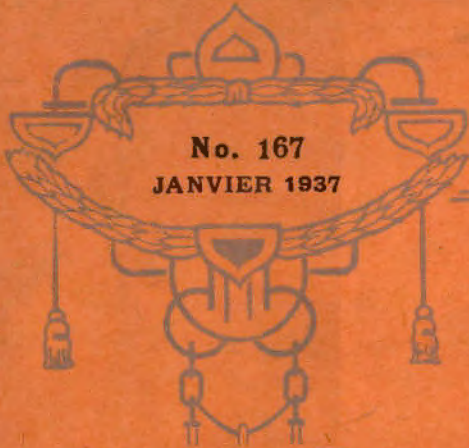




No. 167
JANVIER 1937



L'EGYPTE CONTEMPORAINE



LE CAIRE

Revue de la Société Royale
d'Économie Politique
de Statistique et de Législation

XXVIII^e ANNÉE



LE CAIRE
IMPRIMERIE NATIONALE, BOULAC
1937

Prix P.T. 20

Les numéros non réclamés par les Membres et Abonnés dans le délai d'un mois à partir de la date de leur publication, ne leur seront remis que contre paiement du prix.

Les opinions émises par les collaborateurs n'engagent pas la responsabilité de la Société.

La reproduction et la traduction des articles publiés dans la présente Revue sont interdites, sauf autorisation préalable de la Société.

Tout manuscrit remis à "L'Egypte Contemporaine" devient la propriété de la Société.

SOMMAIRE :

For translation see corresponding page of back cover

PAGE

Lettre du Cabinet du Grand Chambellan	I
Liste des Membres	III-XXIII

ETUDES ECONOMIQUES ET JURIDIQUES

P. WINKLER.—Étude de la politique étrangère américaine, vis-à-vis de l'Amérique latine sous l'angle de la doctrine de Monroë ...	1-44
RAYMOND M. NATAR.—Aperçu de la politique financière suivie par l'Angleterre pour le redressement de son économie et de ses répercussions internationales	45-66
WENDELL CLELAND.—Egypt's Population problem	67-87

ACTUALITÉS

ANALYSES ET COMPTES RENDUS: EMILE JAMES.—Trade-Unionisme et Syndicalisme, par M. André Philip	89-90
--	-------

L'ÉGYPTE CONTEMPORAINE

REVUE

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE D'ÉCONOMIE POLITIQUE,
DE STATISTIQUE ET DE LÉGISLATION

TOME VINGT-HUITIÈME

1937



LE CAIRE
IMPRIMERIE NATIONALE, BOULAC
1937

L'ÉGYPTÉ CONTEMPORAINE

REVUE

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE D'ÉCONOMIE POLITIQUE,
DE STATISTIQUE ET DE LÉGISLATION



*La reproduction et la traduction des articles publiés
dans la présente Revue sont interdites,
sauf autorisation préalable de la Société.*

Le Président de la Société Royale d'Economie Politique, de Statistique et de Législation a reçu du Cabinet de S.E. le Grand Chambellan la lettre suivante que nous publions avec joie et avec gratitude.

CABINET
DU
GRAND CHAMBELLAN
No. 24

PALAIS D'ABDINE,
Le 24 février 1937.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous informer que Sa Majesté le Roi, mon Auguste Maître et Souverain, a bien voulu accorder Son Haut Patronage à la Société Royale d'Economie Politique, de Statistique et de Législation.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Grand Chambellan
(Signé) : MOHAMED HUSSEIN.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA
SOCIÉTÉ ROYALE D'ECONOMIE
POLITIQUE, DE STATISTIQUE
ET DE LÉGISLATION
LE CAIRE.

LISTE DES MEMBRES

Les Membres dont les adresses ne sont pas exactement indiquées sur la liste suivante sont priés d'en informer le Secrétariat de la Société (Avenue de la Reine Nazli, No. 16). Ceux dont les adresses ne sont pas suivies du nom de la ville résident au Caire.

MEMBRES DONATEURS

No.
d'inscrip-
tion

- 338 Banque Belge et Internationale en Egypte, *Rue Kasr-el-Nil*, No 45.
- 315 Banque d'Athènes, *Rue Cheikh Aboul Sebaa*, No 17 ; B.P. No 598.
- 552 Banque Misr, *Rue Emad-el-Dine*, No 18.
- 26 Barclay's Bank Ltd., *Rue Kasr-el-Nil* ; B.P. No 157.
- 190 Cairo Electric Railways and Heliopolis Oases Company Ltd., *Boulevard Abbas, Héliopolis*.
- 330 Compagnie Centrale d'Eclairage et de Chauffage par le gaz, *Rue Sidi el-Metwalli* ; B.P. No 241 (Alexandrie).
- 306 Compagnie Centrale d'Eclairage et de Chauffage par le gaz, *Rue Aboul-Ela* ; B.P. No 48.
- 260 Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez, *Rue El-Ibrahimi*, No 6, *Kasr-el-Doubara* ; B.P. No 2120.
- 231 Comptoir National d'Escompte de Paris, *Rue Chérif Pacha*, No 11 ; B.P. No 593 (Alexandrie).
- 549 Cozzica & Cie (P.), *Rue Soliman Pacha*, No 26.
- 289 Crédit Agricole d'Egypte, *Rue Gameh Charkass*.
- 223 Crédit Foncier Egyptien, *Rue Manakh*, No 14 ; B.P. No 141.
- 344 Crédit Lyonnais, *Rue Chérif Pacha*, No 4 (Alexandrie).
- 361 Land Bank of Egypt, *Rue Toussoun Pacha*, No 6 ; B.P. No 614 (Alexandrie).

No.
d'inscrip-
tion

- 224 National Bank of Egypt, *Rue Kasr-el-Nil*; B.P. N° 671.
132 S. & S. Sednaoui & Co. Ltd., *Midan El-Khazindar*.
295 Société Anonyme des Eaux du Caire, *Rue Foum el-Teraa el-Boulakieh*; B.P. N° 55.
264 Société Anonyme des Presses Libres Egyptiennes, *Rue Chérif Pacha*, N° 6; B.P. N° 786 (*Alexandrie*).
392 Société Anonyme des Tramways du Caire, *Boulevard Maspéro*; B.P. N° 254.
402 Société Anonyme de Wadi Kom Ombo, *Rue Cheikh Aboul-Sebaa*, N° 17; B.P. N° 738.
156 Société Egyptienne d'Irrigation, *Rue Cheikh Aboul-Sebaa*, N° 12.
154 Société Générale des Sucreries et de la Raffinerie d'Egypte, *Rue Cheikh Aboul-Sebaa*, N° 12; B.P. N° 763.
387 Société Royale d'Agriculture, B.P. N° 63, *Guizeh*.

MEMBRES HONORAIRES

- 109 Linant de Bellefonds (Maurice), *Ancien Secrétaire Général de la Société Royale d'Economie Politique, de Statistique et de Législation*; *Les Peyreux, par Villemur (Haute Garonne)*.
203 Germain Martin, *Ancien Ministre, Rue du Bac*, N° 1 (*Paris*).
51 Piola Caselli (Eduardo), *Ancien Président de la Société Royale d'Economie Politique, de Statistique et de Législation, Conseiller à la Cour de Cassation*; *Rue Ludovisi*, N° 35. (*Rome*).
50 Wathelet (Jules), *Ancien Secrétaire Général de la Société Royale d'Economie Politique, de Statistique et de Législation, Avenue Léo Errera*, N° 32 (*Bruzelles*).

MEMBRES TITULAIRES

- 365 Abaza (Abd el-Hamid Bey), *Rue El-Amir Fouad*, N° 15, *Zamalek*.
449 Abaza Pacha (S.E. Fouad), *Directeur Général de la Société Royale d'Agriculture*; B.P. N° 63, *Guizeh*.
120 Abbas Sid Ahmed Bey, *Moudir de la Province du Fayoum*.

No.
d'inscrip-
tion

- 301 Abd el-Aziz Biblaoui, avocat, *Contentieux du Ministère de l'Intérieur.*
- 82 Abd el-Aziz Fahmy Pacha (S.E.), *Rue Boutros, N° 7, Héliopolis.*
- 106 Abd el-Aziz Sabry, *Sub-Technical Advisor, au Département de la Statistique Générale de l'Etat.*
- 28 Abd el-Fattah el-Sayed Bey, *Conseiller à la Cour de Cassation.*
- 317 Abd el-Fattah Yehia Pacha (S.E.), *Ancien Président du Conseil des Ministres, Rue Ebn Zing, Zamalek.*
- 124 Abd el-Hadi Ahmed, avocat, *Contentieux des Affaires Judiciaires Indigènes.*
- 569 Abd el-Hakim Farrag, avocat, *Contentieux du Ministère de l'Agriculture.*
- 318 Abd el-Hakim el-Rifaï, docteur en droit, *Chargé de Cours à la Faculté de Droit.*
- 305 Abd el-Hamid Badawi Pacha (S.E.), *Conseiller Royal; Président du Comité du Contentieux de l'Etat.*
- 580 Abd el-Hamid Fahim Bey, *Directeur du Service des Règlements, Ministère de l'Intérieur.*
- 235 Abd el-Hamid Loutfi Bey, avocat, *Rue Maghraby, N° 21.*
- 424 Abd el-Kader Abd el-Razak Bey, *Conseiller Royal adjoint, Contentieux du Ministère de l'Intérieur.*
- 62 Abd el-Kérim Raouf Bey, avocat, *Rue El-Dawawine, N° 57.*
- 200 Abd el-Moneim Riad, *Professeur à l'Université Egyptienne, Rue Abd el-Moneim N° 18, Héliopolis.*
- 249 Abd el-Rahman Rida Pacha (S.E.), *Rue du Khédive Ismaïl, N° 135, Guizeh.*
- 68 Abd el-Rahim Ghoneim, avocat, *Contentieux des Affaires Judiciaires Indigènes.*
- 293 Abd el-Salam Zohni Bey, *Conseiller à la Cour d'Appel Mixte (Alexandrie).*
- 551 Abdul Medjid Salman, *Rue Laz, N° 30, Hérouan.*
- 43 Abet (G.), avocat, *Rue Soliman Pacha, N° 14.*
- 135 Abner (Moïse), avocat, *Rue Eloui, N° 12; B.P. N° 299.*
- 291 Aboaf (A.), *Villino Speranza, Via Claudio Monteverde, N° 14, Quartiere Pinciano, (Rome).*
- 346 Aboul Fetouh (Ismaïl), *Substitut au Parquet Mixte.*

No.
d'inscrip-
tion

- 21 Accad (Jean), avocat, *Rue Manakh*, N° 21.
207 Adda (Charles), avocat, *Rue Kasr-el-Nil*, N° 17.
389 Adda (Joseph D.), *B.P. N° 1087 (Alexandrie)*.
149 Adda (René), avocat, *Rue Kasr-el-Nil*, No. 17.
555 Adès (Clément N.), *Rue Ismaïl Pacha*, N° 20, *Garden City* ;
B.P. N° 342.
554 Adès (Gaston N.), *Rue Ismaïl Pacha*, N° 20, *Garden City* ;
B.P. N° 342.
430 Adler (Richard), *Conseiller à la Banque Misr*, *Rue Emad-el-Dine*, N° 18.
257 Affi (Taha) *Inspecteur du Registre du Commerce, Ministère du Commerce et de l'Industrie*.
271 Aghazarm (Jacques), avocat, *Rue Adeb Abou Bakr*, *Zamalek*.
87 Ahmed Abd el-Wahab Pacha (S.E.), *Ancien Ministre, Méadi*.
251 Ahmed Aly Pacha (S.E.), *Ancien Ministre ; Rue El-Madrassa*,
N° 2, *Mounira*.
218 Ahmed Fahmi Beheri, avocat, *Contentieux du Ministère des Communications*.
455 Ahmed Hamdy Seif el Nasr Pacha (S.E.), *Ministre de l'Agriculture*, *Rue Khesrou Pacha, Hérouan*.
492 Ahmed Helmy Bey, *Ministère de la Justice*.
530 Ahmed Kamel Bey, *Rue du Khédive Ismaïl*, N° 174.
381 Ahmed Kamel Mohammed, *Premier Substitut au Contentieux du Ministère des Travaux Publics*.
525 Ahmed Loutfi el-Sayed Pacha (S.E.), *Ancien Ministre ; Rue Nubar*, N° 3, *Héliopolis*.
541 Ahmed Mamdouh Moursi Bey, *Sous-Contrôleur du Département de la Statistique Générale de l'Etat*.
574 Ahmed Mohammed Hassan Bey, *Conseiller à la Cour d'Appel Indigène*.
533 Ahmed Mohammed Hassanein Pacha (S.E.), *Premier Chambellan de S.M. le Roi, Palais d'Abdine*.
160 Ahmed Mohammed Khachaba Pacha (S.E.), *Ancien Ministre ; Méadi*.
254 Ahmed Mokhtar Bakhit Bey, *Conseiller Royal adjoint au Contentieux du Ministère des Travaux Publics, Rue Sélim Awal*, N° 71, *Zeitoun*.

No.
d'inscrip-
tion

- 445 Ahmed Naguib el-Hilaly Bey, *Ancien Ministre; Rue N° 11, Imm. N° 35, Méadi.*
- 2 Ahmed Niazi, *Premier Substitut au Contentieux de l'Etat (Alexandrie).*
- 505 Ahmed Raafat Bey, avocat, *Rue Hassan El-Akbar, N° 34, Abdine.*
- 252 Ahmed Rasheed Bey, juge, *San Stefano, Ramleh.*
- 564 Ahmed Safwat Bey, *Boulevard Fouad Ier, N° 177.*
- 181 Alexander (A.), avocat, *Shell House, Rue Chérifein.*
- 248 Allam (S.E. Mohammed Pacha), *Ancien Ministre; Rue el-Omara N° 9, Abbassieh.*
- 193 Allam Mohammed Bey, *Directeur du Crédit Foncier Agricole d'Egypte, Rue Gameh Charkass.*
- 178 Aly El-Chamsi Pacha (S.E.), *Ancien Ministre; Rue Ramsès, N° 13, Héliopolis.*
- 195 Aly Haidar Bey Hegazi, *Conseiller à la Cour d'Appel Indigène.*
- 46 Aly Ibrahim Baghdadi, *Avocat au Contentieux du Ministère des Communications.*
- 560 Aly Shukry Bey, *Directeur de la Comptabilité, Ministère des Wakfs.*
- 358 Aly Zaki el-Orabi Pacha (S.E.), *Ministre de l'Instruction Publique.*
- 297 Amer Hussein, avocat, *Contentieux du Ministère des Finances.*
- 255 Amin Anis Pacha (S.E.), *Ancien Ministre; Rue Néfiche, N° 6, Héliopolis.*
- 386 Ancona (Isaac), Expert Syndic, *Rue Baehle, N° 4; B.P. N° 1346.*
- 136 Andreac (Charles), *Doyen de la Faculté Polytechnique, Guizeh.*
- 164 Anthony (H. M.) C.B.M., *Rue Izzet Pacha, Matarieh.*
- 19 Arangio-Ruiz (V.), *Professeur à l'Université Egyptienne.*
- 180 Arida (Fouad), *Substitut au Contentieux de l'Etat (Alexandrie).*
- 417 Ascaros (Fouad), *Avocat au Contentieux de l'Etat (Alexandrie).*
- 185 Asfar (Gabriel), avocat, *Rue Kasr-el-Nil, N° 34.*
- 153 Aura (Bichara), avocat, *Sous-Chef du Contentieux de la Banque Misr, Rue Doubreh, N° 19.*
- 441 Autrand (Louis), *Société Générale des Sucreries et de la Raffinerie d'Egypte; B.P. N° 763.*
- 8 Avigdor (S.), *Inspecteur en Chef du Crédit Foncier Egyptien, Rue Cheikh Aboul-Sebaa, N° 8.*

No.
d'inscrip-
tion

- 215 Awad Pacha (S.E. Elias), avocat, *Rue El-Amir Saïd, N° 30, Zamalek.*
- 275 Ayacha (Elias Rouphail), *Substitut au Contentieux du Ministère des Finances.*
- 382 Ayacha (Georges Rouphail), *Substitut au Contentieux du Ministère des Travaux Publics.*
- 209 Ayoub Bey (Charles), *Substitut au Contentieux de l'Etat (Alexandrie).*
- 485 Aziz Mikhaïl Gabriel, *Control of Government Staff, Ministère des Finances.*
- 204 Aziz (Philippe), avocat, *Rue Seif-el-Dine el-Mahrani, N° 10.*
- 259 Badr Pacha (S.E. Ahmed Ragheb), *Ancien Conseiller à la Cour d'Appel Indigène, Rue El Haram, Guizeh.*
- 12 Baehler (Charles), *Administrateur-Délégué des " Egyptian Hotels Co." ; Shephard's Hotel.*
- 53 Baha i (Tewfik), *Directeur de l'Union Foncière d'Egypte, Rue Cheikh Aboul-Sebaa, N° 8.*
- 340 Bakhoum Fahim, avocat, *Rue Deir-el-Banat, N° 4.*
- 217 Barrada Bey, (Ahmed Naguib), avocat, *Rue Maghraby, N° 21.*
- 110 Barsoum Bey (Kamel), rentier, *Rue Madabegh, N° 28.*
- 83 Bechmann (H. G.), *Juge au Tribunal Mixte, Rue Saraya el-Kobra, N° 14, Kasr-el-Doubara.*
- 45 Berget (Adrien), *Ancien Proviseur du Lycée Français, Rue Hawayati, N° 4.*
- 362 Berzi Bey (Zaki), *Conseiller à la Cour de Cassation, Avenue de la Reine Nazli, N° 239.*
- 517 Bestavros (Charles), avocat, *Rue de la Reine Nazli, N° 77.*
- 148 Biagiotti (Ferdinand), avocat, *Rue El-Fadl, N° 7 ; B.P., N° 142.*
- 572 Bigne de Villeneuve (M. de la), *Rue Brizeux, N° 27, Rennes, Ille et Vilaine (France)*
- 90 Blanchard (Georges), *Boulevard de la Saussaye, N° 17 bis, Neuilly sur Seine (France).*
- 516 Booth (Sir Arthur), K.B.E. *Conseiller Judiciaire, Ministère de la Justice.*
- 324 Boulad (Emile J.), avocat, *Immeuble Bittar, Midan Ibrahim Pacha, N° 1 ; B.P. N° 149.*
- 468 Bourkser (D.), docteur en droit, *" National Bank of Egypt."*
- 237 Boyé (A. J.), *Directeur de l'Ecole Française de Droit, Rue Mou-nira.*

No.
d'inscrip-
tion

- 67 Braun (Fernand), avocat, *Avenue de l'Opéra, N° 26 (Paris).*
- 539 Bresciani-Turroni (C.) *Professeur à la Faculté de Droit, Rue Nabatat, N° 6, Garden City.*
- 261 Bussard (Eugène), *Rue Falaki, N° 51.*
- 108 Cadémenos (Stavros), avocat, *Rue Chawarby Pacha, N° 6.*
- 314 Calothy (T.), expert-agronome, *Rue Antikhana el-Masria, N° 5.*
- 404 Camel-Toueg (Alfred), avocat, *Contentieux du Ministère des Finances.*
- 308 Camel-Toueg (Fayez), avocat, *Rue de Koubbeh, N° 1, Héliopolis.*
- 444 Camel-Toueg (Tewfik), ingénieur-agronome, *Rue Tania, N° 12, Héliopolis.*
- 147 Campa (Albert), avocat, *Inspecteur des Greffes au Parquet Général Mixte.*
- 58 Campi (Lt.-Col. Cav. Umberto), *Directeur de la Succursale de la " Riunione Adriatica di Sicurtà, " Rue Madabegh, N° 51.*
- 205 Campos (Amerigo), *Rue Cheikh Aboul-Sebaa, N° 17.*
- 286 Caneri (José), avocat, *Avenue de la Reine Nazli, N° 59, Immeuble Chawarby Pacha.*
- 227 Cantegreil (A.), *Professeur au Lycée Français, Camp de César, (Ramleh).*
- 337 Caruso (S.), *Chef Huissier du Tribunal Mixte.*
- 518 Casoria (Matteo), expert-agronome, *Avenue de la Reine Nazli, N° 153.*
- 274 Cassis Bey (Joseph), *Conseiller Royal Adjoint au Contentieux des Affaires Judiciaires Indigènes, Rue Emad-el-Dine.*
- 152 Castro (Léon), avocat, *Rue Chawarby Pacha, N° 6.*
- 506 Casulli (M. S.), négociant, *B.P. N° 1430 (Alexandrie).*
- 349 Cattai Bey (Aslan), *Commissaire du Gouvernement auprès de la National Bank of Egypt, Rue Ibrahim Pacha Naguib, No. 8, Kasr-el-Doubara.*
- 222 Cattai pacha (S.E. Joseph Aslan), *Ancien Ministre ; Rue Kasr el-Nil N° 33 ; B.P. N° 339.*
- 411 Cattai Bey (René), *Directeur Général de la Société Anonyme de Wadi Kom Ombo ; B.P. N° 738.*
- 208 Cavalli (Joseph), *Chef Comptable et Administratif de la Raffinerie de Hawandieh.*
- 300 Ceysens (Albert), *Sous-Directeur de la Société Générale des Sucreries.*

No.
d'inscrip-
tion

- 141 Chabloz (Jules E.), professeur, *Rue Parvis, N° 1, Koubbeh Gardens.*
- 84 Chaker (J. H.), *Directeur pour l'Egypte et la Palestine de la Cie. Internationale des Wagons-Lits, Gare du Caire.*
- 459 Chalom (Charles), avocat, *Rue Madabegh, N° 44.*
- 198 Chalom Bey (Rudolph), avocat, *Rue Cheikh Aboul-Sebaa, N° 17; B.P. N° 76.*
- 11 Chamass Bey (Alfred), *Rue Maghraby, N° 20.*
- 508 Chammah (J. R.), avocat, *Rue Manakh, N° 22.*
- 334 Chawarby Pacha (S.E. Hamed), *Directeur Général de la Municipalité (Alexandrie).*
- 482 Chéron (Albert), *Professeur à la Faculté de Droit, Rue El-Kamel Mohamed, N° 11, Zamalek.*
- 220 Cleland (W.), *Professeur à l'Université Américaine, Méadi.*
- 307 Cocthi (Léon M.), *Fondé de pouvoirs de la Maison Jacques Manhès, Rue Emad-el-Dine, N° 138.*
- 395 Colucci Bey (Domenico), *Via Angelo Partecipazio, N° 4 (Lido di Venezia).*
- 321 Comanos (Miltiade), avocat, *Rue Emad-el-Dine, N° 106; B.P. N° 205.*
- 244 Cook (Sir Edward), *Gouverneur de la National Bank of Egypt.*
- 22 Cottan (Emile), avocat, *adjoint du Chef du Contentieux du Crédit Foncier Egyptien.*
- 352 Cozzica (C.), *Rue Manakh, N° 20.*
- 140 Craig (J. I.), *Secrétaire financier au Ministère des Finances.*
- 253 Crouchley (A. E.), *Rue Kasr-el-Aini, N° 68.*
- 270 Curiel (D.), banquier, *Rue Chawarby Pacha N° 6.*
- 24 Curiel (Elie M.), banquier, *Rue Cheikh Aboul-Sebaa, N° 23.*
- 128 Curiel (Samuel), ingénieur-architecte, *Rue Maghraby, N° 16.*
- 497 Darian (Georges L.), avocat, *Rue Maghraby, N° 16.*
- 322 Davezac (G.) ingénieur, *Fondé de pouvoirs au Crédit Lyonnais.*
- 311 Debeney (F.), *Sous-Directeur de la Cie. Centrale d'Eclairage et de Chauffage par le Gaz.*
- 577 Debosque (Gaston), ingénieur, *Rue Emad-el-Dine, N° 177.*
- 142 Delany (W. B.), *Rue Bahr-el-Aama, N° 10, Guizeh.*
- 209 Delavor Bey (M. A.), *Rue Borsa, N° 6, Tewfikieh.*
- 346 Delavor Bey (Yoursef), *Chef du Parquet Mixte (Mansourah).*
- 64 Dichy (Léon), *Attaché au Cabinet de S.E. le Ministre des Finances.*
- 52 Dorra (Albert), ingénieur, *Rue des Mameluks, No. 7, Héliopolis.*

No.
d'inscrip-
tion

- 262 Dubois-Richard (Paul), *Professeur à la Faculté de Droit, Rue Rostoum Pacha, N° 11.*
- 91 Economidès (Jean), *Chef de Bureau au Crédit Foncier Egyptien.*
- 125 Eid (Jean), *Rue El-Mahrani, N° 3; B.P. N° 389.*
- 355 El-Hitami (Hamed), *Chef du Parquet Mixte, Rue Cléopâtre, N° 24, Héliopolis.*
- 323 Elias (Alexandre), *avocat, Rue Anga Hanem, N° 3, Choubra.*
- 245 Elissa (W.A.), *avocat, Rue Kasr-el-Nil, N° 25.*
- 16 El Sayed Awadein Taha, *avocat, Contentieux du Ministère de l'Agriculture, Rue El-Harass, N° 6, Garden City.*
- 299 Ezz el-Arab (Amin), *Substitut au Contentieux du Ministère des Finances.*
- 170 Fahmy Moustapha, *Service du Registre du Commerce, Ministère du Commerce et de l'Industrie.*
- 177 Falqui-Cao (Vincenzo), *Conseiller à la Cour d'Appel Mixte, (Alexandrie)*
- 288 Fanous (Louis), *sénateur, Rue Madabegh, N° 3.*
- 376 Feldmann (Isidore), *Substitut au Contentieux des Ministères de la Justice et des Affaires Etrangères, Rue Soliman Pacha, N° 27.*
- 78 Ferrier (Henri J.L.), *Directeur du Crédit Immobilier Suisse-Egyptien, Rue Cheikh Aboul-Sebaa, N° 8.*
- 103 Fessard (Henri), *Sous-Directeur de la Cie d'Assurances "Al Chark", Rue Soliman Pacha, N° 14.*
- 167 Fesser y Reina (J.), *Juge au Tribunal Mixte.*
- 65 Fichenjian (Torcom), *expert-comptable, Rue Cheikh Aboul-Sebaa, N° 23; B.P. N° 1235.*
- 464 Fischer (M.), *publiciste, Rue Manakh, N° 39; B.P. N° 500.*
- 130 Fouad Hamdi Bey, *Chef du Parquet Mixte (Alexandrie).*
- 544 Fouad Hosny Bey, *Juge au Tribunal Mixte (Alexandrie).*
- 573 Fouad Sultan Bey, *Directeur de la Société Coopérative Commerciale de Crédit, Rue du Dr. Bayoumi, Zamalek.*
- 113 Francis (Alexandre), *avocat, Contentieux des Affaires Judiciaires Indigènes.*
- 229 Fraser (T.H.), *Méadi.*
- 369 Fresco (Jacques), *Chef du Service Technique au Département de la Statistique Générale de l'Etat.*

No.
d'inscrip-
tion

- 332 Gaglio (Dr. Em.), médecin-chirurgien, *Rue Emad-el-Dine, N° 140.*
- 458 Gallini Fahmy Pacha (S.E.), *Héliouan.*
- 17 Gamsaragan Bey (A.), *Halte Saba Pacha (Alexandrie).*
- 296 Garbua (J.), avocat, *Rue Kénisset el-Guedida, N° 6.*
- 374 Gasche (L.), industriel, *B.P. N° 119 (Alexandrie).*
- 77 Gautero (Franco), *Juge au Tribunal Mixte.*
- 371 Ghali Bey Zaki, *Juge au Tribunal Mixte.*
- 287 Golding (Charles), avocat, *Rue Soliman Pacha, N° 20, Gresham House.*
- 94 Gorra (Edgar), *Conseiller Royal, Contentieux de l'Etat (Alexandrie).*
- 104 Gress Bey (Elhamy), *Rue Mouillard, N° 3.*
- 304 Guzel (Pierre), avocat, *Rue Emad-el-Dine, N° 181.*
- 302 Habachi (Dr. Marc.), *Rue Chawarby Pacha, N° 7.*
- 206 Habashy Simry, avocat, *Contentieux du Ministère des Communications.*
- 15 Habert (Félix), ingénieur, *Rue Fouad Ier, N° 157.*
- 4 Haddad (Jean), avocat, *Rue Emad-el-Dine, N° 177.*
- 550 Hafez Hassan Pacha (S.E.), *Ancien Ministre ; rue Ramsès, N° 11, Héliopolis*
- 488 Haggar (Georges J.), avocat, *Rue du Télégraphe, N° 2.*
- 172 Hamed El-Sayed Azmi, *Inspecteur au Département de la Statistique Générale de l'Etat.*
- 428 Hamed Fahmy Bey, *Conseiller à la Cour de Cassation.*
- 303 Hanki Bey (Aziz), avocat, *Midan Suarès, N° 3.*
- 48 Hara (Charles), *c/o De Farro & Cie., Rue El-Maghraby, N° 16.*
- 363 Harari Pacha (S.E. Sir Victor), C.M.G., *Rue Cheikh el-Arbeine, N° 8, Kasr-el-Doubara ; B.P. N° 1834.*
- 13 Hassan Aly Allouba Bey, *Deputy Auditor, Administration des Chemins de fer de l'Etat.*
- 465 Hassan Helmy, docteur en droit, *Ministère du Commerce et de l'Industrie.*
- 232 Hassan Sabry Pacha (S.E.), *Ancien Ministre ; Rue El-Gabalaya No. 47, Zamalek.*
- 397 Hassan Safwat El-Abassiri, *Délégué au Contentieux du Ministère des Travaux Publics.*
- 379 Hassan Saïd pacha (S.E.), banquier, *Rue Madabegh, N° 23.*

No.
d'inscrip-
tion

- 341 Hazan (Amédée), avocat, *Rue Souk el-Tewfikieh, N° 4.*
- 292 Hazan (Victor), avocat, *Midan Tewfikieh, N° 3.*
- 70 Heller (Gustave de), agronome, *Rue Cheikh Aboul-Sebaa, N° 16 ; B.P. N° 111.*
- 320 Henein Bey (Tewfik), *Conseiller Royal adjoint, Rue Cléopâtre, N° 14, Héliopolis.*
- 272 Henein Pacha (S.E. Sadek), *Commissaire du Gouvernement près les Bourses du Caire et d'Alexandrie, Rue Diacono, N° 8, Zamalek.*
- 101 Hilmy El-Masry Bey, *Substitut au Contentieux des Affaires Judiciaires Indigènes.*
- 384 Hokedouni (Georges), avocat, *Contentieux du Ministère des Travaux Publics*
- 226 Hornsby (Sir B.), C.B.E., *Ancien Gouverneur de la National Bank of Egypt. The Old Rectory, I field (Sussex).*
- 39 Houriet (Raoul), *Ancien Conseiller à la Cour d'Appel Mixte.*
- 99 Hussein Abd el-Rahim, avocat, *Midan Ismaïl Pacha, N° 46.*
- 23 Hussein Ashour, *Juge aux Tribunaux Indigènes (Tanta).*
- 490 Hussein Hosni, avocat, *Rue Azbak, N° 1.*
- 168 Hussein Khalil Tantaoui, avocat, *Contentieux du Ministère de l'Agriculture.*
- 582 Ibrahim Aref Bey, *Rue Hisn, N° 8, Guizeh.*
- 353 Ibrahim Fahmy Karim pacha (S.E.), *Ancien Ministre ; Rue de l'Eglise, N° 9, Héliopolis.*
- 431 Ibrahim Rashad (Dr.), *Contrôleur des Coopératives au Ministère de l'Agriculture.*
- 100 Ibrahim Zaki bey, *Directeur aux Contributions Directes, Ministère des Finances.*
- 422 Impallomeni (V.), *Juge au Tribunal Mixte d'Alexandrie.*
- 158 Ismaïl Sidky Pacha (S.E.), *Ancien Président du Conseil des Ministres, rue El-Amir Fouad, Zamalek.*
- 29 Ismalum (Max), ingénieur des mines, *Rue Sahel el-Ghelal, No 18.*
- 348 Israël (V.), *Directeur de la Dunlop Branch, Rue Emad-el-Dine, N° 178.*
- 587 Itriby Aboul Izz Pacha (S.E.), *Président de la Cour d'Appel Indigène.*
368. Jacquet (M.), *Conseiller Royal, Rue Dar El-Chefa, N° 18, Garden City.*

No.
d'inscrip-
tion

- 388 James (Emile), *Professeur à l'Ecole Française de Droit.*
- 543 Jassy (Samuel), avocat, *Rue Soliman Pacha, N° 27.*
- 40 Job (H.S.), O.B.E., *Directeur de la National Bank of Egypt.*
- 187 Jullien (Léopold), ingénieur-agricole, *Rue Fouad 1er, N° 10, (Alexandrie).*
- 515 Kahil Bey (Jean M.N.), ancien avocat à la Cour, *Rue Hussein Pacha el-Meemari, N° 5.*
- 284 Kamel Barati Bey, jnge, *Rue Zohni, N° 8, Daher.*
- 519 Kamel Bey Ibrahim (S.E.), *Ancien Ministre ; Rue Azim el-Dawla, N° 17, Abbassieh.*
- 343 Kamel Bey Sidky, avocat, *Rue du Théâtre, N° 2.*
- 429 Kamel Malache, docteur en droit, *Directeur du Service Législatif au Ministère de la Justice.*
- 61 Kapamadjian (A.), expert-comptable, *Rue Abdallah Pacha, N° 20, Hérouan.*
- 31 Khalil Sirry, avocat (*Assiout*).
- 512 L'Abbate (Dr. G.), *Conseiller Royal au Contentieux du Ministère de la Justice et des Affaires Judiciaires mixtes, Rue Maghraby, N° 20.*
- 161 Lacau (Pierre), *Boulevard Beauséjour, N° 45 (Paris).*
- 511 Lackany Bey (S.), *Directeur du Bureau Technique du Ministère des Finances, Manyal el-Rodah.*
- 41 Lahovari (Jean), avocat, *Rue Deir el-Banat, N° 4.*
- 32 Lambert (Albert), ingénieur-agronome, *Rue Ibrahim Pacha, N° 68.*
- 111 Lambiotte (O.E.), *Directeur de la Banque Belge et Internationale en Egypte (Alexandrie).*
- 166 Lamontagne (Y.), *Rue Kasr-el-Nil, N° 22.*
- 345 Lancker (Fritz de), ingénieur, *Administrateur de la Société des Tramways du Caire, avenue Molière, N° 293, Ixelles (Bruxelles).*
- 119 Landauer (Auguste), *Directeur général de la Société des Grands Hôtels d'Egypte.*
- 71 Langlois (H.), *Directeur de la Cie. d'Assurance "La Paternelle", Rue Maghraby, N° 18.*
- 469 Lascaris (M.), *Administrateur-Délégué de la Banque d'Athènes (Alexandrie).*
- 59 Latis (E.), docteur en droit, *Boulevard Saad Zaghloul, N° 13 (Alexandrie)*

No.
d'inscrip-
tion

- 325 La Valette (Marquis P. de), *Rue Soliman Pacha*, N° 27.
- 228 Lebnan (Bakhos), ingénieur, *Rue El-Amir Saïd*, N° 4, *Zamalek*.
- 6 Lévi (Dr. I. G.), *Ancien Directeur Général du Département de la Statistique et du Recensement*, *Rue Kasr-el-Nil*, N° 9.
- 350 Lévi (Théophile), *Rue Saraya el-Kobra*, N° 2, *Garden City*.
- 535 Lévi (Maurice G.), avocat, *Rue Kasr-el-Nil*, N° 8.
- 163 Lévy (Maurice Y.), négociant, *B.P. No. 197*.
- 86 Llwyn Jones (I.), professeur, *Rue Emir Toussoun*, N° 3, *Zamalek*.
- 30 Lotfallah (S.E. l'Emir Michel), *Zamalek*; *B.P. N° 609*.
- 57 Luna (F.), *Directeur de la "Banca Commerciale Italiana per l'Egitto"*; *B.P. N° 239*.
- 282 Luzzatto (G.), *Rue Kasr-el-Nil*, N° 8.
- 276 Maakad Wadih, *Inspecteur en Chef des Greffes au Parquet Général mixte (Alexandrie)*.
- 133 Machart (R.), *Secrétaire Général du Crédit Foncier Egyptien*, *B.P. N° 241*.
- 589 Mahmoud Chawkat Bey, *Conseiller Royal adjoint au Contentieux du Ministère des Finances*, *Rue Guinénet Laz*, N° 13.
- 42 Mahmoud Choukri Pacha (S.E.), *Ancien Ministre; Manchié el-Bakri, Héliopolis*.
- 171 Mahmoud El-Saïd Bey, *Rue El-Mékias*, N° 32, *Manyal el-Rodah*.
- 47 Mahmoud El-Margouchy Pacha (S.E.), *Procureur Général des Tribunaux Indigènes*, *Rue El-Gaadi*, N° 18, *Guizeh*.
- 499 Mahmoud Fahmy Guindié, avocat, *Rue Madabegh*, N° 49.
- 197 Mahmoud Fahmy Youssef Bey, *Conseiller à la Cour d'Appel Indigène*, *Rue Hélouan*, N° 70.
- 375 Mahmoud Fakhry Pacha (S.E.), *Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de S.M. le Roi d'Egypte*, *Place des Etats-Unis*, N° 2 (*Paris*).
- 537 Mahmoud Farid, docteur ès sciences, *Rue Damiette*, N° 6, *Héliopolis*.
- 425 Mahmoud Fayed Bey, ingénieur, *Nahiet el-Dafieh (Cheblanga)*.
- 481 Mahmoud Hassan Bey, *Ministre d'Egypte à (Stockholm)*.
- 127 Mahmoud Hilmy Soukah Bey, *Juge au Tribunal Mixte*, *Rue Tolombat*, No. 2, *Garden City*.

No.
d'inscrip-
tion

- 373 Mahmoud Mohammed, avocat, *Contentieux de l'Etat, Rue El-Falaki, N° 24.*
- 188 Mahmoud Mohammed El-Darwish, *Cabinet de S.E. le Ministre des Finances.*
- 184 Mahmoud Saber El-Akkari, avocat, *Contentieux des Affaires Judiciaires Indigènes.*
- 405 Mahmoud Sadek Younès pacha (S.E.), (*Alexandrie*).
- 258 Mahmoud Saleh El-Falaki, *Directeur du Cabinet de S.E. le Ministre des Finances.*
- 523 Mahmoud Zaki Bey, avocat, *Directeur du Service du Registre du Commerce, au Ministère du Commerce et de l'Industrie.*
- 475 Maksud Pacha (S.E. Alexandre), avocat, *B.P. N° 22 (Mansourah).*
- 279 Malatesta (T.), avocat, *Rue Kasr-el-Nil, N° 35.*
- 191 Mancy (Aziz), avocat, *Rue Emad-el-Dine, N° 126.*
- 159 Manhès (Jacques), *Rue Emad-el-Dine, N° 138.*
- 556 Mansour Ismaïl Bey, *Conseiller à la Cour d'Appel Indigène.*
- 258 Marcarian (A.D.), *B.P. N° 1657 (Alexandrie).*
- 438 Marrullier (B. R.), *Rue Cheikh Aboul-Sebaa, N° 8.*
- 234 Massouda (Joseph Baroukh), avocat, *Rue Madabegh, N° 44.*
- 116 Mazen Mohamed Sami, avocat, *Contentieux des Affaires Judiciaires Indigènes.*
- 593 Meleka Wahba, *Rue Pasteur, N° 2, Héliopolis.*
- 591 Menasce (A.), négociant, *Rue Soliman Pacha, N° 15.*
- 521 Menassa (Georges), avocat, *Rue du Télégraphe, N° 4.*
- 144 Merton (Arthur), *Rue Naguib Pacha, N° 13, Garden City.*
- 213 Meyer (Georges), *Chargé de Cours à la Faculté de Droit, Correspondant du "Temps"; Rue Mehallet Boulac Dacrou, N° 149.*
- 592 Minciotti (Jean), avocat, *Rue Ibrahim Pacha, N° 45; B.P. N° 869.*
- 410 Minost (Emile), *Directeur général du Crédit Foncier Egyptien; B.P. N° 141.*
- 211 Mizrahi (Albert), *Imm. Curiel, Avenue de Guizeh.*
- 520 Mizrahy (Emmanuel), avocat, *Rue Manakh, N° 41.*

No.
d'inscrip-
tion

- 202 Mochi (Dr. Prof. A.), *Médecin en Chef de l'Hôpital Italien, Avenue de la Reine Nazli, N° 119.*
- 139 Mohammed Abd el-Hadi Bey El-Guindi, *Rue Sélim el-Awal, N° 37, Zeitoun.*
- 267 Mohammed Aly Allouba pacha (S.E.), *Ancien Ministre; Rue Menès, N° 4, Héliopolis.*
- 390 Mohammed Aly Namazi, *Conseiller Royal au Contentieux de l'Etat (Alexandrie).*
- 558 Mohammed Aly Sadek Bey, *Directeur des Wakfs Privés de S.M. le Roi.*
- 290 Mohammed Bahi el-Dine Bey Barakat, *Ancien Ministre; Rue El-Guizeh, N° 7, Guizeh.*
- 553 Mohammed Effat Bey, *Juge aux Tribunaux Indigènes, Rue Khalil Pacha Khayat, N° 3 (Moustapha Pacha, Ramleh).*
- 563 Mohammed El-Sawy Ismaïl Bey, *Juge au Tribunal Indigène de première Instance, Rue Moustapha Pacha, Zeitoun.*
- 239 Mohammed Fahim Bey, *Contrôleur de l'Enseignement Secondaire au Ministère de l'Instruction Publique.*
- 396 Mohammed Fahmy Abdalla, *avocat, Contentieux du Ministère des Travaux Publics.*
- 467 Mohammed Fahmy Pacha (S.E.), *Rue El-Amir Hussein, N° 17, Zamalek.*
- 544 Mohammed Fouad Housny Bey, *Chef de Parquet à la Cour d'Appel Mixte (Alexandrie).*
- 596 Mohammed Fouad Minchawi Bey, *propriétaire, Rue El-Mounira, N° 46.*
- 236 Mohammed Fouad Mohanna, *Professeur de Droit à l'Ecole de Police et d'Administration, Rue Abbassieh.*
- 460 Mohammed Hamed Bey, *Rue Nouzha, N° 25, Abbassieh.*
- 333 Mohammed Hilmy Issa Pacha (S.E.), *Ancien Ministre; Rue El-Aziz Osman, N° 10, Zamalek.*
- 436 Mohammed Kamel El-Bindari, *avocat, Rue Kasr-el-Nil, N° 34.*
- 522 Mohammed Kamel Hilmy Bey, *Doukki, Guizeh.*
- 588 Mohammed Kamel Moursy Bey, *Rue El-Aziz Osman, N° 5, Zamalek.*
- 105 Mohammed Labib Atieh Pacha (S.E.), *Vice-Président de la Cour d'Appel Indigène, Rue Sélim el-Awal, N° 10, Zeitoun.*
- 76 Mohammed Mahmoud Bey, *avocat, Rue Soliman Pacha, N° 14.*
- 55 Mohammed Mahmoud Galal, *avocat, Rue Haroun, Guizeh.*

No.
d'inscrip-
tion

- 547 Mohammed Mourad Sid Ahmed Pacha (S.E.), *Ancien Ministre.*
- 354 Mohammed Moustapha Pacha (S.E.), *Avenue des Pyramides, N° 18, Héliopolis.*
- 283 Mohammed Riad Bey, *Conseiller Royal au Contentieux du Ministère des Travaux Publics, Rue Kasr-el-Aini, N° 23.*
- 391 Mohammed Sadek Fahmy Bey, docteur en droit, *Juge au Tribunal Mixte (Mansourah).*
- 266 Mohammed Saleh (Dr.), *Rue Ibrahim Pacha, N° 11, Héliouan.*
- 313 Mohammed Talaat Harb Pacha (S.E.), *Vice-Président du Conseil d'Administration de la Banque Misr, Rue Emad-el-Dine.*
- 446 Mohammed Tewfik Khalil Bey, avocat, *Rue Emad-el-Dine N° 169.*
- 478 Mohammed Tewfik Rifaat Pacha (S.E.), *Ancien Président de la Chambre des Députés, Rue Badieh, N° 38, Choubra.*
- 536 Mohammed Yassin Mohanna Bey, *Président du Tribunal Indigène de première Instance (Béni-Souef).*
- 241 Mohsin Fauzi Bey, *Rue Mohamed Aly, N° 15, Héliopolis.*
- 134 Molho (Henri), *Rue Emad-el-Dine, N° 147.*
- 38 Montaner (Jean), industriel, *Rue Choubra, N° 91.*
- 165 Morpurgo (Gino), *B. P. N° 39, Ghuria.*
- 93 Mortera (Aldo), *Rue Borsa el-Gutdida, N° 6; B.P. N° 739.*
- 335 Mosséri (Elie), avocat, *Rue Madabegh, N° 23.*
- 240 Mosséri (Elie), banquier, *Rue Ismaïl Pacha, No. 24, Garden City.*
- 35 Mosséri (Henri), *Rue Cheikh Aboul-Sebaa, N° 25.*
- 102 Mosséri (Maurice N.), *Rue Gabalayah, N° 10, Guezireh; B.P. N° 988.*
- 192 Moustapha Abd el-Latif Bey, *Premier Substitut au Contentieux des Affaires Judiciaires Indigènes.*
- 263 Moustapha Aly El-Kaliouby, avocat, *Rue Ibrahim Pacha, N° 10.*
- 7 Moustapha Aziz El-Korachi, *Ministère des Finances.*
- 579 Moustapha El-Nahas Pacha (S.E.), *Président du Conseil des Ministres, Rue Abbas N° 31, Héliopolis.*

No.
d'inscrip-
tion.

- 219 Moustapha Helmy, avocat, *Contentieux des Affaires Judiciaires Indigènes*.
- 585 Moustapha Rachid Bey, *Rue Mobtadaïane*.
- 118 Muhlberg (Maurice), avocat, *Rue Emad-el-Dine, N° 116 ; B.P. N° 1001*.
- 331 Munari (D.E.), *Agent du "Lloyd Triestino", Rue Ibrahim Pacha, N° 51*.
- 456 Nabih (Youssef), avocat, *Secrétaire Légal du Service de l'Exploitation et des Marchandises aux Chemins de fer de l'Etat*.
- 480 Nacamuli (Isaac E.), négociant, *Rue Madabegh, N° 18 ; B.P. N° 533*.
- 435 Nadim Nahas, avocat, *Contentieux du Ministère de l'Intérieur*.
- 415 Nahal (Antoine Ch.), *Avocat au Contentieux du Ministère des Travaux Publics*.
- 474 Nahas Bey (Joseph), docteur en droit, *Secrétaire Général du Syndicat Agricole d'Egypte, Rue Ahmed Pacha, Garden City*.
- 312 Nahmias (Marc), avocat, *Rue Emad-el-Dine, N° 5*.
- 14 Najar (Victor), ingénieur-chimiste, *Rue Tolombat, N° 2, Garden City*.
- 421 Nakhla Gorgui El-Moutéi Pacha (S.E.), *Ancien Ministre ; Avenue Nubar, N° 4, Héliopolis*.
- 89 Naus Bey (Henri), *Directeur Général de la Société des Sucreries et de la Raffinerie d'Egypte ; B.P. N° 763*.
- 199 Nessim Sourour, avocat, *Rue Fouad Ier, N° 19*.
- 452 Neuville (P.), ingénieur, *Inspecteur à la Société Générale des Sucreries et de la Raffinerie d'Egypte, B.P. N° 763*.
- 96 Nubar Pacha (S.E. Arakel), *Rue du 19 Janvier, N° 27 bis (Garches Seine et Oise)*.
- 470 Oltramare (Léon Ch.), négociant, *Haret el Daramally, N° 11 ; B.P. N° 601*.
- 406 Omran (Tewfik), avocat, *Contentieux du Ministère des Finances*.
- 5 Padova (Aldo), *Vice-Président de la Chambre de Commerce Italienne, B.P. N° 589*.
- 423 Panayoti (Michel B.), avocat, *Rue Kasr-el-Nil, N° 40*.
- 150 Pangalo (Raoul), avocat, *Rue Emad-el-Dine, N° 106 ; B.P. N° 205*.
- 370 Papadakis (Aristote), avocat, *B.P. N° 121 (Mansourah)*.
- 265 Pearson (Ch. R.), *Professeur à la Faculté de Commerce, Boulevard Sultan Selim, N° 12, Héliopolis*.

No.
d'inscrip-
tion

- 173 Pennetta (A.), *Vice-Président du Tribunal Mixte.*
- 433 Peter (Francis), *Conseiller à la Cour d'Appel Mixte (Alexandrie), Villa Privat, N° 3, Zamalek.*
- 359 Peuch (J.B.H.), *Jug eau Tribunal Mixte, Rue El-Amir Fouad, N° 10, Zamalek.*
- 179 Pezas (Antoine), *avocat, Rue Soliman Pacha, N° 26.*
- 117 Phronimos (A.), *avocat, Rue Cheikh Aboul-Sebaa, N° 17.*
- 399 Pilavachi (A.), *avocat, Midan Tewfik, N° 3; B.P. N° 628.*
- 385 Pilavachi (Georges), *négociant en cotons, Rue Tewfik, N° 29 (Alexandrie).*
- 176 Polnauer (L.), *Consul Général de Hongrie, Rue Nébi Daniel, N° 8 (Alexandrie).*
- 33 Poncelet (Prof. R.), *Avenue de la Basilique, N° 31, Héliopolis.*
- 54 Pozzi (Giovanni), *Rue Madabegh, N° 15; B.P. N° 661.*
- 281 Prati (U.F.), *Greffier en Chef du Tribunal Mixte.*
- 328 Ragheb Iscandar, *avocat, Place Bab el-Hadid, N° 7.*
- 483 Rahn (Dr. Robert), *Rue Hassan el-Akbar, N° 32.*
- 538 Ramzi Farag, *avocat, Midan Tewfikieh, N° 3.*
- 372 Rathle (J. Habib), *avocat, Rue Soliman Pacha, N° 34.*
- 364 Riad Ayad, *Premier Substitut au Contentieux du Ministère des Communications.*
- 529 Ricci (U.), *Professeur à la Faculté de Droit, Rue Souk El-Tewfikieh, N° 19.*
- 269 Ricol (J.), *Juge au Tribunal Mixte (Alexandrie).*
- 377 Rizkalla Chaker, *avocat, Contentieux des Affaires Judiciaires Indigènes.*
- 250 Rodrigue (E.), *Directeur Général de la Singer Sewing Machines Cy. B. P. N° 108*
- 233 Rolo (Robert S.), *banquier, Rue Manakh, N° 12; B.P. N° 982.*
- 408 Romano (Albert), *avocat, Rue El-Amir Hussein, N° 36, Zamalek*
- 107 Rossetti (Roberto A.), *avocat, Rue Manakh, N° 41; B.P. N° 176.*
- 451 Rothstein (Albert), *Rue Wilcox, N° 20, Zamalek.*
- 509 Ruelens (Charles), *avocat, B.P. N° 1241 (Alexandrie).*
- 285 Saba (F.S.), *B. P. N° 268 (Jérusalem).*

No.
d'inscrip-
tion

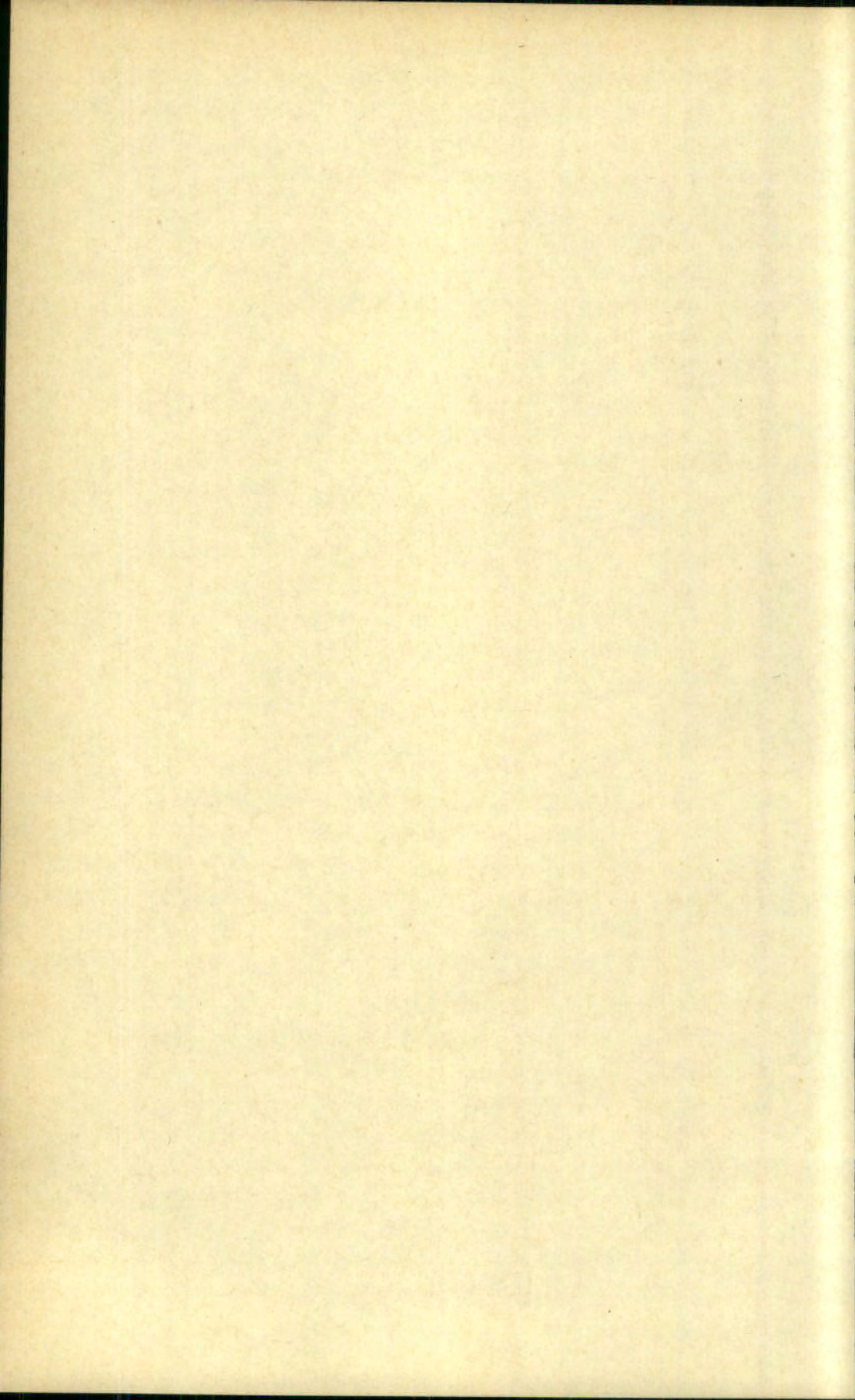
- 112 Saba (Jean), docteur en droit, *Contentieux de l'Etat (Alexandrie)*
- 277 Sadek (Morcos), avocat, *Midan Tewfikieh, N° 3.*
- 447 Saheb (Joseph), avocat, *Rue Emad-el-Dine, Imm. Adès, Bloc Ouest.*
- 151 Saleh Gawdat Bey, avocat, *Rue Mobtadaïane, N° 15.*
- 437 Saleh Sadek Bey, avocat, *Rue Alderson, N° 47 (Bulkeley).*
- 326 Salèn (T.) *Juge au Tribunal Mixte.*
- 126 Salib Sami Bey (S.E.), *Ancien Ministre; Rue Ismaïl Pacha, N° 20, Garden City*
- 268 Salih Younès Pacha (S.E.), *Conseiller Royal, Contentieux des Affaires Judiciaires Indigènes.*
- 114 Saltiel (Albert), *Fondé de pouvoirs de la Société Anonyme d'Avances Commerciales, B.P. N° 1138.*
- 273 Sammarco (Dr. Angelo), *Rue Soliman Pacha, N° 36.*
- 400 Sanguinetti (Joseph), avocat, *Etude de M^{tres} Le Moine et Vermond, Rue Toussoun Pacha, N° 5 (Alexandrie).*
- 383 Saroit Ismaïl, *Substitut au Contentieux du Ministère des Travaux Publics.*
- 450 Sayed El-Diwany, avocat, *Contentieux du Ministère de l'Intérieur.*
- 583 Scandar (Adly), avocat, *Rue Saraya el-Ezbekieh N° 11.*
- 327 Schemeil (Raymond), avocat, *Rue Kasr el-Nil, N° 35.*
- 319 Sednaoui (Elie. S.), négociant, *Midan El-Khazindar; B.P. N° 23.*
- 183 Sednaoui (Joseph), négociant, *Midan El-Khazindar; B.P. N° 23.*
- 329 Sednaoui (Michel), avocat, *Rue Kasr-el-Nil, Imm. Bachler.*
- 526 Sékaly Bey (Achille), *Contrôleur de la Presse Etrangère, Ministère de l'Intérieur.*
- 246 Sélim Amin Haddad, *Professeur à la Faculté de Commerce.*
- 27 Shafik Ghorbal, *Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université Egyptienne, Guizeh.*
- 157 Shakra Bey (Naguib), avocat, *Rue El-Bawaki, N° 13; B.P. N° 562.*
- 20 Sidarouss Pacha (S.E. Sésostris), *Ancien Ministre Plénipotentiaire de S.M. le Roi d'Egypte à Washington, Rue Roustom Pacha, N° 6, Kasr-el-Doubara.*
- 356 Silley (Reginald John), avocat, *Rue Kasr-el-Nil, N° 23.*
- 34 Simaïka (Abdallah Bey), *Ancien Conseiller Royal; Rue de l'Hôpital Français, N° 4, Abbassieh.*

No.
d'inscrip-
tion

- 74 Siméonidès (Georges C.), *Rue des Pharaons, N° 44 (Alexandrie).*
- 298 Siotto Pintor (M.), *Professeur à l'Université Egyptienne, Rue Lazogli, N° 3, Kasr-el-Doubara.*
- 442 Sonsino (Vita), avocat, *Rue Manakh, N° 26.*
- 9 Sornaga (Samuel), *Rue Maghraby, N° 20 ; B.P. N° 653.*
- 412 Suarès (Léon), banquier, *Rue Cheikh Aboul-Sebaa, N° 19.*
- 407 Syriotis (Michel), avocat, *Rue Manakh, N° 25.*
- 216 Szalatnay-Stacho (B.), *Chargé d'Affaires de la République Tchecoslovaque, Rue Kasr-el-Aini, N° 54.*
- 196 Tadros (Fauzi), avocat, *Contentieux des Affaires Judiciaires Indigènes.*
- 398 Tagher (Albert), avocat, *Contentieux des Affaires Judiciaires Mixtes.*
- 278 Taha El-Sayed Nasr, avocat, *Contentieux du Ministère de l'Intérieur.*
- 243 Takla Pacha (S.E. Gabriel B.), avocat, *publiciste, Rue Eloui.*
- 565 Talaat Bey (Abd el-Wahhab), *Directeur du Service Arabe au Cabinet de S.M. le Roi.*
- 113 Termes (M. J. De), *Directeur de la Cie. d'Assurance "Royal Exchange", B.P. N° 1734*
- 502 Théodorakis (D.A.), *B.P. N° 1480 (Alexandrie).*
- 367 Totongui (Emile), avocat, *Rue Deir el-Banat, N° 10.*
- 461 Trembley (E.), *Administrateur-Délégué de la Société Egyptienne de Ciment Portland, Tourah ; B.P. N° 844.*
- 145 Vallet (Jean), avocat, *Rue Fouad Ier, N° 18.*
- 194 Van Ackere (V. Constant), *Vice-Président de la Cour d'Appel Mixte (Alexandrie).*
- 503 Vatimbella (N.), avocat, *Boulevard Saad Zaghloul, N° 6, (Alexandrie).*
- 575 Vancher (Georges), docteur ès lettres, *Directeur pour l'Orient de la Compagnie d'Assurance "La Genevoise" ; B.P. N° 1132.*
- 495 Vincenot (M.), *Président du Conseil d'Administration du Crédit Foncier Egyptien.*
- 201 Voulích (Dr. Manuel), *Directeur pour l'Orient de l'Allianz et Stuttgarter-Verein, B. P. N° 772.*
- 486 Wadid Sobhi Henein, avocat, *Rue El-Seddik, N° 3, Ezbet El-Zeitoun.*
- 463 Wahba Pacha Sadek (S.E.), *Ancien Ministre ; Rue El-Tolombat N° 9, Garden City.*

No.
d'inscrip-
tion

- 247 Wahib Messiha, *Professeur à la Faculté de Commerce.*
380 Wellhoff (S.), *Rue Adib, N° 1 (Alexandrie).*
310 Wickström (H.), *Juge au Tribunal Mixte.*
175 Yassin Kotb, *Rue Soliman Pacha el-Khadem, N° 5, Boulac.*
18 Yehia Bey (Ahmed), *Secrétaire privé du Directeur de la Banque Misr.*
123 Younan (Antoine), *Premier Substitut au Contentieux de l'Etat, Avenue Nubar, N° 9, Héliopolis.*
360 Youssef Mina Bey, *Conseiller Royal, Contentieux du Ministère des Communications.*
416 Youssef Soliman Pacha (S.E.), *Ancien Ministre; rue Azim el-Dawla, Zamalek.*
600 Zakaria Mahran, *avocat, Rue Fouad Ier, N° 19.*
143 Zananiri (Fernand), *avocat, Avenue de la Reine Nazli, N° 75.*
221 Zannis (Joseph), *Contentieux du Crédit Foncier Egyptien.*
56 Zulficar Pacha (S.E. Ahmed), *Ancien Ministre; Rue Emad-el-Dine, N° 73.*



ETUDES ECONOMIQUES ET JURIDIQUES

ÉTUDE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE AMÉRICAINNE, VIS-A-VIS DE L'AMÉRIQUE LATINE SOUS L'ANGLE DE LA DOCTRINE DE MONROË

PAR

P. WINKLER

La Doctrine de Monroë :

Peu de mots semblent avoir pour le peuple américain un sens crainte. Il y entre même un sentiment quasi religieux qui aussi magique. Les enfants l'entendent avec un respect mêlé de l'assimilerait presque à une prière ou à un article de foi. Comme l'a dit un auteur américain, " la Doctrine de Monroë est un dogme qui mérite qu'on combatte pour lui".

Comment a pris naissance cette doctrine ? C'est là le premier point que nous étudierons. Nous verrons ensuite ce qu'elle est. Nous examinerons enfin son développement de 1823 à nos jours.

HISTORIQUE

Dès 1776, au début de la guerre d'Indépendance, les Américains, dans un projet de traité d'amitié avec Louis XVI leur allié, lui imposent une clause aux termes de laquelle, en cas de victoire commune sur l'Angleterre, la France s'engage à ne prendre possession d'aucun des territoires ayant appartenu ou appartenant, sur le nouveau continent, à la Couronne Britannique. Les hommes d'Etat américains se réservent par ce traité le droit de se les approprier.

Moins de quinze ans plus tard, en Europe, les guerres de la révolution commencent. Absolutisme et liberté sont en lutte, farouches antagonistes. L'attitude des Etats-Unis sera alors bien nette : pays qui ne doit son existence qu'à une guerre d'indépendance, une guerre révolutionnaire menée contre l'autorité du souverain légitime, ce jeune Etat restera neutre et évitera de prendre parti. L'exemple des carnages qui ensanglantent l'Ouest de l'Europe sera d'ailleurs une salutaire leçon pour les Etats-Unis ; Washington la comprend ; en 1796, dans son testament politique, il adjure ses concitoyens de ne point se mêler des affaires d'Europe, de cette Europe qu'il leur présente comme la proie des passions politiques déchainées. "Elle est divisée, dit-il, en substance, par trop d'ambitions secrètes. Trop de traités obscurs lient les uns aux autres les pays qui la composent. Trop de luttes intestines les dressent l'un contre l'autre. Il ne faut à aucun prix que vous soyez mêlés à ces conflits qui portent uniquement sur des questions d'intérêt. Ne vous liez pas, ne vous alliez pas, ne mettez pas d'entraves à votre indépendance". Et Washington d'ailleurs, tire le corollaire de ses axiomes : "Si l'Amérique ne doit pas s'immiscer dans les affaires d'Europe, en échange l'Europe ne doit pas non plus s'immiscer dans les affaires d'Amérique".

Ces phrases émanant d'un homme d'Etat aussi aimé, respecté et écouté que l'était Washington, ne devaient pas rester lettre morte dans l'esprit des dirigeants Américains de l'époque. Les Etats-Unis allaient en effet mettre rapidement en application les principes si clairement énoncés par "le père de leur liberté", et ceux qu'avaient implicitement posés les négociateurs du traité franco-américain de 1776.

En 1798, l'ambassadeur américain déclare à la Cour de Londres que son pays n'acceptera pas la translation de propriété, au profit de nouveaux acquéreurs, de certaines possessions appartenant dans le Nouveau Monde à des puissances européennes. En 1803 l'achat de la Louisiane par la France à l'Espagne n'est toléré par le Gouvernement Américain que grâce à la promesse tacite, faite par le Gouvernement Français, que ce territoire sera rétrocédé à la Confédération Américaine. Huit ans plus tard, des troupes américaines occupent le nord de la Floride, alors propriété espagnole, pour éviter, dit le Gouvernement Américain, que cette province

ne devienne la propriété d'une puissance étrangère autre que l'Espagne.

Les guerres napoléoniennes devaient, pour quelque douze ans, détourner l'attention des pays Européens des affaires américaines. Après 1815, la réaction commence ; pendant huit ans, congrès sur congrès se déroulent en Europe. Partout les souverains de droit divin sont, le plus souvent, à l'aide des baionnettes étrangères, rétablis sur leurs trônes dont les avaient jetés bas des peuples las de la royauté.

Le Tsar Alexandre Ier et son successeur Nicolas Ier se font les champions de cette politique réactionnaire. A ce titre ils ne sont pas sympathiques aux Etats-Unis. De plus, vers 1820, la Russie songe à établir sa souveraineté sur la côte Ouest de l'Amérique du Nord le long du Pacifique, sur ces territoires qui deviendront plus tard les Etats de Californie et de l'Oregon. Certes ces régions sont bien lointaines et presque inaccessibles à une union de 13 Etats groupés le long de l'Océan Atlantique, beaucoup plus proches en somme de l'Europe que du lointain Pacifique, océan Asiatique mystérieux, où se rendent seuls quelques baleiniers de Boston, en doublant le Cap Horn. Le projet russe, même abandonné par ses auteurs, constituait un danger latent pour les hommes d'Etat Américains qui semblent avoir eu le pressentiment de la future immensité de leur pays.

Mais là ne résidait pas le seul danger. La politique européenne des pays groupés sous la Sainte Alliance pouvait en effet avoir pour les Etats-Unis de graves conséquences. En 1822, à Vérone, le Congrès des Souverains de droit divin décide, malgré le refus de l'Angleterre, de faire rétablir l'absolutisme en Espagne par les troupes du Roi de France. Un sentiment de crainte se fait immédiatement jour aux Etats-Unis. En effet, les anciennes colonies espagnoles se sont révoltées, se sont déclarées indépendantes et viennent d'être reconnues comme telles par le Gouvernement de Washington ; ne vont-elles pas elles aussi être l'objet de la sollicitude des troupes françaises du Duc d'Angoulême ?

Naturellement, les Etats-Unis ignoraient alors que le projet du Gouvernement Français consistait uniquement à établir en Amérique latine des monarchies constitutionnelles sous l'égide de Bourbons non français, et que l'ambassadeur de France à Londres avait assuré Canning que son pays ne cherchait aucun avantage territorial dans les colonies espagnoles, les ambitions françaises se

limitant à désirer, au point de vue des échanges commerciaux avec l'Amérique latine, le seul traitement de la nation la plus favorisée.

Mais dans leur ignorance des intentions réelles de la France, les hommes d'Etat américains étaient fort alarmés. Le Secrétaire d'Etat américain (Ministre des Affaires Etrangères), Adams, se demande ce qui va advenir, d'une manière générale, de l'Amérique du Sud et notamment de Cuba dont le commerce avec les Etats-Unis était dès cette époque très florissant. Ces craintes sont non seulement d'ordre politique ; elles sont aussi d'ordre commercial. En effet le commerce suit le pavillon ; si les anciennes colonies espagnoles de l'Amérique du Sud doivent tomber sous la souveraineté directe ou indirecte de la France, cette dernière en récoltera tout le profit économique. Or le commerce des Etats-Unis en Amérique latine, était devenu depuis l'indépendance toute récente des jeunes Républiques, particulièrement fructueux et profitable pour les commerçants Américains de New-York, Philadelphie, Baltimore, Charleston et la Nouvelle-Orléans.

Bien que particulièrement inquiets, les Etats-Unis ne pouvaient cependant adopter une politique intransigeante sans connaître l'attitude qu'allait prendre l'Angleterre. Or cette politique ne semblait pas très nette. Certes, elle était libérale en Europe et Londres avait refusé de se joindre à la demande d'intervention des puissances absolutistes en Espagne ou en Italie. Mais l'Espagne avait emprunté sur le marché de Londres de grosses sommes d'argent destinées à sa lutte contre Napoléon. Pour rentrer dans les fonds qu'elle avait ainsi prêtés, l'Angleterre n'allait-elle pas chercher, au lieu de se joindre à une opération en Espagne, opération financièrement peu profitable, à s'emparer des riches territoires qu'étaient les colonies espagnoles ? Grâce au pouvoir maritime de la Grande-Bretagne, il était hors de doute que ces pays tomberaient facilement en sa possession.

Le 19 août 1823, Rush, l'ambassadeur des Etats-Unis à Londres demande à Canning, Ministre des Affaires Etrangères, quelles sont sur ce point, les vues du Gouvernement Britannique. Canning lui répond que les Etats-Unis n'ont rien à craindre de la Grande-Bretagne, cette dernière ne recherchant pour elle aucun avantage. De plus, l'Angleterre ayant elle aussi un commerce florissant en Amérique latine, ne tenait pas à se voir ruinée par

une concurrence éventuelle française dans les pays Sud-Américains. Sur ce point, elle partageait donc les vues de Washington et ne souhaitait pas que l'influence politique française se développe en Amérique latine : et l'ambassadeur de France à Londres n'avait pas apporté les apaisements nécessaires, tant s'en faut, puisqu'il demandait pour son pays la clause de la nation la plus favorisée.

Mais ce que Canning ne disait pas, c'est qu'il était opposé à la prise en possession, par les Etats-Unis, de certaines des anciennes possessions espagnoles ; et ses craintes à ce sujet semblaient, certes justifiées : un émissaire cubain s'était, disait-on à Londres, présenté à Washington pour demander l'admission de son île natale au sein de l'Union Américaine. Canning, fort inquiet, ébaucha alors un projet diplomatique fort adroit qui devait lui permettre de mettre à la fois un frein aux visées interventionnistes de l'Europe, et à l'éventuelle politique d'encerclement américaine ; il propose à l'ambassadeur des Etats-Unis, une déclaration commune aux termes de laquelle les deux peuples anglo-saxons manifesteront aux tierces puissances leur égale désapprobation "à l'encontre des pays qui, sous prétexte de rétablir l'autorité en Amérique latine", désirent en fait s'emparer des anciennes colonies espagnoles. "Je suis persuadé, écrit Canning à Rush, qu'il s'est rarement présenté, dans l'histoire des nations, une circonstance aussi favorable qui permette à deux gouvernements amis d'agir pour le bien commun de tous et dont les effets seront d'empêcher une intervention qui serait catastrophique en raison des répercussions si graves, si profondes et si lointaines qui en découleraient"—Rush répond qu'il n'a pas d'instructions pour traiter de points aussi délicats. Il explique à Canning que le Président Monroë, son chef, auquel il transmet ces projets, sera le premier à en saisir le profond intérêt et à y voir les signes de cette franche et cordiale amitié que Canning porte aux Etats-Unis. Mais il ajoute que par la même occasion les Etats-Unis apprécieraient franchement la reconnaissance de l'indépendance des colonies espagnoles par la Grande-Bretagne. Canning, prudent, évite de répondre sur ce grave problème.

Quand, le 9 octobre 1823, les propositions de Canning sont connues à Washington, le Secrétaire d'Etat Adams étudie le projet anglais et convainc le Président Monroë qu'il y a intérêt pour les Etats-Unis à adopter, en toute exclusivité, les propositions de

Canning dont la bonne foi paraît douteuse à Adams. "Pourquoi, ajoute-t-il, perdrons-nous notre liberté d'action par un accord avec l'Angleterre sur une question qui, en somme, intéresse plus Washington que Londres?"

C'est ainsi que le 2 décembre 1823, sans même mentionner le nom du véritable auteur de la théorie, et s'en octroyant simplement la paternité, le Président *Monroë*, dans son message au Congrès, lut le fameux passage qui devait plus tard s'appeler *Doctrine de Monroë*. Elle fut alors reçue par le peuple américain avec enthousiasme, sauf par quelques esprits chagrins qui se demandèrent en vertu de quel article de la constitution américaine les Etats-Unis se portaient les garants de la liberté des peuples "qu'ils soient indiens, chiliens ou colombiens".

Il est inutile d'ajouter que la nouvelle du message mécontenta Canning, mais trop froissé dans son orgueil, il préféra se taire plutôt que d'élever une protestation qui n'aurait d'ailleurs été que toute platonique. En France, la déclaration passa presque inaperçue, sauf chez les libéraux qui s'en réjouirent. Quant au Tsar de Russie, son intérêt s'était entièrement détourné du Pacifique, et porté vers ses coréligionnaires orthodoxes soumis au joug ottoman.

Que disait cette fameuse doctrine?—Sans donner ici le texte complet de cette œuvre diplomatique rédigée dans un style idéaliste et comme pénétrée d'un sentiment religieux, il y a lieu d'examiner les différents points de ce document en remarquant tout d'abord que pour la première fois dans l'histoire du monde, cette déclaration constituait un acte de diplomatie ouverte, de "diplomatie en place publique" diraient aujourd'hui les publicistes et qu'elle équivalait à un véritable appel au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

DÉFINITION DE LA DOCTRINE

Il y a trois points principaux dans la déclaration de *Monroë*.

I. En ce qui concerne l'Ancien Monde, les Etats-Unis s'engagent par la voix de leur Président à ne s'immiscer dans les affaires intérieures d'aucune des puissances européennes ; de plus ils considéreront comme légitime tout gouvernement établi en fait sinon en droit. C'est là un point sur lequel nous ne reviendrons

pas ; remarquons toutefois à ce sujet que le Gouvernement américain lui-même a violé sa doctrine en refusant de reconnaître pendant plus de 15 années le Gouvernement soviétique qui en tout état de cause était pour le moins un gouvernement de facto.

II. Eu égard aux relations entre les Etats-Unis et les puissances européennes possédant des territoires sur le continent américain ou simplement cherchant à étendre leurs possessions en Amérique, *Monroë* déclarait sans ambages :

(1) que toute colonisation future, par une puissance européenne quelconque, d'une terre encore inexplorée des deux hémisphères du Nouveau Monde, serait considérée par le Gouvernement américain comme dangereuse pour la paix et la sécurité des Etats-Unis.

(2) que toute tentative faite par les puissances européennes en vue d'étendre leur système politique à quelque portion que ce fut des continents américains—et "personne ne peut croire, disait textuellement *Monroë*, que nos frères du sud adopteront de leur plein gré et sans y être forcés, un système politique qui ne fût pas libéral"—sera considérée par le Gouvernement américain comme "un danger pour sa paix et sa tranquillité".

(3) que toute atteinte portée par un Gouvernement européen à la liberté des Etats de l'Amérique latine, soit sous forme d'oppression, soit sous forme de simple contrôle, ne pourra être,..... et ne sera jamais considérée par le Gouvernement américain que comme un acte de caractère nettement inamical vis-à-vis des Etats-Unis dont le Gouvernement ne verra pas d'un œil indifférent une immixtion de ce genre".

(4) qu'"en ce qui concerne les colonies appartenant actuellement à des puissances européennes", les Etats-Unis promettent "de ne pas s'immiscer dans leurs affaires, pas plus que par le passé".

III. Il y a un troisième point dans la Doctrine de *Monroë* que les auteurs américains mentionnent rarement, fort important néanmoins, et sur lequel *Monroë* présenta sa pensée d'une manière autrement moins nette et moins claire que sur les deux premiers. *Monroë* déclare : "en ce qui concerne la lutte entre l'Espagne et ses colonies révoltées, notre politique consiste à laisser les antagonistes vider leurs différends dans l'espoir que les puissances européennes agiront de même".

En fait, sur ce dernier point, la doctrine a été violée par le Gouvernement américain à plusieurs reprises et notamment en 1898, au moment de la guerre hispano-américaine ; il est pourtant de première importance de remarquer que la doctrine, si l'on étudie attentivement ce dernier paragraphe, est restreinte dans son champ d'application, à une sphère d'action nettement limitée. Elle n'oppose, en somme, que les puissances européennes d'une part et les Etats des deux Amériques d'autre part. Théoriquement, à s'en tenir aux termes de la doctrine, elle ne s'applique pas aux relations qui intéressent les Etats-Unis et les pays de l'Amérique latine. Ainsi la déclaration ne pose pas de principes directeurs touchant les relations des pays sud américains avec la puissance américaine. En un mot la doctrine pose le problème des relations entre les Etats-Unis et l'Europe et non pas entre les Etats-Unis et l'Amérique latine.

Telle est la théorie ; et il est probable que si les Etats-Unis, de puissance moyenne qu'ils étaient, n'avaient pas évolué au point d'être actuellement un des Etats les plus forts du monde, la doctrine n'aurait guère subi d'entorses. Mais appliquée par un organisme dont le dynamisme ne devait aller qu'en s'accroissant, la doctrine devait forcément évoluer dans un sens que n'avait pas prévu son auteur. Les hommes d'Etat américains, s'appuyant sur les phrases de Monroë, allaient s'arroger le droit pour leur pays d'écarter toute possibilité d'intervention européenne et de se la réserver à leur profit exclusif, devenant en quelque sorte le médiateur, pour ne pas dire le "demi-souverain" des deux hémisphères. La doctrine de Monroë devint ainsi un instrument d'impérialisme entre les mains des hommes d'Etat américains. Et ce "don providentiel", comme l'a dit un secrétaire d'Etat américain, permet à Washington de déterminer par soi-même, de sa propre autorité, quand, où et dans quelles conditions la doctrine sera invoquée ; de même elle lui permet de dire dans quelles mesures lui, Gouvernement américain, et lui seul, sera amené à appliquer une sanction à l'encontre de tout gouvernement européen violateur de la doctrine. L'on comprend que les Etats-Unis aient tenu à donner à cette doctrine force de loi internationale reconnue par les puissances. Elle n'était en somme qu'une déclaration unilatérale, un acte de foi personnel, dont il était utile de faire reconnaître le bien fondé par autrui. Les Etats-Unis y parvinrent, et cela bien que les termes mêmes du message fussent

assez nébuleux et qu'en les acceptant, les puissances ne fussent pas exactement ce qu'elles s'engageaient à faire ou à ne pas faire ; pourtant, au cours des conférences de la Haye en 1899 et 1907, plus tard lors de la rédaction du pacte de la Société des Nations et enfin en 1928 lors de la signature du pacte Kellog, les négociateurs américains ont toujours réservé le droit de leur pays à être les seuls juges et interprètes de la doctrine de Monroe ; et ce droit leur a été reconnu. Le pacte de la Société des Nations est catégorique sur ce point : l'article 21 prévoit que toutes les questions relatives aux accords régionaux, tels que la "Doctrin de Monroe", seront écartées des discussions de la Société. En conformité avec ces termes, l'Organisme de Genève ne s'est aventuré dans le pénible règlement des problèmes du Chaco et des conflits armés qui ont divisé la Bolivie et le Paraguay qu'après avoir demandé l'autorisation tacite du Gouvernement américain et en avoir obtenu l'assurance d'une coopération franche et loyale.

En un mot, la doctrine de Monroe qui partait d'un sentiment altruiste et tendait à imposer à l'Europe l'obligation de reconnaître aux peuples sud-américains la liberté de disposer d'eux mêmes, n'était pas mauvaise en soi. Elle a malheureusement été au cours des dernières années du 19^e siècle et au début du 20^e siècle l'objet de tant d'entorses, d'additions et de corollaires astucieusement déduits, que vers l'année 1920 il ne restait plus grand'chose de la doctrine telle qu'elle avait été énoncée par le Président Monroe. Cette doctrine, prise à la lettre, pouvait se traduire par ces quatre mots : "ni annexion, ni protectorat" (1) ; elle allait, entre les mains des hommes d'Etat américains, devenir un outil pour l'expansion économique et politique des Etats-Unis—rappelant la fable américaine de cet "œuf d'aigle que l'on aurait donné à couvrir à une poule".

(1) La doctrine a été reprise sous cette forme par le sénateur Lodge qui, en 1912, fit voter par le Sénat américain une résolution aux termes de laquelle "aucun port ni aucune baie se trouvant à proximité des côtes américaines ne sauraient être cédés par le Gouvernement d'un pays d'Amérique latine à un gouvernement étranger non Américain sans que le Gouvernement des Etats-Unis envisage cette cession comme préjudiciable à ses intérêts". Il s'agissait à cette époque d'écarter le danger, réel ou imaginaire, qu'aurait présenté l'achat par le Japon, d'un territoire maritime mexicain, la Baie de Magdalena sur le Pacifique.

Il nous appartient d'étudier maintenant comment les chefs d'Etat Américains sont arrivés à fausser la doctrine de Monroe pour en forger progressivement au profit de leur pays un instrument incisif et contondant, un instrument d'hégémonie, en greffant sur la doctrine des éléments nouveaux qui n'avaient pas été prévus par l'auteur.

DÉVELOPPEMENT DE LA DOCTRINE DE MONROË

Il y a lieu, pour l'étude de ce développement, de distinguer trois périodes :

(1) L'une s'étendant de 1823 à 1890.

(2) L'autre de 1890 à 1931.

(3) La dernière de 1931 à nos jours.

(1) PÉRIODE DE 1823 A 1890.

Au cours des soixante-quinze années qui ont suivi l'énoncé de la doctrine, le Gouvernement américain semble n'avoir pas tiré du message du Président Monroe, toutes les conséquences qu'il aurait dû en tirer. La raison doit en être trouvée d'une part dans les convulsions qui ont agité l'Europe pendant cette période et ont généralement éloigné d'elle toute idée d'intervention dans les Amériques. D'autre part, les Etats-Unis étaient de leur côté en période de croissance et en subissaient une crise qui devait être fort longue.

Certes, les hommes d'Etat américains ont fait connaître au Gouvernement français leur mécontentement, en voyant, en 1824, les navires de guerre français croiser hostilement et ostensiblement au large des côtes du Mexique à l'encontre duquel le Gouvernement de Paris avait eu des sujets de plainte. Mais dès le début, le Département d'Etat s'est refusé à considérer la doctrine comme une alliance virtuelle entre les Etats de l'Amérique latine et les Etats-Unis ; les secrétaires d'Etat de l'époque l'ont fait comprendre aux représentants de la Colombie, du Brésil, du Mexique et de l'Argentine qui, à différentes reprises entre les années 1823 et 1826 cherchèrent l'appui du Gouvernement américain. Il s'agissait pour ces puissances d'obtenir la promesse que les Etats-Unis vien-

draient éventuellement à leur défense au cas où des pays d'Europe demanderaient la réparation de dommages causés.

Même attitude au Département d'Etat quand en 1826, Bolivar ainsi que les pays de l'Amérique latine demandent aux Etats-Unis de coopérer au projet formé par le "libérateur" en vue de fonder une Confédération américaine groupant les Etats des deux Amériques.

Le Gouvernement américain refuse de s'engager, d'aliéner sa liberté d'action dans une alliance avec cette Confédération qui d'ailleurs ne devait rester que lettre morte. Certes, il envoie des "observateurs" à la Conférence de Panama où se discutait le projet de confédération; mais il s'arrange pour que ces étranges délégués arrivent trop tard, une fois que la conférence est close. Ils avaient d'ailleurs pour instructions de ne "rien signer" et de justifier leur conduite par l'inexistence, à ce moment, d'un danger européen pour les pays de l'Amérique latine.

De même les Etats-Unis admettaient parfaitement la transformation du Brésil en un Empire et l'accession au trône de ce pays d'un souverain d'origine européenne (1831).

Peu après, le Gouvernement américain laisse à nouveau violer la doctrine de Monroe; en 1833 il se contente des douteuses raisons que lui donne le Gouvernement britannique pour la prise de possession des Iles Falkland que l'Argentine regardait alors, et qu'elle continue à regarder aujourd'hui encore, comme territoire argentin. En 1835 et 1838, le Gouvernement de Washington ne proteste même pas quand les forces navales britanniques s'emparent de Belize, en Amérique centrale et y fondent la colonie du Honduras britannique; mieux encore les Etats-Unis reconnaissent formellement quelques années après, les droits de l'Angleterre sur ce territoire; et par le même traité (Clayton-Bulwer, de 1850) les Etats-Unis accordaient à la Grande Bretagne, le privilège, qu'elle partage avec les Etats-Unis, de construire, gérer, protéger et garantir un canal qui devait éventuellement, par le Nicaragua, unir l'Atlantique et le Pacifique. La doctrine était ainsi nettement violée par les Etats-Unis.

Washington proteste bien, mais sans user d'autres procédés que ceux d'une déclamation oratoire, quand la France et l'Angleterre entre les années 1838 et 1845, prêtent leur concours armé à l'Uruguay dont l'existence est mise en jeu par l'Argentine qu'exaspère

l'indépendance de ce proche voisin. Même tolérance vis-à-vis de la France qui en 1838 occupe momentanément Vera Cruz (Mexique) et désarme cette ville fortifiée.

Certes, en 1840, Washington est fort alarmé en apprenant les projets d'achat de l'île de Cuba par l'Angleterre. Mais les protestations américaines sont toutes platoniques et l'Angleterre d'ailleurs ne donne aucune suite à ces velléités.

Ce sont là d'ailleurs de menues offenses que commettent les puissances européennes et qu'il est de bonne politique, de la part du Gouvernement américain, de pardonner avec magnanimité. Il aura besoin, de son côté, de l'indulgence des puissances étrangères. En effet, la "destinée manifeste" pousse les Etats-Unis à chercher un accroissement de territoire. Il est d'un "intérêt majeur" pour eux de s'étendre vers l'ouest. Le Président Polk, en 1845, favorise une révolution au Texas, qu'il reconnaît ensuite comme Etat indépendant afin de mieux permettre à ce dernier, immédiatement après, de s'incorporer à l'Union Américaine. Trois années passent : une guerre déclenchée contre le Mexique pour un motif futile, permet à la puissance victorieuse, les Etats-Unis, d'acheter pour une somme dont Polk ne veut à aucun prix qu'elle dépasse 20 millions de dollars (en fait les Etats-Unis n'en offriront que 15) la moitié du territoire mexicain ; la conquête de l'Ouest et des côtes du Pacifique était ainsi effectuée.

Pour s'excuser de cette spoliation, Polk s'abrite derrière la Doctrine de Monroe : il s'est emparé de ces riches, territoires, qui devaient constituer six nouveaux états de l'Union "pour empêcher que des Etats européens ne les saisissent". C'est, dit-il, la "destinée manifeste" des Etats-Unis qui les pousse à agir ainsi.

Quand, un peu émue par cet accroissement considérable, l'Angleterre songe alors à rétablir une certaine balance de pouvoir à son profit et qu'elle propose à l'Espagne de s'emparer, conjointement avec elle, de la province mexicaine du Yucatan, également en révolution, le Président Polk déclare que les Etats-Unis, au nom de la Doctrine de Monroe, ne toléreront pas en Amérique la politique européenne de la balance des pouvoirs. "Nous n'accepterons pas de nouvelles interventions européennes sur le continent nord-américain".

Pourtant le Gouvernement américain priera lui-même la France et l'Angleterre d'intervenir dans le règlement d'une affaire américaine, mais d'importance minime : le rétablissement de la paix

entre la république de St.-Domingue et l'Empereur d'Haïti, Soulouque, dont les armées ravagent le territoire dominicain (1850).

Dix ans après, la Doctrine est à nouveau violée par les puissances européennes.

D'une part, l'Espagne "accepte" de reprendre ses droits souverains sur Saint-Domingue qui vient de demander à rentrer dans le giron de la mère patrie. Ce retour de l'enfant prodigue devait d'ailleurs être de courte durée : deux années seulement, pendant lesquelles le Gouvernement Espagnol ne prend même pas la peine de répondre aux notes du Gouvernement américain sur cette violation de la Doctrine de Monroë et finit par déclarer que cette Doctrine ne présente "ni utilité, ni raison d'être".

De même, c'est faiblement que les Etats-Unis protestèrent auprès de Napoléon III quand ce dernier essaya de 1861 à 1865 d'imposer au Mexique, à l'aide des baionnettes françaises, un gouvernement monarchique et constitutionnel, avec à sa tête l'Empereur Maximilien, d'origine autrichienne. Il est vrai qu'à cette époque les Etats-Unis étaient eux-mêmes en proie à de graves difficultés intérieures, ravagés qu'ils étaient par une lutte intestine, la guerre de Sécession ; et leurs protestations devaient aller en s'accroissant au fur et à mesure que le gouvernement américain légal prenait l'avantage.

La doctrine fut toutefois nettement appliquée quand le Gouvernement américain saisit en 1867 l'occasion d'acheter du Gouvernement tsariste, pour une somme dérisoire, la province de l'Alaska. Mais qui donc eût pu être désireux de s'emparer alors de cette terre déshéritée, de cette banquise, dont les ressources aurifères étaient encore inconnues et que personne ne convoitait, même pas le Japon, à peine sorti des ténèbres d'une époque médiévale ?

Même tentative d'application quand, en 1870, le Président Grant songe, au nom de la Doctrine de Monroë, à annexer la République de Saint-Domingue qui, vite fatiguée de sa sujétion à l'Espagne, s'était à nouveau révoltée et déclarée indépendante.

Silence toutefois de Washington quand, en 1877, la Suède cède à la France la seule colonie qu'elle possédât, la microscopique Ile de Saint-Barthélémy dans les Antilles. Cela valait-il d'ailleurs la peine de menacer des foudres de la Doctrine ces deux pays européens qui tombaient d'accord pour se céder une possession d'aussi minime importance ?

Une période paisible d'une vingtaine d'années s'écoule alors pendant laquelle la Doctrine semble tomber dans l'oubli. Ce n'était qu'une apparence. Les événements allaient, vers 1897, donner aux Etats-Unis l'occasion de faire sentir au monde entier tout le poids d'une doctrine vieille alors de près de trois quarts de siècle.

(2) PÉRIODE DE 1890 A 1931

Au début de cette période la situation des Etats-Unis est bien différente de ce qu'elle était trente ans auparavant. Pays déjà très évolué tant au point de vue économique que social, complètement remis d'une guerre fratricide qui les a presque acculés à la ruine, les Etats-Unis puisent dans la jeunesse du sang de ses enfants, dans une immigration sans cesse accrue et non limitée, des forces nouvelles qu'ils ne soupçonnent pas eux-mêmes. Le développement industriel des Etats-Unis est arrivé à ce que l'on croit être un maximum. Un mouvement nationaliste intense souffle sur tout le pays. On apprend aux enfants à chanter l'hymne américain, à vénérer le drapeau étoilé.

De leur côté, les grandes puissances européennes, grâce à l'essor qu'a pris l'industrie pendant la deuxième moitié du 19^e siècle, ressentent un besoin d'expansion économique et commerciale. Si elles ont abandonné à jamais l'idée de coloniser l'Amérique latine, du moins les puissances européennes peuvent-elles songer à y investir des capitaux ou à y entreprendre de grands travaux d'importance mondiale.

Entre ces deux groupes étatiques (Etats-Unis—Europe) des conflits devaient forcément surgir. L'occasion s'en présenta bientôt.

Lesseps, le triomphateur de Suez, conçoit une deuxième entreprise du même genre à travers l'Isthme de Panama. C'était là une entreprise fort hardie tant au point de vue technique (le canal de Panama devait en effet être autrement difficile à réaliser, à travers les montagnes glissantes de l'Isthme que celui de Suez creusé en une tranchée de plein pied dans un désert de sable) qu'au point de vue politique. L'idée qu'un canal transisthmien pouvait être contrôlé par la France ou par un groupe de capitalistes français était non seulement contraire aux termes du traité

Clayton-Bulwer ci-dessus mentionné, mais encore et surtout, aux principes mêmes de la Doctrine de *Monroë*. En 1889 le Sénat américain décréta, par un vote massif, qu'il "désapprouvait complètement l'idée d'un canal entre l'Atlantique et le Pacifique dont la construction et le contrôle seraient confiés à une puissance européenne ; et qu'il était contraint à envisager l'éventualité de cette construction et de ce contrôle comme contraire aux droits des Etats-Unis, préjudiciable à leurs intérêts et comme une menace à leur bien être". Un an après le Président de l'Union Américaine déclarait que la politique de son pays était d'envisager un canal qui fût "exclusivement sous le contrôle Américain. Les Etats-Unis ne peuvent pas consentir à l'abandon de ce contrôle en faveur de quelque puissance européenne que ce soit... car ce canal... devra forcément constituer une partie de notre ligne côtière". Et au cours des années suivantes le Président Hayes et son successeur Garfield énoncèrent à nouveau les mêmes principes, qu'ils dérivait de la Doctrine de *Monroë* et qu'ils considéraient comme "les bases mêmes de la politique des Etats-Unis". Néanmoins Lesseps tint bon et commença la construction de son canal. Les protestations des Etats-Unis restèrent tout oratoires. Sans doute pressentait-on à Washington que les Etats-Unis pourraient au moment opportun s'emparer un jour d'une œuvre que le grand Français aurait aux trois quarts finie, ou tout au moins dégrossie.

Il fallait d'ailleurs "guérir" la doctrine d'une sérieuse entorse que les Etats-Unis eux-mêmes lui avaient donnée en 1850, en partageant avec la Grande-Bretagne le droit éventuel de construire, contrôler et garantir le futur canal transisthmien. Le Département d'Etat s'y employa, et en 1901 l'Angleterre dont la situation était d'ailleurs rendue précaire par l'épineuse guerre du Transvaal, abandonnait tous les droits qu'elle détenait en vertu du traité de 1850, rendant à la Doctrine de *Monroë* toute sa teneur originelle.

Entretemps, sur les Etats-Unis avait soufflé un vent d'orgueil. En 1897, un différend qui divisait depuis 15 ans le Gouvernement de Caracas et celui de Londres au sujet de la délimitation des frontières mal définies séparant le Vénézuëla de la Guyane Anglaise, faillit se terminer tragiquement. Le Foreign Office menaça le Vénézuëla d'un blocus de ses côtes.

Le Vénézuëla avait à plusieurs reprises invoqué l'aide américaine au nom de la Doctrine de *Monroë*. Le Secrétaire d'Etat

Olney et son Président Cleveland admirent sans difficulté que "la paix, la sécurité et l'honneur américains étaient en jeu" et ils imposèrent au Gouvernement de Londres l'obligation d'avoir recours à un arbitrage pour régler cette pénible question. Londres obtempéra.

Les Etats-Unis ne se sentirent plus d'aise. Ils avaient amené à résipiscence le Gouvernement britannique et lui avaient rappelé les sentiments de respect que l'on doit en Europe à la Doctrine de Monroe. C'est à cette époque qu'Olney s'écria : "Aujourd'hui les Etats-Unis sont pratiquement les souverains de tout le continent américain ; leurs volontés y ont partout force de loi". C'était là un moyen de faire comprendre au monde que tout le continent américain devait être soumis à l'hégémonie des Etats-Unis : l'Europe était priée de s'abstenir de toute intervention dans les Amériques à quelque titre que ce soit.

Une occasion splendide allait s'offrir aux Etats-Unis d'appliquer cette nouvelle théorie de l'hégémonie américaine. Ce fut la guerre cubaine.

Cuba, colonie espagnole dont les richesses en font la "perle" des Antilles, semblait une proie bien tentante pour le Président MacKinney. Ce dernier, un jour de février 1898, à la suite de dix années de rebellion dans cette île et poussé par le peuple américain qu'avait assoiffé de vengeance l'explosion dans le port de la Havane, du Cuirassé "Maine", déclara la guerre à l'Espagne. Certes, dans sa déclaration de guerre le Gouvernement américain proclamait qu'il n'avait en vue que l'indépendance de Cuba ; mais personne ne croyait à cette indépendance et ne voulait être dupe de ces protestations de désintéressement.

La Doctrine de Monroe, d'ailleurs, était ouvertement violée, bien qu'alors on se gardât bien de prononcer le nom de ce Président qui pourtant avait promis, au nom de son pays, la non intervention des Etats-Unis dans les cas de rebellion d'une colonie contre sa mère-patrie.

Or, dans l'affaire cubaine, les Etats-Unis intervinrent ostensiblement et la "Perle des Antilles" ne dut une semi-indépendance qu'à l'écrasement des forces espagnoles dans l'Atlantique et dans le Pacifique par les navires et les armées américaines. Notons de plus que l'annexion de Porto-Rico, tout comme celle des Philippines, qui eut lieu au terme de cette guerre, était tout à fait contraire à l'esprit même de la doctrine qui visait à l'absolue liberté des peuples.

Quoi qu'il en soit, ce ne devait pas être la dernière violation de la doctrine par le Gouvernement américain lui-même. La guerre de Cuba avait mis en évidence le danger que présentait pour les forces navales américaines, l'Amérique du Sud, cet énorme bloc terrestre qui séparait leurs principales unités du Pacifique et de l'Atlantique.

Au cours de la guerre de 1898, un terrible émoi s'était emparé du peuple américain lorsqu'on lui dévoila que ses torpilleurs et cuirassés avaient failli sombrer dans le détroit de Magellan au cours d'une lente et angoissante croisière, de Seattle (sur le Pacifique) à Santiago de Cuba. L'idée germa alors dans l'esprit de celui que l'on devait appeler le Bismarck américain, Théodore Roosevelt, à l'époque Secrétaire d'Etat à la Guerre, puis plus tard Président des Etats-Unis, de s'emparer de la zone du Canal de Panama.

L'occasion s'en présenta bientôt. Le terrain diplomatique avait été préparé par le Département d'Etat : l'Angleterre avait en 1901, nous l'avons vu plus haut, renoncé aux droits qu'elle détenait depuis 1850, conjointement avec les Etats-Unis dans l'éventuelle construction d'un canal transisthmien. Le terrain financier était, hélas, pour la France, également prêt : la Compagnie française de Panama était en faillite et en raison des scandales qui avaient éclaté en France à ce sujet, Washington pouvait à juste titre espérer que le Gouvernement français "laisserait faire". Et de fait, la Compagnie vendit ses droits au Gouvernement américain, encore heureuse de retirer de cette affaire une somme de 40 millions de dollars. Mais la Compagnie avait en somme vendu des biens ne lui appartenant pas en propre, puisqu'elle les avait elle-même obtenus de la Colombie, alors pays souverain sur la zone de l'Isthme de Panama.

Des pourparlers s'engagèrent alors entre Washington et Bogota pour faire approuver par la Colombie, la cession faite par la Compagnie Française et pour faire admettre le droit exclusif des Etats-Unis à la construction et à l'exploitation du canal pour une période de 100 ans. En outre les Etats-Unis demandaient à Bogota un droit de contrôle non seulement sur le canal et sur une bande de terrain large de 5 kilomètres sur chacun de ses bords, mais encore sur les villes de Colon et de Panama. La Colombie devait garder ses droits virtuels de souveraineté sur cette zone et

recevoir du Gouvernement américain à la suite de cet accord une somme forfaitaire de 10 millions de dollars, à laquelle s'ajouterait pendant 100 ans une annuité de 250.000 dollars.

Mais à la stupéfaction des hommes d'Etat Américains qui avaient espéré pourtant allécher la Colombie par l'offre de 10 millions de dollars, le Sénat Colombien refusa d'entériner cet accord (31 octobre 1903). Les raisons de ce refus n'étaient certes pas reluisantes. Un marchandage honteux se faisait dans la Haute Assemblée de Bogota. Certains sénateurs voulaient que l'on rachète à la Compagnie Française les droits qu'elle détenait depuis 1890 et qu'ainsi moyennant un débours de 5 millions de francs or (un million de dollars à l'époque) l'on pût remettre les mêmes droits aux Etats-Unis pour la somme de 40 millions de dollars. Le Chef du Gouvernement Colombien, suivi par la majorité des Sénateurs, n'en demandait pas tant. Il souhaitait simplement que la Compagnie Française qui avait revendu ses droits aux Etats-Unis pour 40 millions de dollars ristournât à la Colombie dix millions de dollars qui s'ajouteraient ainsi au montant similaire qu'offrait de verser le Gouvernement américain. Bref, une question de "gros sous" surgit alors à Bogota, là où des intérêts nationaux et mondiaux étaient seuls en jeu.

En tout état de cause, Théodore Roosevelt se trouvait devant une situation sans issue : il s'en montrait navré. Il ne devait pas rester longtemps sur son désappointement. Comme par hasard, un citoyen colombien résidant à Panama, se rendit à ce moment à Washington où il semble bien, encore qu'aucune preuve écrite n'en ait été laissée, qu'il obtint du Département d'Etat des assurances formelles. Quoi qu'il en soit, trois jours après le rejet du projet du traité américain-colombien par le Sénat de Bogota, la révolution éclate dans l'Isthme de Panama.

Révolution d'opéra comique, mais rendue tragique par la présence des navires de guerre américains massés sur les lieux—avant même que la révolution n'éclate—qui ont reçu l'ordre d'empêcher le débarquement éventuel de troupes colombiennes envoyées pour mater la rébellion. Les ordres de Roosevelt furent fidèlement et intelligemment exécutés par les officiers de la Marine de Guerre Américaine : le 3 novembre 1903 sans que les troupes colombiennes aient pu débarquer, la République était proclamée à Panama ; le 6 novembre le Gouvernement panaméen annonçait à

Washington l'arrivée prochaine de son représentant officiel qui était effectivement reçu à la Maison Blanche le 13 novembre. Signalons en passant que, battant ainsi les records de reconnaissance officielle d'un nouvel Etat par une puissance étrangère, les Etats-Unis admettaient en la personne de ce diplomate panaméen un Français qui depuis plusieurs semaines avait été chargé par les actionnaires de la Compagnie Française du Panama, de liquider à Washington cette désastreuse affaire financière. Entretemps d'ailleurs, au Gouvernement colombien qui "demandait l'autorisation" de débarquer des troupes à Panama, ou offrait, à défaut de ratifier enfin le traité que lui avait offert le Gouvernement américain, le Président Théodore Roosevelt répondait en ces termes : "Le peuple de Panama ayant, d'un seul élan, rompu ses liens politiques avec la République de Colombie et ayant, en devenant indépendant, choisi un gouvernement autonome de forme républicaine, déjà reconnu par les Etats-Unis, je ne puis que très chaleureusement vous recommander ainsi qu'au Gouvernement de Panama de résoudre directement, pacifiquement et équitablement toutes les difficultés que vous pourriez avoir avec ce nouvel Etat".

Enfin, le 7 décembre 1903, la République de Panama signait avec les Etats-Unis un traité par lequel elle abandonnait aux autorités américaines les droits déjà stipulés dans le traité caduc offert à Bogota ; de plus la zone longeant le canal était portée à 18 kilomètres sur chaque bord. Et le tout, canal et territoire adjacent, devenait propriété exclusive du Gouvernement américain. C'est ainsi que, comme il l'a dit lui-même, le Président Théodore Roosevelt "prit la zone du Canal".

Rendons d'ailleurs immédiatement hommage au Gouvernement américain, qui en moins de 11 ans, sut parachever l'œuvre entreprise par Lesseps et faire du Panama, un canal digne de celui qui en avait conçu le plan. Notons en outre que l'entretien du Canal est admirablement assuré dans des conditions autrement difficiles que celles nécessitées par le Canal de Suez.

Mais la présence des Etats-Unis à Panama devait changer considérablement la physionomie stratégique de cette région du globe. En raccourcissant de près de 20.000 kilomètres le trajet maritime de New-York à San Francisco, le Canal de Panama devenait pour les Etats-Unis le point central, crucial même de la vie économique et stratégique américaine qu'il fallait, ainsi que, ses approches, protéger à tout prix contre les atteintes étrangères.

Or, si du côté du Pacifique, cet océan ne renferme aucune île habitée, du côté de l'Atlantique, au contraire, on trouve une longue chaîne d'îles, les Antilles, sur lesquelles flotte le drapeau de six nationalités différentes, et qui sont bordées au sud ainsi qu'à l'ouest par des Etats de l'Amérique latine, dont la principale occupation semble consister en mouvements révolutionnaires.

Il fallait protéger Panama, il fallait éviter que, sous aucun prétexte, une puissance étrangère puisse accaparer, ou simplement contrôler une de ces îles encore indépendantes le long desquelles tout navire doit passer pour se rendre de l'Atlantique à Panama. Il ne fallait pas davantage que des agents européens trop zélés puissent s'immiscer dans les affaires du Vénézuëla, ⁽¹⁾ du Honduras, de Nicaragua, du Guatemala, de la République de Panama, de Costa Rica ou même du Mexique. Le Gouvernement américain s'était couvert en partie contre ses risques par l'annexion de Porto-Rico et la mise en tutelle de Cuba. Mais il restait aux alentours de Panama bien d'autres pays turbulents dans lesquels les interventions européennes étaient à craindre. C'est alors que le Président Théodore Roosevelt trouva dans l'arsenal juridique, les armes qui étaient nécessaires pour écarter ces dangers d'interventions européennes. Il inventa les corollaires de la Doctrine de Monroë, corollaires qui lui ont été, a-t-il dit, dictés par la crainte de voir des dictateurs antillais, militaires turbulents, profiter de la Doctrine de Monroë pour se livrer à des actes de brigandage sur des Européens ou pour ne pas payer leurs dettes à leurs créanciers Européens.

Et Théodore Roosevelt, logique avec lui-même, d'ajouter : "si les Etats-Unis ne veulent pas que l'Europe agisse dans cette région du globe c'est au Gouvernement américain de forcer ces dictateurs arbitraires, débiteurs récalcitrants, gens de mauvaise foi, à remplir leurs obligations. En conséquence, quand une Nation de l'Amérique latine refuse de payer ses dettes—ce qui est fréquent—le Gouvernement américain s'arroge le droit de se substituer au pays créancier et de saisir, aux lieu et place de ce dernier, les ressources douanières du débiteur récalcitrant.

(1) En 1903, le Vénézuëla fit à nouveau parler de lui en refusant de payer les dettes qu'il devait, à la suite de mouvements révolutionnaires, à des ressortissants Anglais, Allemands ou Italiens. Les gouvernements intéressés se disposaient à dépêcher sur les côtes du Vénézuëla une flotte internationale, quand les Etats-Unis firent aux Cours de Londres, de Berlin et de Rome, des protestations telles que ces gouvernements préférèrent avoir recours à un arbitrage plutôt que d'encourir le courroux américain.

Or, la plupart des pays de l'Amérique latine, notamment dans la région des Antilles, tirent 90 % de leurs revenus des ressources que leur procurent les droits de douane, soit d'importation, soit d'exportation. Il en résulte qu'aucun gouvernement, qu'aucun dictateur ne peut se maintenir au pouvoir s'il n'a pas par devers lui les ressources douanières sans lesquelles la machine administrative est paralysée.

Cet état de choses a permis au Président Théodore Roosevelt l'instauration d'une politique américaine nouvelle, celle qu'il appelait de la "police internationale". C'est la politique dite du gourdin, par laquelle les Etats-Unis s'arrogent à leur profit exclusif le droit de régler les différends que les autorités des Antilles indépendantes ou de l'Amérique Centrale peuvent avoir, soit entr'elles, soit avec des puissances européennes. Certes Théodore Roosevelt professait avec véhémence les intentions désintéressées du Gouvernement américain qui ne voulait à aucun prix, "s'approprier le moindre morceau de territoire dans l'Amérique latine". Mais il ajoutait : "les déprédations auxquelles se livrent à l'état chronique nos voisins du sud, l'anarchie qui les paralyse et se traduit par l'oubli des obligations incombant à toute Société évoluée, peuvent amener dans certains cas l'intervention d'une nation plus civilisée. Or, en vertu des principes énoncés par Monroë, le Gouvernement américain peut être conduit à exercer, à l'exclusion des Puissances Européennes elles-mêmes un pouvoir de police internationale ; ce pouvoir il doit l'exercer chaque fois que les mauvaises actions commises par nos voisins du sud deviennent trop cyniques ou que l'anarchie règne trop ouvertement dans ces Etats. Ce faisant, nous agissons d'une manière conforme à nos propres intérêts aussi bien qu'à ceux de nos voisins et ceux de l'humanité en général".

Cette doctrine qu'au cours des années 1903 à 1907, le Président Roosevelt finit par faire entériner par le Sénat américain qui y était tout d'abord opposé, met donc les Etats-Unis dans l'obligation morale, de faire au nom du droit international, ce que les autres puissances ne doivent pas faire. Ainsi les Etats-Unis s'approprient le droit de juger si un pays d'Amérique latine a, dans telle circonstance donnée, le bon droit de son côté, ou s'il est au contraire dans ses torts. Et en l'occurrence le Gouvernement américain sera en fait juge et partie. La constitution d'un pays de l'Amérique latine ne semble-t-elle pas appropriée à ce pays, ou

les coups d'Etat y sont-ils trop nombreux ? les Etats-Unis s'arrogent alors le droit de choisir une forme de gouvernement qui paraisse au gouvernement de Washington plus conforme aux aspirations ou aux besoins de ce peuple. Et comme derrière chaque entité gouvernementale, il y a des hommes, Washington aura ainsi l'occasion d'avoir à Saint Domingue, à Haïti, au Vénézuëla, au Honduras, au Mexique, à Costa-Rica ou à Panama, des chefs de gouvernements plus paisibles et dont surtout la ligne de conduite politique soit parallèle à celle des Etats-Unis. Pour arriver à ses fins, le Gouvernement américain ne craindra pas d'intervenir militairement en Amérique latine en vue de rétablir l'ordre et d'amener au pouvoir un homme-lige ; il emploiera encore un autre procédé : il se refusera à reconnaître un gouvernement qui, selon lui, se sera saisi du pouvoir d'une manière "illégal" ; enfin, pour éviter l'émission d'emprunts sud-américains et centre-américains sur les marchés européens, il se réservera—au besoin avec des prêts obligatoires—d'être le seul créancier de ses voisins d'Amérique latine.

Aussi ne faut-il pas s'étonner si au cours des années 1898 à 1931, les Etats-Unis ont opéré plus de 23 interventions armées dans les républiques Antillaises, du Centre-Amérique ou du Mexique. Une escadre navale a été spécialement créée à cette fin et doit, suivant les termes mêmes du texte portant sa création, "rendre plus amicales les relations qui unissent les Etats-Unis aux autres républiques du Nouveau Monde et contribuer à une meilleure entente entre ces mêmes pays". En fait, cette escadre produit un effet moral dont le but est de maintenir la paix, tout en veillant à la sécurité des capitaux investis par les hommes d'affaire américains.

Les esprits libéraux américains, spécialement les universitaires, ont, à l'époque, objecté qu'il y avait là une véritable tendance impérialiste, que s'il y a des révolutions dans les Etats de l'Amérique latine le nombre des Américains qui y sont assassinés est "moins grand qu'à New-York ou à Chicago".

Ces critiques ne servirent à rien. Le Département d'Etat maintint sa politique interventionniste, et au cours des années 1912 à 1928 les interventions américaines se sont multipliées à Cuba en 1912 et 1917, à Saint-Domingue de 1916 à 1924, à Haïti de 1915 à 1931, au Mexique en 1916 et au Nicaragua à de nombreuses reprises, de 1916 à 1930.

En 1927 encore, le Secrétaire d'Etat Hugues a défendu avec une énergie farouche, lors de la sixième Conférence Panaméricaine à la Havane, le droit pour son pays d'intervenir partout où un citoyen américain était en péril d'être massacré ("butchered"). Cette doctrine était d'ailleurs officielle. Le Président Coolidge déclara lui-même en 1927 que "la personne et les biens d'un citoyen américain font partie du patrimoine national, même s'ils se trouvent à l'étranger".

Mais, de par la force même des choses, le Gouvernement américain devait être entraîné sur la pente glissante des interventions. Bientôt il ne s'agit plus uniquement de défendre la vie et la propriété des citoyens américains. Poussé par les circonstances, le Département d'Etat, sur lequel le Ministère de la Marine exerce une forte pression dans ce sens, est amené à prendre une part active dans les conflits politiques des petits pays de l'Amérique latine. C'est ainsi qu'il intervient en faveur de tel gouvernement ou qu'il facilite le renversement de tel autre, ou encore qu'il favorise tel heureux général, que la fortune des armes amène à la dictature, alors qu'il reste sourd aux appels d'un autre troubleion politique, dont l'amitié semble moins sûre. En un mot, le Département d'Etat lui-même confie le pouvoir à tel chef qu'il a choisi, et l'y maintient, au besoin à l'aide des baionnettes américaines. Estimant que son régime politique et démocratique resté immuable au cours des 150 dernières années, est susceptible de s'adapter à des pays socialement moins évolués, le Gouvernement américain entend imposer à Cuba, à Haïti, à Saint-Domingue, au Nicaragua, une constitution mûrie dans le calme bureau d'un savant professeur d'université, mais dont le projet dactylographié sera confié au Commandant de la fameuse escadre navale, à charge pour lui de le mettre en application.

Certains gouvernements de l'Amérique latine estimaient néanmoins pouvoir changer de gouvernement comme bon leur semblait. Et comme, situés qu'ils étaient dans les régions montagneuses de l'Amérique Centrale, l'escadre navale ne pouvait y remplir le rôle moralisateur qui lui était dévolu, il fallait trouver un autre procédé. Dans ce but, le Département d'Etat mit en application le principe de reconnaissance ou de non reconnaissance des gouvernements. En vertu de ce principe, le Département d'Etat se réserve le droit de reconnaître si un nouveau gouvernement est capable de maintenir l'ordre et l'autorité. Pour mieux

parvenir à ses fins, le Gouvernement de Washington a fait signer entre les cinq républiques du Centre-Amérique, sous sa propre égide à Washington, en 1907, un traité aux termes duquel les Etats signataires s'engagent à ne pas reconnaître un gouvernement nouvellement arrivé au pouvoir à la suite d'un coup d'Etat ou d'une révolution ; cela tout au moins tant que le peuple du pays où vient de se produire le changement de régime, n'aura pas, à la suite de libres élections, approuvé et entériné le changement ainsi survenu. Une nouvelle difficulté surgit alors. Le dictateur nouvellement arrivé au pouvoir tenait tous les rouages des administrations et se faisait plébisciter à une majorité écrasante. Pour remédier à cet inconvénient, un nouveau traité a été signé à Washington en 1923 entre les mêmes puissances ; les signataires s'engagent à refuser leur reconnaissance à tous ceux qui s'arrogent le titre de chef de gouvernement, à la suite d'un vote populaire si ce dernier a été précédé d'un coup d'Etat ; de même ne seront pas reconnus même à la suite d'un vote favorable, tous ceux qui ont trempé dans la rebellion soit au titre de leader, soit comme parent du leader ; seront également exclus de la reconnaissance : (1) toute personne qui au cours des 6 mois qui ont précédé la révolution, ou qui pendant cette révolution aura été ministre, général ou aura exercé de hautes fonctions publiques ; (2) toute personne qui ne devrait pas, aux termes de la constitution de son propre pays être élue, par suite d'une incompatibilité quelconque, Président, Vice-Président ou Président d'Honneur de l'Etat.

C'est en application de ce principe, qu'entre l'année 1927 et l'année 1931, les officiers et fantassins de la marine de guerre américaine ont débarqué au Nicaragua, se sont enfoncés à l'intérieur des terres et sous prétexte de mettre d'accord les factions politiques opposées, n'ont cessé de "surveiller" les élections qui ont eu lieu nécessairement pour élire le Président du Congrès, le Sénat, etc... Les difficultés ne manquent donc pas aux "marsouins" américains chargés de faire régner l'ordre dans des pays adonnés à l'anarchie chronique.

Jusqu'en 1928, d'ailleurs, de façon à mieux parachever cette œuvre, les Etats-Unis s'étaient réservés le droit d'envoyer ou de ne pas envoyer d'armes ou de munitions à tel parti gouvernemental ou révolutionnaire dont la politique leur plaisait ou leur déplaisait. Le Gouvernement américain usa à maintes reprises du procédé de l'embargo sur les armes destinées à des chefs d'Etats "non

conformistes". Saint-Domingue, le Honduras, le Mexique, Cuba, le Nicaragua furent à plusieurs reprises l'objet d'un embargo. Les résultats étaient d'ailleurs probants : Quand le Président Wilson désira se débarrasser du Gouvernement de Huerta au Mexique en 1924, il leva l'embargo à son détriment. Les Etats-Unis firent de même en 1929. Depuis cette date les choses ont d'ailleurs changé. En 1928 un traité signé à La Havane entre les Etats-Unis et les 21 Républiques Sud américaines oblige les co-signataires à ne pas envoyer de matériel de guerre aux révolutionnaires tant que ces derniers n'auront pas été reconnus en état de belligérance, auquel cas les règles de la neutralité leur seront applicables. Bien que non encore ratifié par tous les états signataires, ce traité s'applique dès maintenant et il y a lieu de penser que l'on n'assistera plus à l'application de ces embargos fantaisistes signalés ci-dessus.

Enfin la politique américaine devait appliquer un autre procédé qui lui permette de mieux tenir encore sous son contrôle les turbulentes républiques de l'Amérique Centrale et des Antilles. Tirant avantage des énormes sources d'enrichissement que leur avait proeuré vers la fin du 19^e siècle, le développement économique de leur pays, les Etats-Unis commencèrent vers l'année 1895 à investir de larges sommes d'argent dans les pays du sud, spécialement à Cuba et au Mexique. On estime qu'en 1918, 300 millions de dollars avaient été investis par les Etats-Unis en Amérique latine. Cette somme semble infime en comparaison de ce qu'elle devait être en 1930, date à laquelle elle atteignit plus de 3 milliards de dollars. Aussi pendant toute cette période, le Gouvernement de Etats-Unis se montre-t-il très inquiet de toutes les mesures que pourraient prendre les créanciers européens pour contrôler les finances des pays de l'Amérique latine. Les négociateurs américains firent voter par les délégués aux Conférences de la Paix à la Haye en 1899 et 1907, des motions ou conventions aux termes desquelles les Etats européens, s'engageaient à ne pas récupérer par la force des armes les sommes d'argent par eux prêtées aux Etats de l'Amérique latine devenus, par la suite, des débiteurs défaillants.

Mais le Gouvernement américain devait aller plus loin : Le Président Théodore Roosevelt avait imposé à Cuba dès 1903, à Panama la même année, à la République Dominicaine en 1907, l'engagement de n'augmenter leur dette publique qu'avec le

consentement des Etats-Unis. Le Président Taft appliqua les mêmes principes au Nicaragua et au Honduras. Et Taft ajoutait : "de façon à éviter aux Européens la tentation de faire des avances aux Etats de l'Amérique latine spécialement dans la région du Canal, et partant, afin d'éviter que ces Etats ne rentrent dans leurs fonds par la force des armes, il vaut mieux encourager les banquiers américains à prêter les sommes d'argent dont ont besoin ces pays neufs, nos "Républiques sœurs". Son Secrétaire d'Etat Knox ajoutera en 1912 : "Il est utile que notre pays envisage les mesures énergiques qui permettront à notre commerce de se développer et à nos capitalistes de trouver chez nos voisins du sud des possibilités d'investissements. Ces dernières seront profitables au pays prêteur et au pays emprunteur et répandront le bien-être chez l'un et chez l'autre".

Mais c'est surtout Wilson, le démocrate, qui développa à son maximum la politique des investissements, appelée, aux Etats-Unis, "diplomatie du dollar." Le collaborateur de Wilson, Lansing, Secrétaire d'Etat, déclare ouvertement qu'en vue d'une meilleure application de la Doctrine de Monroë il est nécessaire de remplacer les obligations ou porteurs d'actions européens par des créanciers américains. Que pouvaient d'ailleurs objecter à cette théorie les banquiers, obligataires, ou actionnaires européens, puisqu'ils étaient plongés dans la plus effroyable des guerres ?

La "diplomatie du dollar" n'allait pas seulement permettre de fructueux placements, de la part des banquiers américains, dans les pays de l'Amérique latine ; elle donnait aussi l'occasion au Département d'Etat d'imposer aux pays emprunteurs la présence de conseillers financiers, économiques, techniques qui, sous prétexte de veiller à la bonne gestion des sommes prêtées par Wall Street, s'ingéraient dans les affaires intérieures des pays emprunteurs. Ces placements qui d'ailleurs étaient fort avantageux pour les prêteurs, devaient amener une véritable exploitation économique de Cuba, Haïti, Mexico, Saint Domingue, de Nicaragua et Panama et même de Salvador. Ces malheureux pays seront endettés pour des générations à venir. Certains, acculés au communisme, le Mexique par exemple, ont purement et simplement renié leurs dettes ; Cuba ne l'a pas fait encore. Mais quel est le sort réservé à ce malheureux pays où une population d'à peine 3 millions d'habitants ploie sous le fardeau d'une dette qui, en 1931, s'élevait à 1 milliard et demi de dollars au moins ?

Les esprits libéraux aux Etats-Unis se sont beaucoup émus de cet état de choses et en 1928 le Secrétaire d'Etat Hughes, a été amené, sous la pression des critiques, à déclarer que les Etats-Unis ne laisseraient plus dorénavant les banquiers américains faire des investissements qu'à leurs seuls risques et périls. Mais il n'en demeure pas moins que pendant de longues années la bannière étoilée a servi à recouvrir de ses plis les formidables investissements qui entraînerent pour les pays auxquels ils étaient, dans certains cas, imposés, une véritable perte de leur indépendance. Il n'en demeure pas moins également que les investissements dans les pays des Antilles et de l'Amérique latine sont pratiquement réservés aux marchés New-Yorkais et que Wall Street s'ingénie à écarter de cette source éventuelle de revenus les banquiers européens.

(3) EVOLUTION ACTUELLE DE LA DOCTRINE DE MONROE 1930-1936.

Si l'on examine la chronologie des différents événements, interventions et autres phénomènes politiques que nous venons de passer en revue, l'on remarquera qu'ils ont été principalement l'œuvre des gouvernements républicains qui se sont succédés aux Etats-Unis. Le Président Théodore Roosevelt est de tous les Chefs d'Etat Républicains celui qui a donné la plus forte impulsion à cette politique ; mais les Démocrates auraient à ce sujet, mauvaise grâce à jeter la pierre à leurs ennemis politiques : en fait un des principaux artisans de la politique interventioniste ne fut autre que le champion du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le Président Woodrow Wilson.

Il est vrai de remarquer que Wilson tout comme ses prédécesseurs ou ses successeurs se sont gardés d'appliquer leur "politique monroëiste" aux grands Etats de l'Amérique latine, plus éloignés d'ailleurs du point névralgique qu'est Panama à l'Argentine, au Brésil, au Chili, à la Bolivie, au Pérou ⁽¹⁾ et à l'Equateur où les révolutions n'ont cependant pas manqué, et qu'ils se sont conten-

(1) Au cours des longues et pénibles difficultés qui ont longtemps opposé le Chili et le Pérou, relativement aux territoires de Tacna et Arica, les Etats-Unis se sont contentés d'offrir leurs bons offices et de plus leurs techniciens quand en 1929 l'heure du règlement des questions frontalières est enfin arrivée. Même politique américaine dans les questions de frontières qui ont divisé la Bolivie et le Pérou. Enfin une longue controverse au sujet des frontières divisant la Colombie et l'Equateur a été soumise à la médiation de l'Argentine, du Brésil et des Etats-Unis qui ne sont intervenus qu'à titre amical et dans le but de faire entendre la voix désintéressée de la raison.

tés d'agir avec moins de tendresse non seulement dans les Antilles mais aussi au Mexique et dans le Centre-Amérique.

Quoi qu'il en soit, la politique suivie par les Etats-Unis en application de la Doctrine de Monroë est loin de plaire à l'Amérique latine. Cette politique est critiquée, non seulement par les pays qui en sont les victimes, mais aussi par les grandes puissances de l'Amérique du Sud, l'Argentine, le Brésil et le Chili, les Etats "A.B.C." qui n'ont pas eu à "souffrir" de la Doctrine de Monroë. Certes des divergences de vues, des conflits dûs aux égoïsmes et aux jalousies mutuelles, des différences de langue divisent l'Amérique latine ; on y parle l'espagnol, le portugais, le français même à Haïti. Mais tous semblent unis dans la crainte que leur inspire le sort qui a été réservé à Cuba, à Saint Domingue, au Nicaragua ou à Panama. Les grands pays de l'Amérique du Sud redoutent de se voir appliquer la fameuse Doctrine de Monroë et tous sont d'accord pour en critiquer les corollaires. Seul Cuba dont les intérêts sont si liés avec ceux des Etats-Unis et dont la semi-indépendance a été le fruit de l'intervention américaine, seul Cuba, par la voix d'un de ses représentants, italien d'origine d'ailleurs, a défendu la politique d'intervention américaine. Tous les autres pays s'élèvent violemment à son encontre. Sachant qu'ils n'ont plus rien à craindre de l'Europe, ils craignent maintenant les Etats-Unis. Et les tribunes d'où ces Etats peuvent faire entendre leurs doléances ne manquent pas : la Presse, la Radio, les Assemblées de la Société des Nations à Genève et surtout les conférences panaméricaines conviées—ô ironie du sort—à la demande de Washington. Au cours de la conférence panaméricaine de la Havane, en 1927, le délégué Nord Américain, Mr. Hughes, a été particulièrement mis dans un cruel embarras et il n'est sorti d'une impasse difficile que par une magnifique pirouette diplomatique. A Genève les républiques latines américaines trouvent un forum idéal pour exposer leurs doléances. Aucun délégué des Etats-Unis ne siégeant au Quai Wilson, les représentants de l'Amérique latine ont toute latitude pour fustiger, par des phrases cinglantes et sans crainte de représailles, ou même de répliques, la politique du "Colosse du Nord". Certes l'article 21 du Covenant impose à la Société des Nations l'obligation d'exclure de ses discussions "cet accord régional que l'on appelle la Doctrine de Monroë." Mais cela n'a pas empêché le délégué du Panama en 1927, celui de Haïti en 1930, de faire

entendre à Genève de virulentes protestations, violemment applaudies par leurs collègues d'Amérique latine, contre la politique de force employée par les Etats-Unis à l'encontre des pays faibles. En outre les Etats-Unis peuvent toujours craindre qu'un boycottage économique ne soit organisé contre eux par les Etats du sud mécontents de leur politique. Enfin un fort mouvement, lancé aux Etats-Unis mêmes, par les intellectuels et les journalistes dits "radicaux" s'est dessiné au cours des dernières années avec comme but principal de ramener les Etats-Unis dans les limites d'une politique moins intempestive et plus conforme à l'esprit comme à la lettre de la Doctrine de Monroe. Dès 1915, un professeur à l'Université de Yale, M. Bingham avait demandé que l'on établisse une nette distinction entre les états turbulents de l'Amérique Centrale et les états ordonnés de l'Amérique du Sud et que préliminairement à toute intervention dans les premiers, le Département d'Etat s'assure la coopération des derniers ; ainsi, disait un autre professeur quelques années après, "disparaîtrait une véritable perversité de notre phraséologie et nos plans ambitieux ne seraient plus couverts sous l'hypocrite manteau de la Doctrine de Monroe. De plus nous mettrions fin aux critiques, et aux accusations d'hypocrisie que ne manquent pas de réserver aux Etats-Unis soit les pays d'Amérique latine soit les théoriciens d'Europe".

La proposition de ces universitaires était séduisante car elle tendait en somme à faire partager les responsabilités d'une intervention dans un pays d'Amérique latine par l'un des trois états les plus ordonnés de l'Amérique du Sud, l'Argentine, le Brésil ou le Chili. Mais cette proposition n'était en somme qu'une conception de purs doctrinaires, de savants professeurs jugeant *ex-cathedra*. Ces propositions furent rapidement condamnées par le Gouvernement américain qui craignait, à juste prix, qu'en raison de leur communauté de race, les trois grandes puissances de l'Amérique latine ne déniaient aux Etats-Unis le droit d'intervenir en Amérique latine, au nom de la Doctrine de Monroe quelque plausibles que puissent être les motifs invoqués. Et comme néanmoins les théories de ces universitaires, avaient eu un certain retentissement en Amérique du Sud il fallut bien les combattre officiellement. En 1918 Wilson déclare dans un de ses discours que "la Doctrine de Monroe a été proclamée par les Etats-Unis de leur propre autorité. Elle a toujours été maintenue en vigueur et le sera toujours, sous notre propre et unique responsabilité".

Et en 1923, le Secrétaire d'Etat Hughes dira à nouveau : "la Doctrine de Monroë constitue, par essence, la ligne politique que les Etats-Unis se réservent eux-mêmes le droit exclusif de définir, d'interpréter et d'appliquer là où bon leur semblera. C'est une expression unilatérale de notre politique propre, politique à laquelle personne d'autre que le Gouvernement américain n'a le droit de s'associer et qui, quand elle doit être appliquée dans un cas déterminé, doit l'être par les Etats-Unis seuls". La proposition purement académique faite par les esprits libéraux et dont le simple énoncé avait froissé à un tel point le prestige et la dignité du Gouvernement américain, fut donc abandonnée.

Les pays de l'Amérique latine reprirent alors leurs acerbes critiques à l'encontre des Etats-Unis et envers la Doctrine de Monroë, cette doctrine "qui ne sert à rien, même pas à protéger l'Amérique latine contre des empiètements éventuels de l'Europe ; cette doctrine, qui n'a été de tout temps utile qu'aux Etats-Unis et a servi leur politique d'hégémonie ; cette doctrine qui, distordue, interprétée, livrée aux glossateurs subtils, mâtinée du droit exorbitant de protéger les citoyens américains là où ils se trouvent dans le monde, constitue en un mot un vrai danger, dans les mains d'hommes d'Etat égoïstes et ambitieux, pour la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes". Nécessité était pour le Département d'Etat d'agir à nouveau, de limiter les effets pénibles et dangereux de ces critiques. L'idée se fit jour alors dès 1930, de renfermer la doctrine dans le cadre que son auteur lui avait assigné. Mais certaines réserves devaient forcément être admises : le monde avait évolué depuis 1823 et il est une région du globe où l'application de la doctrine est particulièrement utile aux Etats-Unis. C'est celle de Panama.

Un publiciste américain se chargea en 1930 de lancer l'idée d'une nouvelle Doctrine de Monroë ; il écrivit : "les Républiques antillaises et celles de l'Amérique centrale sont nos voisines ; elles sont pour nous un problème, un problème qui nous est propre et n'intéresse pas l'Amérique du Sud. Aucun Etat n'y a d'intérêts semblables aux nôtres. Que les Etats de l'Amérique du Sud gardent leur liberté d'action dans les problèmes qui les touchent de près, en s'appuyant au besoin sur notre diplomatie, mais restons, de notre côté, libres de la gestion de nos propres intérêts. Nos interventions au nom de la doctrine de Monroë, n'ont eu

d'autre but, admettons-le, que la protection de nos propres intérêts ; mais elles ont été limitées à la mer des Antilles. Cette mer constitue le centre de notre politique et si nous devons agir selon des normes qui ne soient pas critiquables par l'Amérique latine, nous ne pouvons pas permettre de voir notre propre politique liée à celle que pourraient avoir en propre les pays Sud-Américains''.

C'était là admettre en somme le fondement d'une double politique ; celle basée sur la doctrine de Monroe d'une part, et celle basée sur la "défense du Canal" d'autre part. "La politique du Canal, proclameront alors les auteurs américains, nous est propre. Nous ne pouvons admettre qu'elle soit soumise à l'appréciation de qui que ce soit car personne ne possède dans cette région du monde d'intérêts semblables aux nôtres". Le Département d'Etat entérina ce point de vue. Les déclarations officielles, les publications sorties des presses de cet organisme, tendent toutes à admettre que des corollaires ont été abusivement greffés sur la Doctrine de Monroe par le Gouvernement américain et qu'il faut revenir au sens initial de la doctrine en la résumant ainsi : ni annexion, ni protectorat en Amérique, par les pays Européens ; en échange, aucune immixtion dans les affaires intérieures ou extérieures de l'Amérique latine par les Etats-Unis. Le Sous-Secrétaire d'Etat déclare publiquement en 1930 : "La doctrine de Monroe, loin de constituer pour nous une affirmation de nos droits sur nos voisins de l'Amérique, consiste en une affirmation solennelle de notre part et vis-à-vis d'eux, de respecter leur indépendance, affirmation faite dans la forme la plus solennelle et après mûre délibération. Mais certains faits d'ordre géographique nous obligent à veiller tout spécialement à la manière dont certains de ces pays remplissent les devoirs qui découlent de leur souveraineté et de leur indépendance. Je veux parler de ces pays de l'Amérique Centrale et des Antilles dont les territoires se trouvent si près de notre grande route maritime, entre nos côtes occidentales et orientales, qu'ils vont jusqu'à la menacer. La doctrine de Monroe n'intervient pas en ce qui les concerne ; seuls jouent certains principes généraux qui obligent les Etats-Unis à mettre en œuvre en vue de leur défense éventuelle, tous les éléments possibles. En vertu de ces principes de défense, nous devons veiller à ce qu'aucune cause d'intervention étrangère ne puisse naître le long de cette route, et ainsi à maintenir notre droit à notre "self-preservation".

Combien il est regrettable pour ces Etats riverains de la mer des Antilles qu'ils aient été, bien qu'éloignés des côtes américaines "désignés par Dame Nature comme des points de toute première importance pour la sécurité et pour la prospérité des Etats-Unis. Depuis le percement du canal de Panama, ces pays se trouvent à proximité de l'artère vitale du commerce maritime des lignes de défense, de ports de guerre américains". En un mot l'indépendance de ces Etats riverains sera toujours soit "sauvegardée" soit mise en péril par les Etats-Unis.

Quoi qu'il en soit, auteurs et hommes d'Etat américains tendaient à restreindre la portée de la doctrine ; le Sénat américain lui-même admettait à cette époque également que les Etats-Unis "commettraient une violation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes en intervenant militairement dans un pays d'Amérique latine". Il est vrai qu'une réserve, adoptée par le même Sénat, ôtait à cette motion une partie de son poids puisqu'il y était admis que le principe de non intervention ne jouerait pas au cas où les Etats-Unis "pourraient invoquer un motif plausible de défense militaire". Mais le principe général de non intervention était néanmoins officiellement admis. Bien mieux, en 1930 les Etats-Unis signaient avec les Etats de l'Amérique latine un traité d'arbitrage, aux termes duquel les Etats-Unis s'engagent à ne pas employer la force pour amener un "redressement des torts". Mais le Sénat américain n'a pas encore ratifié ce traité, semblant hésiter à soumettre la souveraineté et la dignité des Etats-Unis à l'arbitrage de pays peu peuplés ou encore peu évolués comme le Salvador (700.000 habitants) ou le Nicaragua (800.000 habitants).

Il fallait qu'un homme nouveau arrivât au pouvoir, pour amener un redressement complet de la politique américaine. Cet homme est le Président actuel des Etats-Unis, Franklin Roosevelt. Ce grand homme d'Etat a compris l'intérêt qu'avait son pays non seulement à faire rentrer la Doctrine de Monroë dans son cadre primitif, mais encore à en éliminer, même dans les républiques antillaises et du Centre-Amérique tout ce qui pouvait s'y trouver de choquant et d'impérialiste.

Depuis l'avènement de Franklin Roosevelt, les Etats-Unis estiment qu'ils sont simplement redevenus garants de l'indépendance, vis-à-vis de l'Europe, des Etats de l'Amérique latine. La doctrine ne doit pas être invoquée dans les relations qui régissent les Etats-Unis et les pays d'Amérique latine ; elle ne jouera que

si un pays d'Europe ou d'Asie menace la liberté d'un Etat Sud-Américain ; encore les mesures de coercition ne seraient-elles pas appliquées à l'encontre de cet Etat d'Amérique latine, mais à l'encontre de la puissance européenne ou asiatique coupable d'empiètements dans les Amériques.

Pour donner à son désir d'entente toute la publicité et la portée désirables, le Président Franklin Roosevelt dans son "adresse inaugurale" au peuple américain, en mars 1933, déclara à la face du monde que dans sa politique étrangère il désirait imprimer aux relations extérieures des Etats-Unis l'esprit du "bon voisin", du voisin "qui désireux de voir ses droits respectés et respectueux envers lui-même, respecte le droit d'autrui ; du voisin qui respecte ses obligations et le caractère sacré de ses accords avec le monde de ses voisins".

Cette politique de "bon voisinage" sur laquelle le Président Roosevelt est revenu à différentes reprises au cours des dernières années, notamment dans son message au Congrès en janvier 1936, a été mise en application dès la prise de fonctions du nouveau Président. Tout d'abord le Département d'Etat abandonna définitivement la diplomatie du Dollar, cette "chose du passé" ; puis il étudia l'amélioration des relations économiques des Etats-Unis avec plusieurs pays de l'Amérique latine. Les tendances nouvelles données par le Président Franklin Roosevelt à la politique étrangère américaine facilitèrent de nombreux accords économiques notamment avec l'Argentine, le Brésil, Cuba, Haïti, la Colombie, le Guatemala et le Honduras.

Le Secrétaire d'Etat américain, Cordell Hull, à la Conférence Panaméricaine de Montévidéo en décembre 1933 s'engagea à ne pas faire de la politique du bon voisinage une simple promesse verbale ; il déclara qu'elle serait non pas un but mais une réalité. "Les Etats-Unis désirent entretenir avec tous leurs voisins d'Amérique latine des relations amicales, compréhensives, paisibles tant au point de vue politique qu'économique ; ils souhaitent avec leurs voisins du sud une franche coopération intellectuelle.... ils veulent en un mot que les deux continents américains comprennent tout ce qui les unit par une mutuelle solidarité". Dans un tel élan d'enthousiasme le Ministre Argentin des Affaires Etrangères, M. Saavedra Lamas, lui répondit que "la politique du bon voisinage avait déjà contribué à faire des continents américains un seul et unique Etat, tant au point de vue moral que spirituel".

Mais ces belles périodes ne furent pas le seul résultat de la Conférence de Montevideo. Une motion fut votée et adoptée par les Etats-Unis ⁽¹⁾ aux termes de laquelle "aucun Etat n'a le droit d'intervenir dans les affaires extérieures ou intérieures d'un autre Etat". C'était ainsi condamner les interventions militaires passées, auxquelles s'étaient livrés les Etats-Unis et les bannir pour l'avenir".

Enfin dans l'ordre pratique, le Président Roosevelt a apporté un changement profond à la politique des Etats-Unis vis-à-vis des différents pays de l'Amérique latine.

(1) En ce qui concerne Cuba, la tutelle exercée par les Etats-Unis sur ce pays qui durait depuis le Platt Amendment en 1901, a été abandonnée en mai 1934. Les Etats-Unis renoncent au droit qu'ils avaient d'intervenir à Cuba quand l'ordre y est troublé, et abandonnent les différents privilèges qu'ils possédaient dans cette île, tant au point de vue sanitaire que financier. Ils ne gardent plus pour l'instant qu'une seule base navale à Guantanamo, et cela pour une durée indéterminée. Un traité commercial avantageux pour Cuba, a suivi cet accord politique. Enfin au cours et en dépit des sanglantes et continuelles révolutions qui ont agité l'île depuis trois ans, le Président Franklin Roosevelt a refusé le débarquement des fantassins de la marine de guerre américaine, se réservant le droit de reconnaître ou de ne pas reconnaître les chefs de gouvernement qui lui paraissaient trop fantaisistes ou dangereux. A la menace militaire, le Président Roosevelt a préféré la mesure plus habile et purement légitime qui consistait à apporter aux difficultés intérieures cubaines les conseils éclairés, le poids et la pression de ses diplomates qui, dans la coulisse, ont su intelligemment régler bien des difficultés.

(2) En ce qui concerne la République Dominicaine qui a été de 1916 à 1924 soumise au contrôle quasi-direct des autorités navales américaines, le ressentiment laissé par cette intervention dans ce pays de langue espagnole et dans le reste de l'Amérique latine, sera difficile à effacer. En 1924 un traité fut conclu, qui mettait fin à l'occupation militaire américaine, mais imposait à la république de Saint-Domingue, en dehors de l'obligation de ne pas

(1) Le Sénat américain entérina la motion, mais y apporta une réserve: "aux cas de différences d'interprétation sur ce texte, les Etats-Unis suivront scrupuleusement la doctrine et la politique du Président Franklin Roosevelt."

faire d'emprunt sans l'autorisation de Washington, la présence d'un receveur général américain, Directeur des douanes dominicaines, et auquel le Gouvernement américain se réserve le droit d'appui et de protection "qui sembleront nécessaires pour l'accomplissement de cette mission". Sous cet article se dessinait pour les Etats-Unis le droit d'intervenir dans les affaires intérieures de la République, et il était à craindre que le rôle du Directeur américain des douanes dominicaines ne consistât pas simplement à percevoir de taxes sur les marchandises importées ou exportées. Or, depuis 1933 un effort sérieux a été fait par le Département d'Etat non seulement pour ne pas intervenir officiellement dans les affaires intérieures de la République de Saint-Domingue, qui sont régies par un jeune dictateur d'une énergie parfois un peu intempestive, mais encore pour permettre à ce pays de se libérer le plus avantageusement possible de ses dettes envers les Etats-Unis, tout en augmentant ses propres ressources nécessaires à un vaste programme embrassant les travaux publics, le développement de l'enseignement, et la réorganisation de l'armée.

Dans la coulisse néanmoins, la Légation américaine intervient avec tact, soit directement, soit par l'entremise d'un de ses chefs adjoints, attaché naval, ami personnel de M. Trujillo, le Président de la République Dominicaine, qui pendant plusieurs mois, de 1930 à 1933, a été l'éminence grise de Saint-Domingue. Ces interventions diplomatiques ont leur poids : au printemps de 1935 un consul honoraire d'Italie ayant été emprisonné pour des motifs futiles et apparemment peu dignes d'un gouvernement civilisé, l'Ambassadeur d'Italie à Washington demanda que son compatriote fût immédiatement relâché (15 mai 1935). Toutefois le Gouvernement dominicain tardant quelque peu à tenir ses promesses, Mussolini fit mettre en ordre de marche, dans le port de la Spezia, un croiseur moderne, le "Gaète", avec ordre d'appareiller pour les Antilles : le 20 mai, le consul honoraire d'Italie était relâché, avec des excuses, et le croiseur italien restait à son port d'attache.

(3) Nicaragua et Panama.

Le premier de ces deux pays a été évacué par les américains en 1933 ; aucun traité ne lui a été imposé par les Etats-Unis et les anciens adversaires, fort acharnés, des Américains, sont maintenant au pouvoir.

Quant au Panama, les élections de 1932 y furent les premières du genre à ne pas être soumises au contrôle du Département d'Etat. Cet organisme s'était fait réserver le droit par le traité signé en 1903 entre la nouvelle république et les Etats-Unis d'intervenir militairement dans les deux seules villes de cet Etat, Panama et Colon. Un nouveau traité, signé en 1936, retire dorénavant aux Etats-Unis le droit d'intervention militaire, sous quelque motif que ce soit.

(4) En ce qui concerne la République Noire, de langue française, Haïti, le Président Franklin Roosevelt a tenu à ce qu'il fut mis fin au plus tôt à l'occupation de ce pays par les fantassins de la marine de guerre américaine ; un traité signé en août 1933, suivi d'une deuxième convention (avril 1934) a prévu l'évacuation du pays avant la date qui avait été primitivement fixée. Effectivement, dès 1935, Haïti n'était plus soumise à l'occupation militaire et pouvait ainsi se féliciter des principes de "bon voisinage", que mettait en application le nouveau Président des Etats-Unis.

Ces témoignages réels d'une meilleure compréhension et du libéralisme des Etats-Unis envers l'Amérique latine n'ont pourtant pas rencontré partout un accueil enthousiaste en Amérique latine. Certains des Etats qui la composent restent sous l'impression que les Etats-Unis se livrent à de simples manifestations extérieures, dictées par les nécessités actuelles d'une politique réaliste. Les discours du Président Roosevelt, inaugurant les tendances récentes de la politique des Etats-Unis vis-à-vis de l'Amérique latine ne sont, craint-on, que des mots vides de sens. "D'autres preuves tangibles de cette nouvelle politique nous sont nécessaires avant de reprendre notre confiance dans la générosité d'esprit et de cœur de nos voisins du Nord".

Que demandent donc ces esprits méfiants ?

Ils voudraient en premier lieu que les Etats-Unis et tous les pays d'Amérique, y compris le Canada, s'engagent par une déclaration commune à ne pas se livrer à une intervention militaire à l'encontre d'un autre Etat, sans en avoir référé à l'ensemble des puissances de l'Amérique latine; à la politique du "gourdin" succéderait ainsi une "politique internationale des communautés américaines".

En second lieu, les publicistes d'Amérique latine désireraient que la paix inter-américaine fût maintenue juridiquement par un vaste tribunal panaméricain, par devant lequel seraient jugées toutes les difficultés pendantes soit entre les Etats-Unis et l'un ou plusieurs états de l'Amérique latine ; soit simplement entre plusieurs états de l'Amérique latine.

En troisième lieu et surtout, des demandes réitérées sont faites pour que les Etats-Unis abandonnent la Doctrine de Monroe, "doctrine désuète, incompréhensible, nuisible, égoïste, impérialiste qui, dans l'esprit de son auteur, ne visait même pas à défendre les intérêts de l'Amérique latine, mais tendait uniquement à protéger les Etats-Unis contre la présence éventuelle de voisins européens gênants". Cette doctrine, ajoutent les critiques, n'a servi qu'à développer l'hégémonie yankee, en couvrant d'un manteau d'hypocrisie les diverses interventions américaines en Amérique latine.

De la doctrine, seul devrait être conservé le passage qui interdit aux Etats Européens d'envisager la fondation d'une colonie ou d'un protectorat en Amérique soit du Nord, soit du Sud. Et encore cette interdiction devrait-elle être formulée conjointement par les Etats-Unis et tous les pays des deux Amériques.

Il est douteux que sur ce dernier point, les Etats-Unis donnent de sitôt satisfaction à leurs détracteurs. La doctrine de Monroe est trop enracinée dans l'esprit de chaque américain et considérée par lui comme la plus pure panacée américaine, pour qu'on puisse espérer, d'un trait de plume, supprimer ce dogme, ce symbole dirions-nous presque.

Par contre les deux premiers points sont, à l'heure même où nous achevons cette étude (décembre 1936) envisagés à Buenos-Ayres, au cours d'une "Conférence extraordinaire pour la Paix Panaméricaine." Elle a été convoquée sur l'invitation du Président Roosevelt qui, à dessein, a choisi Buenos-Ayres comme centre de réunion, de façon à éloigner de l'esprit des Latins Américains la crainte que les Etats-Unis suivraient une politique sournoise. Prétextant l'heureuse conclusion de la guerre entre la Bolivie et le Paraguay et désireux d'éviter le "retour éventuel de désastres aussi tragiques", le Président Franklin Roosevelt a convoqué cette "conférence extraordinaire de la paix" pour qu'y soient discutés tous les moyens propres à maintenir la paix non seulement dans les Amériques, mais encore dans le monde en général.

Il est trop tôt encore pour dire ce que seront les résultats de cette conférence mais il n'est pas douteux que l'esprit chevaleresque et généreux du Président Franklin Roosevelt auquel sa récente réélection donne plus de quatre nouvelles années pour exercer sa bienfaisante influence, ne convainque ses auditeurs des buts maintenant désintéressés des Etats-Unis.

D'ailleurs, au terme de cette étude qu'il nous soit permis de dire que les pays victimes des interventions américaines au nom de la doctrine de Monroë ou de la "politique du Canal", doivent souvent chercher en eux-mêmes les causes de leur propre malheur. Ils ont une grande leçon à prendre de leurs voisins du Nord, leçon de démocratie et d'honnêteté sociale. Le jour où ils l'auront comprise et bien comprise, il leur sera davantage loisible de critiquer les gestes parfois trop lourds des Etats-Unis.

En ce qui concerne ces derniers, leur rôle ne consiste pas uniquement à appliquer ou à ne pas appliquer la doctrine de Monroë. Sans doute devraient-ils tendre à connaître d'une manière plus intime leurs voisins du Sud et, en les comprenant mieux, à les froisser moins. Les Sud-Américains sont très pointilleux et très susceptibles ; même s'il est vrai que la couleur de leur peau soit parfois un peu brune, ils n'aiment pas se l'entendre dire. En outre ils se considèrent, à tort ou à raison, comme plus policés que leurs puissants voisins anglo-saxons. Et tant que les Etats-Unis, pays protestant, n'auront pas complètement abandonné leurs préjugés de race, de couleur et de religion, vis-à-vis de leurs "petits-frères bruns", ils n'obtiendront jamais de ces Latins une amitié franche, cordiale et librement consentie.

P. WINKLER.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAMS, Charles Francis. Ed.—"The Memoirs of John Quincy Adams." Philadelphia 1874-1877.
- ALVAREZ, Alejandro.—"Le droit International américain." Paris, 1910.
- ALVAREZ, Alejandro.—"The Monroe Doctrine." New York, 1924.
- ANTOKOLETZ, Daniel.—"La doctrine de Monroe et l'Amérique Latine." Paris, 1906.
- BARCIA TRELLES, Camilo.—"Doctrina de Monroe y Cooperacion Internacional." Madrid, 1931.
- BARRON, C. W.—"The Mexican Problem." Boston, 1917.
- BEALS, Carleton.—"Mexico: "An Interpretation." New York, 1923.
- BEALS, Carleton.—"The crime of Cuba." Philadelphia, 1933.
- BEARD, Charles A.—"Contemporary American History." New York, 1914.
- BELLEGARDE, Dantes.—"L'Occupation Américaine d'Haiti." Port-au-Prince, 1929.
- BIGELOW (J.).—"American Policy." New York, 1914.
- BINGHAM, Hiram.—"The Monroe Doctrine: An Obsolete Shibboleth." New Haven, 1913.
- BLAKESLEE, George Hubbard.—"Latin America." New York, 1914.
- BLAKESLEE, George Hubbard.—"Mexico and the Caribbean." New York, 1920.
- BLAKESLEE, George Hubbard.—"The Recent Foreign Policy of the United States." New York 1925.
- BONNAL (S.).—"The American Mediterranean." New York, 1912.
- BRUM, Baltasar.—"La Paz de América." Montevideo, 1923.
- BORCHARD (E. M.).—"Diplomatic Protection of citizens abroad." New York, 1915.
- BOWMAN (I.).—"The New World Problems in Political Geography." New York, 1928.
- BRYCE, Viscount James.—"South America." New York, 1912.
- BUELL (R. L.).—"The United States and Latin America; a Suggested program." New York, 1928.
- CADY, (J. F.).—"Foreign Intervention in the Rio de la Plata." Philadelphia, 1929.
- CALLAHAN, James Morton.—"Cuba and International Relations." Baltimore, 1899.
- CALVO, Carlos.—"Le droit international théorique et pratique." Paris, 1896.
- CAPPELLA Y PONS, F.—"Monroïsme." Paris, 1913.
- CESPEDES, José Maria.—"La Doctrina de Monroe." Paris, 1865.
- CHADWICK (F. E.).—"Relations of the United States and Spain." New York, 1909.
- CHESTER L. Jones, H. KITTRIDGE, NORTON, P. T. NOON.—"The United States and the Caribbean." Chicago, 1928.
- CHEVALIER, Miguel.—"L'expédition du Mexique." Paris, 1862.
- CLARK, J. Reuben.—"The Right to protect Citizens in Foreign Countries by Landing Forces." Washington, 1929.
- CLARK, J. Reuben.—"Memorandum on the Monroe Doctrine." Washington, 1930.
- CLEVELAND, Crover.—"The Venezuelan Boundary Controversy." Princeton, 1913.
- COOLIDGE, Archibald Cary.—"The United States as a World Power." New York, 1908.

- CULDERSTON W. S.).—"International Economic Policies." New York, 1925.
- DELLE PLANE, (A.L.).—"Doctrina de Monroe." Montevideo, 1930.
- DENNIS (A.L.P.).—"Adventures in American Diplomacy." New York, 1928.
- DENNY, Ludwell.—"We Fight for Oil." New York, 1928.
- DRAGO, Luis Maria.—"La Republica Argentina y el caso de Venezuela." Buenos Aires, 1903.
- DUNN (R. W.).—"American Foreign Investments." New York, 1926.
- DUNNING, William Archibald.—"The British Empire and the United States." New York, 1914.
- EDGINTON, Thomas Benton.—"The Monroe Doctrine." Boston, 1905.
- EINSTEIN, Lewis David.—"American Foreign Policy." Boston, 1909.
- ELMORE, Alberto A.—"Ensayo sobre la doctrina de la intervencion internacional." Lima, 1896.
- FEIS (H.).—"The export of American Capital in Foreign Affairs." 1924.
- FERRARA, Orestes.—"El Panamericanismo y la Opinion Europea." Paris, 1930.
- FERRARA, Orestes.—"Tentativas de Intervencion Europea en América." Habana, 1933.
- FISH, Carl Russel.—"American Diplomacy." New York, 1919.
- FORD, Worthington C.—"John Quincy Adams, His Connection with the Monroe Doctrine." Cambridge, 1902.
- FOSTER, John Watson.—"A Century of American Diplomacy." Boston, 1901.
- FOX (F.).—"Problems of the Pacific." Boston, 1912.
- FOX (F.).—"The Mastery of the Pacific." New York, 1928.
- FULLERTON, William Morton.—"Problems of Power." New York, 1915.
- FRANK, Waldo.—"America Hispana." New York, 1931.
- GARCIA CALDERON, F. —"Latin America ; Its Rise and Progress." London, 1913.
- GARCIA NABANJO, Nemesio.—"Simon Bolivar." San Antonio, 1931.
- GARNER, (J. W.).—"American Foreign Policies." New York, 1928.
- GIL, (E).—"La Evolucion del Panamericanismo." Buenos Aires, 1933.
- GILMAN, Daniel Colt.—"James Monroe." Boston, 1909.
- GOEBEL, Julius.—"The Struggle for the Falkland Islands." New Haven, 1927.
- HAMILTON, James Cleland.—"The Monroe Doctrine, Its British Origin and American Development." Toronto, 1903.
- HARING (C. H.).—"South America Looks at the United States." New York, 1928.
- HARPER'S MONTHLY.—Article du Capitaine Mahan (A.T.).—"The Strategic features of the Gulf of Mexico and the Caribbean Sea".
- HART, Albert Bushnell.—"The Foundations of American Foreign Policy." New York 1901.
- HART, Albert Bushnell.—"The Monroe Doctrine : An Interpretation." Boston, 1916.
- HENDRIK, (B. J.).—"The Life and Letters of Walter H. Page." New York, 1922.
- HILL (H. C.).—"Roosevelt and the Caribbean." Chicago, 1927.
- HOBSON (R. P.).—"The World to day." Vol. 15, New York, 1908.

- HOBSON (J. A.).—"Imperialism." New York, 1902.
- HODGES, Henry Green.—"The Doctrine of Intervention." Princeton, 1915.
- KOWLAND, Charles.—"Survey of American Foreign Relations." New Haven, 1929.
- HUBERICH, Charles Henry.—"The Trans-Isthmian Canal." Austin, 1904.
- HUGHES, Charles E. "Our Relations to the Nations of the Western Hemisphere." Princeton, 1928.
- INMAN, Samuel Guy.—"Problems in Panamericanism." New York, 1925.
- JENES, Leland Hamilton.—"Our Cuban Colony." New York, 1928.
- JOHNSON (E. R.).—"Responsibilities of International Leadership in Annals of the American Academy of Political and Social Science." Vol. 26, 1905, p. 30.
- JOHNSON (J. W.).—"Self-Determining Haiti." New York, 1920.
- JOHNSON, Willis Fletcher.—"America's Foreign Relations." New York, 1916.
- JOHNSON, Willis Fletcher.—"A Century of Expansion." New York, 1903.
- JOHNSON, Willis Fletcher.—"Four Centuries of the Panama Canal." New York, 1907.
- JONES, Chester Lloyd.—"Caribbean Interests of the United States." New York, 1916.
- KELCHNER (W. H.).—"Latin American Relations with the League of Nations." Boston, 1930.
- KIRBY, Page.—"Imperialism and Nationalism." New York, 1925.
- KNOX, Philander C.—"The Monroe Doctrine and Some Incidental Obligations in the Zone of the Caribbean." New York, 1912.
- LATANÉ, John Holladay.—"America as a World Power." New York, 1907.
- LATANÉ, John Holladay.—"The Diplomatic Relations of the United States and Latin America." Baltimore, 1900.
- LATANÉ, John Holladay.—"From Isolation to Leadership." New York, 1918.
- LAWSON, (L.A.).—"The Relation of British Policy to the Declaration of the Monroe Doctrine." New York, 1922.
- LEFEBVRE, Eugène.—"Le Mexique et l'intervention européenne." Mexico, 1862.
- LE FUR (L.).—"Etude sur la Guerre Hispano-Américaine de 1898." Paris, 1899.
- LOCKEY (J. B.).—"Panamericanism : Its Beginnings." New York, 1920.
- MAC CORKLE.—"The Monroe Doctrine in its relations to Republic of Haiti." American Academy of Political and Social Science. New York, 1915.
- McMASTER, John Bach.—"The Origin, Meaning and Application of the Monroe Doctrine." Philadelphia, 1896.
- MAHAN, Alfred Thayer.—"Naval Strategy." Boston, 1911.
- MANNING, William R.—"Diplomatic Correspondence of the United States concerning the Independence of the Latin American Nations." New York, 1928.
- MAURTUA, Anibal.—"La Idea Panamericana". Lima, 1901.
- MILLER (D.H.).—"The Drafting of the Covenant." New York, 1928.
- MILLER, Hugh G.—"The Isthmian Highway." New York, 1929.
- MOON, Parker Thomas.—"Imperialism and World Politics." New York, 1926.
- MOON, Norton and Jones.—"The United States and the Caribbean." Chicago, 1929.
- MOORE, John Bassett.—"Four Phases of American Development." Baltimore, 1928.

- MOORE, John Basset.—"Principles of American Diplomacy." New York, 1918.
- MORSE, John Torrey.—"John Quincy Adams." Boston, 1892.
- MOWAT (R. B.).—"The Diplomatic Relations of Great Britain and the United States" Londres, 1925.
- MUNRO, (D. G.).—"The Five Republics of Central America." New York, 1918.
- NEARING, Scott and Joseph FREEMAN.—"Dollar Diplomacy." New York, 1926.
- NEURAL (G.).—"Autopsy of the Monroe Doctrine." New York, 1934.
- NOGALES, Rafael De.—"The Looting of Nicaragua." New York, 1928.
- NOEMANO (J. F.).—"The Struggle for South America." New York, 1931.
- NORTON (H.K.).—"A Survey of America's Far Flung Empire." New York Times 16 février 1930.
- OFFUTT (M.).—"The Protection of Citizens Abroad by the Armed Forces of the United States." Baltimore, 1928.
- OLIVEIRA LIMA, Manuel de.—"Panamericanismo." Rio de Janeiro, 1907.
- PALMER, Frederick.—"Central America and Its Problems." London, 1910.
- PAXSON, Frederick Logan.—"The Independence of the South American Republics." Philadelphia, 1903.
- ENA Y REYES, A. d. L. v.—"El Congreso de Panamá." Mexico, 1926.
- PEREYRA, Carlos.—"El Mito de Monroe." Madrid, 1931.
- PERKINS, Dexter.—"The Monroe Doctrine : 1823-1826." Cambridge, 1927.
- PERKINS, Dexter.—"The Monroe Doctrine : 1826-1867." Baltimore, 1933.
- PHELPS, Edith.—"Selected Articles on the Monroe Doctrine." New York, 1916.
- PHELPS, Edward J.—"The Monroe Doctrine." New York, 1896.
- PHILLIMORE, Robert Joseph.—"Commentaries upon International Law." London, 1879.
- POWERS, Harry H. —"America among the Nations." New York, 1917.
- QUESADA (E.).—"La Doctrina Monroe." Buenos Aires, 1920.
- REDDAWAY, William Fiddian.—"The Monroe Doctrine." New York, 1905.
- REEVES, Jesse Siddall.—"American Diplomacy under Tyler and Polk." Baltimore-1907.
- REID, Whitelaw.—"The Monroe Doctrine, the Polk Doctrine and the Doctrins of Anarchism." New York, 1903.
- REYES, Rafael.—"The Two Americas." New York, 1914.
- RIBET, Joseph.—"Le vol de l'aigle de Monroe à Roosevelt." Paris, 1905.
- RIPPY, J. Fred.—"Historical Evolution of Hispanic America." New York, 1932.
- RIPPY, J. Fred.—"Latin America in World Politics." New York, 1928.
- ROBERTSON, William Spence.—"History of the Latin American Nations." New York, 1932.
- ROBERTSON, William Spence.—"Hispanic American Relations with the United States." New York, 1923.
- ROBINSON (A. G.).—"Cuba and Interventions." New York, 1905.
- ROIG DE LEUCHSENRIING (E.).—"La Doctrina de Monroe y el Pacto de la Liga de las Naciones." La Habana, 1921.

- ROOSEVELT, Franklin O.—"Our Foreign Policy as Democratic View" dans *Foreign Affairs* 1928.
- ROOSEVELT, Théodore "Addresses and Presidential Messages." New York, 1904.
- ROOSEVELT, Theodore.—"Theodore Roosevelt: An Autobiography." New York, 1919.
- ROOSEVELT, Theodore.—"The Works of Theodore Roosevelt." New York, 1910.
- ROOT, Elihu.—"The Military and Colonial Policy of the United States." Cambridge, 1916.
- ROWE (L.S.).—"The United States and Porto Rico." New York, 1904.
- RUSH, Richard.—"Memoranda of a Residence at the Court of London." Philadelphia, 1872.
- SCOTT, James Brown.—"American Foreign Policy." New York, 1920.
- SCOTT, James Brown.—"President Wilson's Foreign Policy." New York, 1918.
- SCOTT, James Brown.—"The International Conferences of American States." New York 1931.
- SCOTT, James Brown and Victor M. MAUBTUA.—"Responsability of States for Damage Caused in Their Territory to the Person or Property of Foreigners." New York, 1930.
- SCRUGGS, William Lindsay.—"The Venezuelan Question: British Aggressions in Venezuela." Atlanta, 1896.
- SHERILL, Charles Hitchcock.—"Modernizing the Monroe Doctrine." Boston, 1916.
- SIGSBEE (Capt.).—"The Maine." New York, 1900.
- STABLETON, Augustus Granville.—"George Canning and his Times." London, 1859.
- STIEHENS, Frank Fletcher.—"The Monroe Doctrine." Columbia, 1916.
- STIMSON, Henry L.—"American Policy in Nicaragua." New York, 1927.
- STODDARD, Lothrop.—"Lonely America." New York, 1932.
- STUART (G.H.).—"Latin America and the United States." New York, 1928.
- SUMNER Welles.—"Naboth's Vineyard." New York, 1928.
- TAFT, William Howard.—"The United States and Peace." New York, 1914.
- TEMPERLEY, Harold William Vazielle.—"The Foreign Policy of Canning." London, 1925.
- THOMAS, David Y.—"One Hundred Years of the Monroe Doctrine." New York, 1923.
- THOMPSON, Richard Wigginton.—"The Inter-oceanic Canal at Panama," Washington, 1881.
- THOMPSON, Wallace.—"Greater America." New York, 1932.
- TORRES, José Maria.—"Union Latino-Americana." Paris, 1865.
- TUNER (J.K.).—"Shall it be again." New York, 1922.
- UNAMUNO, Miguel de. Ed.—"Bolivar." Madrid, 1914.
- URIBE, Carlos M.—"El derecho de intervencion y la Doctrina Monroe." Buenos Aires 1898.
- WEITZEL (G. T.).—"The United States and Central America." *Annals of American Academy of Political and Social Science* 1927.
- WEYL, Walter Edward.—"American World Policies." New York, 1917.

WHARTON, Francis Ed.—"A Digest of the International Law of the United States." Washington, 1887.

WHEATON, Henry.—"Elements of International Law." London, 1916.

WILGUS, A. Curtis. Ed.—"Modern Hispanic America." Washington, 1932.

WILLIAMS (B. H.).—"Economic Foreign Policy of the United States." New York, 1929.

WILLIAMS (M. W.).—"The People and Politics of Latin America." New York, 1930.

WILLIAMS (T.).—"Europe and the United States in the West Indies." *Annals of American Academy of Political and Social Science.* Vol. 26.

WILLOUGHBY (W. F.).—"Territories and Dependencies of the United States Government." New York, 1905.

WILSON Woodrow. "President Wilson's State Papers and Addresses." New York, 1917.

WORLD'S WORK.—"The Ethics of Imperialism " Jan. 1926 .

U. S. RELATIONS, et Service de Presse du Département d'Etat.

FOREIGN AFFAIRS.

Bulletins de la Foreign Policy Association.

New York Times ; New York Herald ; Nation.

APERÇU DE LA POLITIQUE FINANCIÈRE SUIVIE PAR L'ANGLETERRE POUR LE REDRESSEMENT DE SON ÉCONOMIE ET DE SES RÉPERCUSSIONS INTERNATIONALES

PAR

RAYMOND M. NAJAR

DIPLÔMÉ DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE DE LAUSANNE
ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES ET
MORALES DE PARIS

AVANT PROPOS.

Cette étude, malgré ses imperfections, a pour but de donner un aperçu de la politique financière suivie par l'Angleterre pour le redressement de son économie.

Elle souligne les méthodes employées par la Grande-Bretagne pour parvenir à solutionner les différents problèmes qui se posaient à elle. Celui des prix, était un des plus importants. Devait-elle réduire ses prix de revient par une compression des salaires ? Cette mesure, en diminuant le pouvoir d'achat de la masse, conduisait à une contraction de la consommation et du rendement. Elle n'était pas une solution.

Sa monnaie, rattachée à l'or aux conditions des prix d'avant-guerre, était, de ce fait, surévaluée. Moyen d'échange, elle fixait le niveau des prix selon une structure qui avait cessé d'exister.

Les services annuels de sa dette publique, contractée en majeure partie dans des conditions exceptionnelles durant la guerre, étaient, par là, fort lourds et d'un loyer très élevé. Ils se traduisaient par d'énormes impôts qui grevaient l'économie.

Les entreprises privées étaient également atteintes par la charge que représentaient maintenant pour elles la rémunération de capitaux rendus trop importants par la contraction des affaires et la marche des événements.

Une réadaptation devait être entreprise.

Etant donné l'origine des maux, les remèdes devaient venir de l'Etat. Mais sous quelle forme et aux moyens de quelles méthodes ?

L'Angleterre a étendu les principes de ses conceptions économiques à ses possessions et à ses Dominions. Leur consécration a été l'accord d'Ottawa et la constitution du "Block-Sterling."

Mais de plus, par la nature de sa richesse et l'étendue de ses intérêts, elle était conduite à travailler au redressement de l'économie internationale.

D'autre part, l'Amérique et la France, pour ne citer que les principaux, avaient aussi à affronter des problèmes similaires à ceux de l'Angleterre. Devant leurs succès, elles suivirent les méthodes britanniques en les adaptant à leurs nécessités particulières.

Pour ces deux raisons, la politique financière de la Grande-Bretagne dirige ou inspire celle des principaux pays. L'effondrement du "Bloc-Or" en témoigne.

Ces considérations nous ont amené à traiter des répercussions de cette politique hors de l'Empire.



Les mesures prises par l'Angleterre s'attaquent-elles aux causes mêmes des perturbations, et par là auront-elles un effet durable sur son économie et sur celle du monde ?

Ou bien, économie dirigée et alimentée par l'Etat, ses bienfaits seront-ils uniquement locaux et éphémères, et demeurera-t-elle vaine ?

La présente étude essaye également de répondre à cette question qui se pose sans cesse à l'esprit anxieux de se savoir délivré du marasme qui a risqué de ruiner les assises mêmes des nations.



LES PERTURBATIONS ECONOMIQUES CONSÉCUTIVES A LA GRANDE-GUERRE.

Les leçons de ces dernières années nous ont appris que les perturbations et les désordres économiques dans lesquels se trouve plongé le monde ne sont pas de la nature d'une crise cyclique.

Sur-production, sous-consommation, mécanisation abusive des moyens de production, ont été avancés par nombre d'économistes éminents comme étant les causes des perturbations qui accablent l'univers. Mais, aujourd'hui, tout le monde paraît se rendre à la réalité et reconnaître que toutes ces caractéristiques du désordre ne sont, en fait, que les conséquences, les effets d'une cause première, initiale : la *désorganisation* complète des bases sur lesquelles reposaient la production, la consommation, et les échanges internationaux,—qui est due à la Grande-Guerre.

Déplacements de richesses, déplacements de frontières, coût fabuleux de la Guerre elle-même, sont venus apporter des modifications radicales aux moyens de production des peuples et à la distribution des richesses entre eux. Ces modifications ont trouvé leur répercussion immédiate dans la rupture de l'équilibre de leurs comptes extérieurs.

Ne pouvant pas produire aux conditions antérieures, ni échanger leurs produits au rythme qui prévalait alors, les peuples ont vu, pour la plupart d'entre eux, des déficits profonds dans leurs balances extérieures. Leurs réserves en or, et leur emprunts au dehors, pour y parer, se sont vainement épuisés, provoquant nécessairement la dépréciation de leurs monnaies. Cette dépréciation devait ajouter aux perturbations économiques et aggraver les déficits des comptes internationaux. En effet, cette dépréciation, par l'abaissement des prix qu'elle devait provoquer, avait tout d'abord, semblé servir de stimulant à l'exportation et aider au redressement des balances des comptes des nations. Mais l'expérience a démontré que ces effets, vérifiés constants aux premiers moments, disparaissent bientôt après pour faire place à des désordres nouveaux, tels que la fuite des capitaux devant le danger où la dépréciation des monnaies elle-même les exposait.

Ces manifestations du désordre monétaire et financier, en Allemagne d'abord, en France plus tard, sont encore trop récentes pour qu'on puisse mesurer toute l'importance de la désorganisation économique qu'elles ont suscitée.

D'un autre côté, les frais excessifs de la Guerre, la prospérité factice de l'époque, relevant le standard de vie des travailleurs sont venus augmenter le coût de production des nations à des degrés inégaux entre elles, créant une rupture de l'équilibre des prix mondiaux. L'épuisement des réserves des peuples vaincus réduisait, en outre, à l'extrême, leurs moyens financiers nécessaires à l'entretien de leur production à son niveau antérieur, atteignant par là même leurs pouvoirs de produire, de gagner et de consommer. De sorte, qu'au déséquilibre de leurs comptes extérieurs, à la dépréciation de leurs monnaies, est venue se greffer une sous-consommation inéluctable.

Le monde s'est trouvé alors divisé en deux groupes :

(1) Celui des nations qui ont conservé et accru leurs réserves immenses et ont pu maintenir leur production, mais à des prix enflés des charges nées des dépenses de la Guerre et du relèvement factice du standard

de vie, à des degrés différents entre eux, rompant ainsi l'harmonie des prix qui prévalait jusqu'alors entre les nations.

(2) Les nations appauvries et dont le pouvoir de produire, de gagner et de consommer était durement atteint.

En marge des nations, se trouvait la Russie dont la population élevée constituait un facteur important dans l'économie mondiale et qui, par la Révolution succédant à la Guerre Mondiale et la destruction de son régime social, s'est isolée du reste du monde, et a cessé ainsi de faire partie du concert économique des nations.

Cette réalité paraît avoir échappé à l'esprit des dirigeants, qu'aux désordres nés du déséquilibre des échanges extérieurs préexistants, seul un équilibre fondé sur la structure économique nouvelle pouvait remédier.

L'on n'avait pas également mesuré la différence immense qui sépare cette structure de celle qui l'avait précédée, ni la multiplicité des obstacles qui se dressaient devant l'ajustement nécessaire : rupture de l'harmonie des prix mondiaux par la diversité et la perturbation des éléments qui constituent la structure des prix ; appauvrissement de la majeure partie des peuples par l'épuisement de leurs réserves et la perte de leurs moyens d'action.

La Conférence Economique Mondiale tenue à Londres en 1933 pour établir, par des accords librement consentis entre les nations, les bases d'une distribution nouvelle des matières premières et d'un nouvel ajustement de la production agricole ou industrielle, a lamentablement échoué. C'est méconnaître la nature de l'homme que de tenter de lui imposer, par la logique des choses, une limite à ses besoins et à ses velléités.

Vaines aussi ont été les mesures prises pour stabiliser les monnaies en débandade. La France dévalua sa monnaie et la rattacha à l'or au cours ainsi déprécié. L'Allemagne dut abandonner totalement sa monnaie, et s'en créer une toute nouvelle, établie à un cours arbitrairement fixé et rattaché à l'or et à diverses bases plus ou moins solides.

L'Angleterre rattacha aussi sa livre à l'or à son cours d'avant-guerre. Les Etats-Unis, enrichis de l'or de l'Europe, ne s'en départirent pas. Toutes ces mesures tendaient, en effet, à donner à la monnaie une valeur relative à l'or, tout comme si ce métal était une marchandise. Une monnaie n'a de valeur réelle que par son pouvoir d'achat. Elle doit donc, pour se stabiliser, être rattachée aux prix mondiaux de la marchandise.

Ces prix n'étaient ni égaux pour tous, ni stables. Toute monnaie s'y rattachant, dans ces conditions, devait nécessairement demeurer instable.

Cette conception est, aujourd'hui, reconnue surannée qu'une monnaie doit sa stabilisation au fait de son attachement à l'or, tandis qu'elle doit son origine à la suite de l'alignement préalable, établi par la force du temps, du coût de la production entre les peuples et la distribution, entre eux, de leurs produits sur cette base.

C'est l'harmonie des prix entre nations qui fait la force et la stabilité d'une monnaie. L'or n'intervient que pour faciliter les échanges des marchandises et des richesses en général entre les individus comme entre les nations. Il sert de mesure de comparaison entre la valeur supposée d'un objet donné avec celle d'un autre objet, pour en permettre l'échange. Il fallait donc, pour stabiliser les monnaies, harmoniser les prix mondiaux et équilibrer les échanges.

L'on songea, en même temps, à l'expansion des crédits, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur. Ces mesures s'opposaient à la logique séculaire de l'esprit des masses, selon laquelle on ne prête pas à des insolvables. Or, bien des peuples l'étaient devenus par le fait de la guerre. En outre, ces crédits n'allaient servir qu'à construire sur les fondements antérieurs, fondements devenus inadéquats à la structure nouvelle de l'économie mondiale. Ces crédits distribués d'ailleurs par les Etats-Unis seuls, sans aucun contrôle, furent, comme on le sait, employés à des fins non commerciales, dans la plupart des cas, et demeurèrent sans aucun effet sur la situation économique générale.

L'ISOLEMENT : LES BARRIÈRES DOUANIÈRES

Aucune de ces mesures n'ayant été utiles, les peuples durent se replier sur eux-mêmes et se fermer mutuellement leurs frontières économiques. Les pays forts en réserves et en richesses devaient se défendre contre l'invasion des articles que les peuples appauvris produisaient à tous les prix et à toutes les conditions pour les échanger contre les marchandises qui leurs étaient indispensables et qu'ils ne pouvaient fabriquer chez eux.

Ces pays appauvris avaient à se prémunir, à leur tour, contre l'importation des objets qu'ils pouvaient produire, mais à des prix plus élevés, en empêchant l'entrée par des droits de douane prohibitifs.

Ces obstacles à la liberté du commerce entre les peuples devaient ajouter au déséquilibre des échanges internationaux et rendre impossible au système économique mondial de se réajuster et de corriger les altérations de la production et de la distribution que la Guerre avait semées.

Si des efforts ont été tentés pour établir un plan général de la production mondiale, le libre jeu des forces économiques était si fortement obstrué que la production n'arrivait pas à s'ajuster automatiquement à la demande mondiale.

Finalement, en 1929, la grande dépression se développant, la machine économique mondiale craqua, provoquant la chute verticale des prix dans tous les domaines, une mévente générale et une accumulation énorme des stocks dans tous les pays. Aux Etats-Unis, l'ensemble des prix est tombé à moins des $\frac{2}{3}$, les produits agricoles à moins de la moitié, 48 pour cent, les aliments animaux à 61 pour cent et les textiles à 53 pour cent. Le prix du blé tombait de 165 cents le bushel en 1928 à 54 cents. Les cours en bourse, à New-York, s'effondraient à 12 pour cent seulement de leur valeur initiale. Avec un cortège lamentable de misère humaine, de faillites et de chômage rural et urbain.

Des calamités effrayantes menaçaient les assises mêmes de l'économie des peuples et mettaient en péril leur système social. L'antagonisme des intérêts nationaux prévalant, le monde paraissait aller à la dérive. La plupart des Etats suspendirent le paiement de leurs dettes extérieures et renforçant leurs barrières douanières, tentèrent de vivre sur eux-mêmes.

LA SITUATION DE L'ANGLETERRE

L'Angleterre, pays industriel par essence, et se fournissant au dehors en matières nécessaires à l'alimentation de son peuple, doté d'une marine marchande égale en tonnage à la moitié de celle des autres peuples réunis, — dont les services lui procuraient des revenus extérieurs de près de 120 millions de £ ne pouvait pas continuer à vivre isolée du monde. Force lui était de se dégager de cette étreinte qui devait finir par l'étouffer. Tous les marchés, de gré ou de force, se fermaient graduellement devant elle. La faillite des uns, le nationalisme outrancier des autres, dressaient à l'inéluctable nécessité de se libérer des chaînes qui se serraient autour d'elle, des obstacles formidables et surhumains.

A ces obstacles extérieurs venaient s'ajouter ceux de l'intérieur. Les charges accablantes de sa dette intérieure, dont l'amortissement en capital et intérêts, de £ 29.000.000 en 1914, montait au chiffre vertigineux de £ 300.000.000 pesaient d'autant plus sur le coût de sa production.

Le standard élevé de vie de ses travailleurs apportait à son tour un facteur de plus à son renchérissement. En outre, sa monnaie par son rattachement à l'or au niveau d'avant-guerre, en relevait d'autant ses prix, comparés aux prix des nations à monnaies dépréciées ou dévaluées. Le chômage de près de 2.800.000 ouvriers, conséquence de la crise mondiale, créait à son tour une charge publique de 100 millions de livres environ.

La Grande-Bretagne devait, en dépit de tous ces obstacles, exporter échanger ses produits industriels contre des matières alimentaires indispensables et combler le déficit de sa balance commerciale par les revenus de ses capitaux placés dans une multitude d'entreprises à l'étranger, et par les frêts de sa marine marchande. Ses intérêts vi aux la rendaient ainsi solidaire des conditions économiques mondiales et lui imposaient de travailler à leur redressement.

La complexité et la multiplicité des problèmes qui se posaient à elle ne la rebutèrent pas. Le patriotisme et le sang froid du peuple et l'habileté de ses dirigeants lui furent d'un grand secours. Dans son programme de redressement, la diminution des prix de revient venait en tête. Pour y parvenir, il fallait réduire les salaires. Cette réduction n'aurait pu s'opérer sans créer de graves dissensions politiques et sociales. Agissant avec habileté, les dirigeants de l'économie anglaise procédèrent à une dévaluation de la monnaie non sans avoir au préalable fortifié la position du pays par l'équilibre du budget et une politique douanière très souple.

Les bnts de ces dispositions comportaient —outre la stimulation de la production pour faire face à la consommation locale détournée de l'extérieur— le maintien à l'intérieur du pouvoir d'achat, en empêchant une hausse des prix, tout en les ajustant sur les marchés extérieurs.

UNE MONNAIE "LIBRE"

Les expériences financières d'après-guerre l'avaient convaincue que les échanges internationaux ne pouvaient trouver leur équilibre nouveau que par l'harmonie des prix extérieurs ajustés automatiquement par le libre jeu des forces économiques du monde. Elle avait également

appris que l'un des plus importants obstacles qui s'oppose à cet ajustement était la dévaluation et la dépréciation des monnaies sur des bases incohérentes, ajoutant à la désorganisation des prix et de la distribution des produits entre les peuples. C'est pour cela que l'Angleterre en dévaluant sa monnaie ne l'a pas rattachée à l'or et ne lui a pas fixé un cours déterminé. Elle s'appliqua seulement à la défendre contre les fluctuations indues et spéculatives. Elle constitua dans ce but un fonds d'un montant important mis à la disposition du Trésor, dont elle se servit pour diriger les cours et pour leur faire suivre la tendance des prix des produits des pays concurrents. Ce fonds, dont l'importance est tenue secrète justement pour dérouter la spéculation, est estimé à près de 500 millions de livres. Si l'on tient compte que le montant des titres et valeurs britanniques traités à la Bourse de Londres dépasse 18 milliards de livres ; que le montant des dépôts livres dans les banques locales anglaises est supérieur à deux milliards et demi ; et que les revenus des capitaux anglais placés au dehors, étaient évalués en 1935 à 150 millions de livres, soit d'un montant en capital, au taux de 3 pour cent, de quatre milliards de livres, —l'on s'explique l'aisance avec laquelle le Trésor a pu constituer un fonds d'une telle importance. Emettant des Bons sur le Trésor, lentement, progressivement, et par voie de soumission, il s'assura des disponibilités au fur et à mesure de ses besoins.

L'Accord d'Ottawa.

Puis le Gouvernement conclut avec ses colonies et ses Dominions le fameux accord d'Ottawa par lequel, grâce à des concessions mutuelles, il put établir des droits préférentiels en sa faveur, créant en même temps un champ d'activité immense au commerce et aux finances du pays où il était avantagé sur ses concurrents. Il obtint également l'attachement des monnaies de ces territoires à la livre sterling, établissant ainsi avec eux un nivellement et un alignement des prix et un lien étroit entre leurs finances et celles de la Métropole.

LA POLITIQUE DE L'ABONDANCE DES CAPITAUX

Le Gouvernement, une fois ces moyens d'action assurés, s'appliqua à procurer à l'économie anglaise une masse de capitaux abondante et à un loyer bon marché, propres à favoriser le crédit dans les limites les plus larges et à permettre une économie appréciable dans les frais de production.

Le cours du franc français qui était fixé à 125 francs la livre revenait, après la dévaluation de cette dernière, à 86 francs environ. Les capitaux anglais qui avaient été chercher un refuge à Paris, reprirent, une fois qu'elle eut lieu, le chemin de Londres, y provoquant un afflux considérable d'or de la Banque de France. Le Trésor Anglais put ainsi par le canal de son "Compte d'Egalisation," s'assurer une réserve énorme de métal jaune. Par le double jeu de l'émission des Bons du Trésor et de l'achat de l'or, les dépôts des Banques s'accroissaient alimentés par cette masse de capitaux mise en circulation par l'Etat. La demande de crédit s'avérant inférieure, l'offre des capitaux grandissait chaque jour, et le taux d'intérêt ne pouvait que baisser. La Banque d'Angleterre réduisit son taux d'intérêt à 2·50 pour cent et le taux libre pour les prêts à court terme était ramené à un pour cent.

LA CONVERSION DE LA DETTE PUBLIQUE ET PRIVÉE.

La réduction du taux de l'intérêt devait entraîner la hausse des titres et des valeurs dits "Securities," provoquée par la demande du public et des banques, ces dernières y trouvant un placement rémunérateur à leurs dépôts. Le rendement de ces titres tombait à 3 et 3·50 pour cent. Le Gouvernement put alors procéder à la fameuse grande conversion de deux milliards de livres du War Loan, de 5 à 3·50 pour cent faisant réaliser au Trésor une économie de 30 millions de livres par an.

Il favorisa ensuite la conversion de toutes les obligations des sociétés industrielles ou autres du pays, contractées à des taux d'intérêts élevés, aux nouveaux taux bon marché, permettant à ces entreprises de réduire leurs charges annuelles de sommes fort importantes.

Ainsi par l'abondance des capitaux, l'abaissement du taux d'intérêt et la conversion des dettes des entreprises industrielles et financières, le Gouvernement réussit à diminuer dans de larges proportions le coût de la production, et parvint à faire réaliser aux détenteurs des titres et valeurs à rente fixe des plus-values appréciables. Par la réalisation de ces bénéfices, la stabilité du cours de la monnaie, l'allègement des énormes charges des entreprises, la confiance revenait, et un optimisme général gagnait les esprits. Le Gouvernement put alors à la faveur de cette prospérité renaissante encourager et permettre à des entreprises nouvelles et nombreuses de s'établir en patronnant leurs émissions.

Il encouragea également la fusion et la reconstitution des sociétés chancelantes pour les consolider et leur procurer des capitaux neufs nécessaires à la reprise de leurs activités.

Il travaillait en même temps à l'assainissement des finances de ses possessions et de ses Dominions. Il les aida à remettre leurs budgets en équilibre et à convertir leurs dettes à des taux plus bas, les déchargeant de la différence, en réglant le paiement à des délais plus commodes. Il étendit l'application de ces mêmes principes à la plupart des Etats-Sud-Américains, notamment à l'Argentine, à laquelle il permit dernièrement la conversion de ses dettes, pour près de 130 millions de livres aux taux de 3.50 pour cent.

Par une politique économique ainsi suivie et appliquée : abondance des capitaux, taux d'intérêt bon marché, dévaluation de la monnaie, l'industrie anglaise réduisait sensiblement son coût de production. Par l'établissement d'un système douanier élastique, la hausse des prix intérieurs était endiguée. Par l'accord d'Ottawa et l'assainissement des finances publiques et privées des possessions et des Dominions de l'Empire, l'activité économique de la Métropole s'assurait des débouchés auprès d'une population de près de cinq cent millions d'habitants où cette activité pouvait s'exercer librement, à l'abri de toute entrave, de tout aléa, des fluctuations des cours des monnaies, de variations artificielles de prix, sans besoin de déplacement de capitaux, ni recours à l'or pour maintenir l'équilibre de son compte extérieur.

LES INVESTISSEMENTS A L'ÉTRANGER EN VALEURS MOBILIÈRES.

Le problème des échanges internationaux ne devait pas se limiter pour l'Angleterre aux échanges commerciaux et à l'équilibre de la balance des paiements extérieurs.

La représentation des activités des nations par des titres et valeurs en rendait possible la circulation et le déplacement à l'intérieur et au dehors, créant un échange continu entre les pays. Les Anglais achètent à Paris des titres français, à New-York des titres américains et inversement, provoquant par ces échanges internationaux des transferts de capitaux, d'un pays à l'autre, et leur conversion continuelle en monnaies de refuge. Ainsi des achats par la place de Londres de titres français, à Paris, doit entraîner le déplacement de leur valeur de Londres à Paris et conséquemment la conversion de livres en francs francs, d'où vente de livres et achat de francs.

Le rythme de ces échanges a une influence sur le cours des monnaies, l'équilibre de leur balance ne pouvant être assuré, pour tous les pays, par des expéditions d'or, et son maintien, même dans les cas où ces expéditions seraient possibles, provoque une exode disproportionnée de ce métal et risque d'ébranler la confiance dans la monnaie du pays qui se démunirait de cet or.

Tel fut le cas de la France, où pour des raisons de politique intérieure des achats massifs de titres anglais et américains ont été effectués à Londres et à New-York entraînant une sortie considérable d'or français vers ces deux centres financiers, rompant, par leur poids la stabilité du cours du franc, bien que ce dernier disposait d'une couverture or suffisante en dépôt à la Banque de France.

Le Gouvernement Anglais, averti de l'expérience de la chute du mark allemand et des effets de la dépréciation du franc en 1925-1926, s'est bien prémuni contre tout danger de ce genre.

En effet, grâce à son fond d'Égalisation, le Trésor s'est assuré de grandes réserves en or et en devises étrangères. Il a poursuivi une politique d'achat de métal jaune, aux Indes, en Afrique du Sud, sur son propre territoire, partout, enfin, où il était possible d'acheter de l'or, donnant en échange à l'étranger, des marchandises ou des services.

Le résultat de cette politique consistait non seulement dans une accumulation importante du métal, mais dans le fait que ce métal, ainsi acquis, l'était à titre définitif.

A noter également, les envois d'or de provenance française, effectués en paiements des achats, pour compte des Français, de titres anglais.

Il est très difficile de pouvoir évaluer l'importance de ces réserves en métal, étant donné les précautions que prend le Trésor anglais à n'en divulguer aucun détail, pour ne pas provoquer ou favoriser des spéculations.

Mais, certains économistes et spécialistes financiers anglais s'accordent pour estimer ces réserves à près de £ 750 millions dont £ 200 millions paraissent être détenus par la Banque d'Angleterre, non compris les devises étrangères détenues par le Trésor.

LE RÔLE DU COMPTE D'ÉGALISATION.

Chaque fois qu'une demande exagérée de livres sterling se manifeste, le Trésor intervient par l'organe du "Equalisation Account," pour enrayer toute baisse précipitée ou toute hausse exagérée.

Cette intervention nécessite donc la faculté de pouvoir offrir des devises sur le marché en quantité suffisante pour maintenir le contrôle de fait de la devise.

Si les réserves en devises étrangères viennent à manquer, le Trésor effectue les paiements en or. Ces paiements, en métal jaune, par un procédé que l'expérience a appris aux financiers, ne se traduisent pas toujours par le déplacement du métal.

Souvent, le pays destinataire conserve cet or en dépôt dans les Banques des pays appelés à en effectuer l'envoi, pour s'en servir dans le cas où la situation pourrait s'inverser.

Le rôle de cet organisme consiste à assurer l'équilibre des échanges de capitaux avec le dehors, tout en dirigeant le cours de la Livre et en assurant sa stabilité à un niveau qui maintienne les prix anglais au diapason des prix mondiaux.

LA BALANCE DES MARCHANDISES ET DES COMPTES—L'ACTIVITÉ
DES AFFAIRES—LA SITUATION ACTUELLE DE L'EMPIRE.

La politique économique de l'Angleterre visait le rétablissement de l'équilibre de la balance des comptes extérieurs du pays, des contrées de son Empire, des principaux pays dits du bloc sterling, entre eux-mêmes et avec le reste du monde.

Cette tendance a donné à nouveau, à la place de Londres, une prépondérance financière considérable. Sous l'effet, également, du rattachement des monnaies de nombreux pays au sterling, Londres devenait le centre où convergeaient les règlements des opérations de ces pays.

La place de Londres constituait une sorte de " clearing-house " générale, un centre de compensation, évitant aux pays, soit des fluctuations de leurs monnaies, soit un recours au crédit étranger, soit le déplacement de capitaux.

Ce résultat a été dû à la fois à la stabilité relative des prix cotés en sterling sur les grands marchés importateurs du monde, et à la nécessité qui s'imposait aux pays du bloc sterling de conserver à Londres des crédits liquides comme moyens d'échange de fonds.

Les expéditions saisonnières aux ports anglais, provenant de ces pays, produisent des fonds importants à Londres.

Ces pays, créditeurs à Londres du montant des fonds, étant à leur tour débiteurs envers les pays non incorporés au système sterling, du produit de leurs achats, et Londres détenant ces fonds, en effectue, pour leur compte le paiement, en ayant recours soit à des réserves en devises étrangères, soit à des transferts d'or, de façon à assurer et le maintien des cours du sterling sur les marchés des changes et la stabilité des rapports entre les devises des pays faisant partie de son système financier.

Les fonds dont nous venons de parler servent également à assurer le service de ses intérêts et le paiement des dividendes dus aux capitaux anglais investis dans les contrées du bloc sterling.

Les données publiées à ce jour démontrent que les résultats de cette activité se sont traduits par : une augmentation de la production ; l'intensification de la consommation ; le relèvement continu du volume des échanges sur un rythme régulier et continu.

Les progrès réalisés par l'Angleterre et l'Empire Britannique sont illustrés par les statistiques publiées par "The Economist" du 17 octobre 1936, dans son supplément "Banking Supplement."

Nous avons jugé intéressant d'en donner certains aperçus :

Balance des Marchandises	En millions de £		
	1927	1933	1935
Contrées de l'Empire : balance commerciale	— 37	+ 29.5	— 12
Déficit de la balance commerciale de la Métropole	—	— 40.8	— 29.8
Mouvement de l'or	— 37	— 11.3	— 41.8
Indes et Union Sud Africaine	+ 18.3	+ 110	+ 110.8
	— 18.7	+ 98.7	+ 69.—

De déficitaire en 1927-1928, la balance des comptes de la Grande-Bretagne et de son Empire, devient favorable en 1933 et en 1935.

D'autre part, les réserves or de ces pays, ont suivi le même rythme d'amélioration :

Moyenne en :	1927-1928	1933	1934	1935
Réserves en or des pays du Bloc-sterling	127.2	165.8	164.7	187.3
Grande Bretagne	152.9	315.0	317	330
Total	280.1	480.8	481.7	517.3
<i>A déduire :</i>				
Activités étrangères	121.2	143.2	188.4	199.7
Réserves nettes en or	158.9	337.6	293.3	317.6

Ces réserves-or, comparées à celles de 1927-1928, ont doublé, compte tenu des fonds étrangers venus à Londres se réfugier et estimés à £ 200 millions, mais qui sont représentés par un stock de métal de valeur correspondante.

L'activité des affaires, en Angleterre, se présentait à fin septembre 1936, comme suit :

L'INDICE 100 REPRÉSENTE L'INDICE QUOTIDIEN DE 1935.

	Consom. Charbon.	Trans. Chem. de fer.	Revenus Postes.	Constr. Immeubles.	Import. Mat. Premières	Consom. Fer et Acier.
1929	103	127	95	60	98.5	97
1936 (Septem.)	105.5	108	106.5	108.5	127	132

L'indice de consommation de coton qui, en base de l'indice 100 pour 1935, était de 111 pour 1929, revient à 106,5 en septembre 1936.

Le chômage qui se chiffrait à 17,8 pour cent en 1921, tombait à 9.6 en 1929, se relevait à 21.7 en décembre 1932 et revient à 12.4 en septembre 1936.

Le commerce extérieur anglais de 1929 à ce jour s'est comporté comme suit :

Moyenne mensuelle	Importation	Exportation
	Milliers de Sterling	Milliers de Sterling
1913	54.931	43.771
1929	92.589	60.779
1935	58.470	35.493
1936	62.770	34.350

La balance commerciale de la Grande Bretagne se soldait par un déficit de £ 400 millions en 1929. Par le jeu des exportations invisibles, qui s'élevaient à £ 500 millions, sa balance des comptes s'établissait comme suit : (en millions de Sterling).

Déficit de la Balance Commerciale.	400	—
Intérêts et dividendes des capitaux placés à l'étranger ...	—	300
Frêts	—	100
Services divers	—	100
Balance des comptes	100	—
	500	500

Cet excédent a été réduit en 1935 à £ 40 millions environ.

En 1936, le compte extérieur se présente :

Déficit de la Balance Commerciale	360	—
<i>Exportations invisibles.</i>		
Intérêts et dividendes des capitaux placés à l'étranger ...	—	185
Frêts	—	75
Amortissement des capitaux placés à l'étranger	—	80
Services divers	—	50
Balance des comptes	30	—
	390	390

Il est à prévoir que cet excédent sera dépassé dans de notables proportions, les dividendes des capitaux placés à l'extérieur subissant une plus-value appréciable du fait de l'amélioration des conditions économiques, les capitaux immobilisés au dehors depuis 1931-1932 reprenant graduellement le chemin du retour et le transfert de capitaux des pays débiteurs devenant de plus en plus aisé.

L'on peut constater donc qu'en dépit des barrières douanières et des mesures de contingentements obstruant encore les échanges internationaux, les restrictions excessives des importations en Allemagne, en U.R.S.S. et en Italie, la dépression profonde du commerce extérieur des pays du bloc-or,⁽¹⁾ l'Angleterre, par sa politique économique dirigée est parvenue à redresser la balance de son compte extérieur en portant l'excédent à près de 60 pour cent de son niveau de 1929, époque à laquelle cet excédent s'enfla prodigieusement du fait de la hausse des dividendes distribués aux Etats-Unis, dans les autres pays de l'Europe, et dans ceux de l'Empire britannique.

L'EXEMPLE DE L'ANGLETERRE SES RÉPERCUSSIONS HORS DE L'EMPIRE

Par l'effet de résultats aussi probants, l'Angleterre a contribué à éclairer les dirigeants américains d'abord, français et suisses ensuite dans l'élaboration de leur nouvelle politique économique destinée à leur permettre de prendre part au rétablissement économique mondial.

LA POLITIQUE DE ROOSEVELT AUX ETATS-UNIS.

Aux Etats-Unis, les effets de la crise mondiale avaient été plus profonds qu'en Angleterre. A cette crise, venait s'ajouter une crise cyclique, une crise boursière très aiguë, aggravée encore par une structure du système bancaire très fragile.

Cependant, le Président Roosevelt, par sa fameuse politique du N.R.A. procéda sur la base des mêmes principes qu'en Angleterre.

Après avoir consolidé le système bancaire en le rénovant partiellement, il initia une politique d'expansion du crédit, faisant abonder les capitaux américains sur le marché monétaire américain, réduisant par ce fait même le taux d'intérêt au niveau du taux pratiqué à Londres.

A l'instar de l'Angleterre, il dévalua le dollar et l'établit à des cours qui lui faisaient conserver ses rapports avec la Livre Sterling provoquant une baisse des prix de revient américains et leur donnant plus d'harmonie avec les prix mondiaux.

(1) Leur situation s'est améliorée depuis le détachement de leur devise de l'or.

Grands producteurs de matières premières, dont les prix avaient subi une baisse considérable, les Etats-Unis devaient nécessairement procéder au relèvement de ces prix. Le Président Roosevelt se dépensa avec énergie dans ce sens, dirigeant la production, la réduisant, la conformant aux besoins de la consommation, tout en activant, par tous les moyens, cette consommation. A chaque fluctuation que celle-ci subissait, la production la suivait de près.

Le Président Roosevelt s'employa en même temps à relever le niveau des salaires, à combattre le chômage que la brutalité et l'acuité de la crise avaient développé considérablement, et à procéder à une nouvelle distribution des revenus du pays entre les diverses classes de la population.

Le Président Roosevelt se trouvait en face d'une entreprise de longue haleine dont les effets ne pouvaient être rapides. Cependant, dès fin 1933, le redressement général se dessinait déjà nettement.

Les propriétaires d'exploitations agricoles furent les premiers à bénéficier de la reprise. Les revenus agricoles avaient baissé entre janvier 1929 et janvier 1933 de 70 pour cent, de 16 à 5 milliards de dollars.

En janvier 1936, les cours des produits agricoles haussèrent de 50 pour cent, comparés à 1933.

Cette hausse des revenus agricoles, jointe au réajustement des dettes des fermiers et à une baisse substantielle des frais de production, permit aux entreprises agricoles et aux fermiers de réaliser à nouveau des bénéfices, répercutant sur l'activité industrielle, l'amélioration de leurs conditions économiques.

L'augmentation de la production des matières premières employées dans les principales industries américaines est significative de la reprise de l'activité qui s'y développe.

Le tableau ci-bas, reproduit en moyenne mensuelle, les diverses fluctuations subies :

	Charbon	Fer	Acier
1913... ..	43.088	2.601	2.564
1929... ..	46.026	3.580	4.599
1932... ..	27.183	735	1.128
1934... ..	31.398	1.119	1.913
1935... ..	31.576	1.778	2.824
1936 (septembre)	36.823	2.774	4.228

Stabilité des finances privées et publiques, celle des changes, l'équilibre des comptes extérieurs, la reprise de l'activité économique à l'intérieur prouvent l'efficacité des méthodes établies et employées pour y parvenir.

L'on a vivement critiqué, tant aux Etats-Unis qu'en Angleterre, la politique économique du Président Roosevelt ; mais, ces critiques étaient inspirées, dans le pays, par la tendance de cette politique à décentraliser la production jusque-là monopolisée par des trusts puissants et à assurer ainsi une distribution plus générale et plus équitable de l'activité nationale et de ses revenus.

Les énormes richesses naturelles des Etats-Unis, leur structure industrielle, la sécurité que leur position géographique leur procure, leur ont permis de porter le niveau de leur production au delà de leurs besoins et d'élever considérablement le niveau de vie de leur peuple. Le coût de la production s'en est ressenti et il a fallu protéger le marché intérieur par des tarifs douaniers prohibitifs.

La Grande-Bretagne et les Etats-Unis participent à eux seuls pour les 41 pour cent du commerce mondial, la première pour 30 pour cent et la seconde pour 10·8 pour cent. (World Economic Survey ; League of Nations page 168, 1935-1936.)

Au lendemain de la crise mondiale, les politiques économiques de ces deux nations, ne pouvaient pas être identiques. Elles étaient appelées alors à réparer le désordre intérieur de leur économie. La différence de leur structure économique les séparait dans les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

Mais, aujourd'hui, ce désordre intérieur a vécu, l'activité générale atteint déjà celle de 1929 (The Economist Trade Supplement du 24 septembre 1936).

Il est à retenir que l'alignement des cours de leur monnaie respective depuis 1933, démontre que l'alignement de leurs prix, au dehors, est un fait accompli.

Rien ne s'opposait plus à une action commune sur le plan extérieur afin de ramener au plus tôt l'ordre et l'équilibre dans la balance des comptes des autres nations et permettre un accroissement du volume de leurs échanges.

Mais, c'est là une tâche ardue et complexe

EN FRANCE.—LES CAUSES DE LA DÉVALUATION ET SES CONSÉQUENCES

Les grandes réserves constituées par la France, la stabilité de son économie reposant sur une politique bancaire pleine de prudence, firent que la crise n'eut pas les repercussions violentes qu'ont connues d'autres pays.

Les réserves d'or accumulées depuis la première dévaluation du franc atteignaient en 1931-1932 près de £ 700 millions d'or.

Cependant, lorsque la livre et le dollar américain furent dévalués, les prix anglais et américains furent favorisés par cette dévaluation au détriment des prix français demeurés invariés. L'écart considérable qui les séparait eut une influence défavorable sur le commerce extérieur de la France.

Dans l'impossibilité de dévaluer sa monnaie pour la mettre au niveau des cours des monnaies anglaise et américaine, il s'ensuivit une chute de ses exportations qui se contractaient tous les jours d'avantage en développant d'autant le chômage dans le pays.

La France fut obligée de défendre son propre marché contre l'invasion des marchandises de provenance des pays à monnaie dépréciée. Elle éleva son tarif douanier, établit un système de contingentement, et limita, en les réduisant, ses importations.

Un grand nombre de capitaux français, rebutés par le mauvais état de l'industrie nationale, que les prix élevés éliminaient des marchés extérieurs, allèrent chercher un emploi dans les économies anglaises et américaines et furent investis sous formes de titres et de valeurs des entreprises industrielles de ces deux nations.

Les capitaux français prenaient ainsi le chemin de Londres et de New-York, entraînant des sorties d'or et une diminution de l'encaisse-or de la Banque de France. Ces sorties se constatent des bilans hebdomadaires publiés par cet institut.

Les spéculateurs y trouvant un facteur de baisse du franc et le public, impressionné, s'affolant, le marché du franc devint totalement vendeur.

Le Gouvernement français obéissant à des considérations de politique intérieure s'employa de tous ses moyens à soutenir le franc. Mais, les sorties d'or ne firent que se précipiter et le marché devenait de plus en plus vendeur.

Les capitaux français étaient en voie de désertir littéralement le pays.

LA DÉVALUATION.

Le Gouvernement finit par céder à la pression débordante des circonstances et se résigna à la dévaluation. Il eut soin, cependant, de prendre des mesures énergiques pour enrayer les répercussions fâcheuses qu'aurait pu avoir une dévaluation non contrôlée et doubla ses mesures d'un plan de reconstruction économique.

Il conclut un accord avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, par lequel, ces derniers acceptaient de ne pas dévalner leur monnaie faisant bénéficier la France des avantages d'un alignement de ses prix au niveau des prix anglais et américains, comme résultat de l'alignement de leur monnaie.

A l'instar du Trésor anglais, un fond d'égalisation des changes fut créé et doté de 10 milliards de francs-or.

Le Gouvernement français obtint des gouvernements anglais et américains l'échange, en cas de besoin, de l'or des trois fonds d'égalisation, mesure destinée à renforcer la solidarité de fait des fonds d'égalisation des trois Etats, et la stabilité des cours établis par l'alignement de leurs monnaies.

Ces accords, dictés par l'intérêt commun des deux nations à stabiliser en fait leur monnaie, permettaient à l'activité économique française de reprendre son essor et aux capitaux, en général, de cesser leur vagabondage, facteur éminemment perturbateur de l'économie des nations.

Ces errements des capitaux devant les risques de fluctuation des changes créaient les plus grands désordres dans les balances des comptes extérieurs.

Ainsi, chacun de ces pays, devait veiller et tendre à l'équilibre de son compte extérieur, non seulement par l'équilibre de ses échanges commerciaux, mais par celui de ses échanges de capitaux, échanges devenus très irréguliers, et en très grande partie invisibles, échappant souvent à tout contrôle.

Mais cet alignement des prix des trois nations a un caractère provisoire, car, seule la stabilité définitive des cours de leurs monnaies, obéissant au libre jeu des forces économiques naturelles, lui donnera une forme durable.

Cette stabilité, étant aujourd'hui dirigée, est considérée par la masse comme relative, et ne sera complète, que si elle est appuyée par l'équilibre des comptes extérieurs, et l'usage, sans restrictions, de l'or dans le paiement des soldes de ces comptes.

La dévaluation du franc n'a pas encore pu faire sentir ses effets mais tout donne à croire qu'ils ne tarderont pas. L'opinion en France encore

sous l'émotion provoquée, par la mesure elle-même, contraire à sa doctrine financière séculaire, et par la vivacité des querelles intérieures des partis, n'a pas encore réalisé la bienfaisante influence de cette mesure sur l'économie du pays.

Le budget de 1937 présenté par le Gouvernement ne pouvait pas être en équilibre, car il tient compte de certaines nécessités nationales de première importance. Il ne pouvait être qu'un budget de préparation à la reconstruction de l'économie nationale.

L'«*Information*», de Paris, dans son éditorial du 30 octobre 1936, commentant ce budget, conclut dans ces termes :

« Si l'on s'en rapporte aux expériences étrangères, cette politique financière de l'Etat peut et doit réussir. Elle est en tous cas orientée vers la reprise des affaires et inspire déjà plus d'espoirs que de craintise.

Les capitaux expatriés n'ont pas encore pour cela repris le chemin de Paris, pour remettre l'ordre dans la situation financière et y apporter la confiance nécessaire. Hésitants, ils attendent le développement de la situation générale.

C'est de ce développement que dépend le succès de la politique économique du Gouvernement français et c'est sur ce succès que repose en grande partie l'orientation de la politique du gouvernement anglais vers le rattachement de la livre sterling à l'or, prélude d'un retour à la liberté de circulation de ce métal, du moins entre la France, l'Angleterre et les Etats Unis, trois des plus grandes nations du monde.

En attendant, l'Italie, la Suisse, la Hollande et la Tchécoslovaquie ont suivi l'exemple de la France, dévaluant leurs monnaies.

Les conséquences immédiates de ces mesures se traduisent par le relâchement des barrières douanières des nations qui procèdent à la dévaluation, car ces pays n'ont plus intérêt au maintien du système protectionniste outrancier qu'ils avaient établi pour se défendre contre la dévaluation des autres pays.

La suppression de ces obstacles contribuera à la reprise de leur commerce. La dévaluation doit donc provoquer l'accroissement des exportations des pays en retard sur la dévaluation, tout en accélérant les importations du dehors, provoquant ainsi une intensification de leur activité économique et de celle du reste du monde.

Puis, avec le retour graduel de la confiance du peuple français dans la stabilité des cours du franc, les capitaux expatriés reprendront lentement mais définitivement le chemin de Paris, contribuant à grossir à nouveau l'encaisse-or de la Banque de France et à élever d'autant les dépôts dans les banques françaises.

L'augmentation de cette encaisse-or renforcera à son tour la confiance des capitalistes, et l'abondance des dépôts en banques aura pour effet de rabaisser le taux du loyer de l'argent.

Ces deux facteurs stimuleront énergiquement la reprise générale par la hausse des titres et valeurs et l'intensification de l'activité industrielle et commerciale.

Ce retour à la confiance dans les cours des monnaies, soutenues aujourd'hui par une politique de fait des Trésors des trois plus grandes nations du monde, mettra fin à l'errement des capitaux et aux soucis incessants des dirigeants de se prémunir contre ce danger ; et ces capitaux rapatriés trouveront, à l'intérieur de leurs frontières naturelles, des placements productifs et ajouteront au relèvement des revenus de la nation.

* *

Ainsi, les buts que la politique financière de la Grande-Bretagne s'était assignés — qu'elle a atteints ou dont elle approche — peuvent se résumer comme suit :

Rétablir l'équilibre de son compte extérieur par l'adaptation aux conditions économiques nouvelles des échanges dont il résulte et favoriser, sur la base des mêmes nécessités, l'équilibre des comptes des autres pays pour stabiliser les finances internationales et permettre aux forces naturelles de les commander, afin d'arrêter l'ingérance de l'Etat dans l'économie privée.

Il semble, en définitive que l'on pourrait conclure :

Que les mesures prises par l'Angleterre s'attaquent aux causes elles-mêmes des perturbations.

Qu'en généralisant l'application des principes de sa politique financière à ses Dominions et à ses possessions et en inspirant celle des principaux pays, les bienfaits de ces principes se réfléchissent tant sur la situation intérieure de la Grande-Bretagne que sur la situation internationale.

Et que cette politique financière, basée sur l'expérience même qui se dégage des événements d'après-guerre et des nécessités nouvelles créées par une structure économique entièrement différente de celle qui l'avait précédée, est en tous cas la plus propre à réorganiser les finances internationales et à rétablir la confiance en elles.

RAYMOND M. NAJAR.

EGYPT'S POPULATION PROBLEM

BY

PROF. WENDELL CLELAND

That modern Egypt has a serious population problem is easy for the thoughtful visitor to observe, and even the casual, carefree tourist frequently remarks about it. But, though the total impression remains unshaken, when one seeks to make a detailed analysis of the various factors involved, the matter is much more difficult, for the statistical bases contain many inconsistencies and one is frequently at a loss to know what is good foundation material and what is not. Egypt's vital statistics leave much to be desired as to reliability. Most of the source materials are found in Government statistical reports, particularly those of the Statistical Department and Bureau of the Census, and the Department of Public Health, which of recent years undoubtedly have been improving in accuracy, especially for the quarter of the population covered by proper Health Registration Bureaus. Trouble arises, however, when present conditions must be compared with the past. Then appear such inconsistencies relative to total numbers, age groupings, and birth and death rates as to make any refinements very difficult. The following is an account of one attempt to study the situation.

The argument of this paper in brief is as follows: The population of Egypt has increased very rapidly in the last half century. If one ventured to go back to the unreliable census of 1882 (which was taken during a revolution) and use an adjusted figure, the number of inhabitants might possibly be said to have increased from 7,500,000 to 14,200,000, or 90 per cent, between 1882 and 1927. But it is safer to confine our measurements to the decadal censuses from 1897 to 1927, which show that the population increased in this period by 47 per cent. At the same time the cultivated land increased only 8 per cent; although due to improved irrigation, the crops harvested increased by 28 per cent. In consequence, the density per acre rose from 1.9 in 1897 to 2.6 in 1927, an increase of 37 per cent. It is obvious, therefore, that the growth in the agricultural products has not kept pace with the growth in population. As agriculture is the chief occupation, employing 80 per cent of the occupied males, and the products of the land the chief source of

wealth, it is inevitable under present conditions that this constant running ahead of the density beyond the productivity of the soil must result in a steady decline of the already low standard of living. And not only is the material wealth *per capita* greatly reduced, but the very means used to increase the wealth, the irrigation works, have resulted in an unexpected by-product, viz. the general spread of the diseases of bilharzia and ancylostoma which, together with trachoma and pellagra, affect some 95 per cent of the population and greatly lower the vitality of the peasants. The increase in the quantity of the people has been accompanied by a decrease in the quality of their life. This is the centre of Egypt's population problem for which no solution has yet been found. The aim of this paper is simply to call attention to it and to attempt to analyse some of the factors involved.

The discussion naturally falls into two parts, the quantitative and the qualitative. In the former we shall discuss the trends of the past thirty years in numbers, density, fertility and mortality; while in the latter we shall deal with the standard of living relative to clothing, housing, diet, culture and health. Finally we shall endeavour to find the connection between the low standards and the high density.

I.—POPULATION TRENDS

The General Trend

Geographers of ancient times estimated the population of the Egypt of the Pharaohs at 7,000,000 and at the death of Augustus, 14 A.D., at 5,000,000. In the 9th century under Arab rule, the recorded income from the poll-tax would indicate that there had been between five and six million Egyptians.

The decadal censuses of 1897, 1907, 1917 and 1927 give us our most reliable information. In Table I, after excluding nomads and British troops and adjusting for present boundaries, it is seen that the increase from 1897 to 1927 has been from 9,634,752 to 14,177,864, or 47 per cent. Also the annual rate of increase is seen to be slowing up, the last decade, 1917-1927, being only 1·07, as compared with 1·5 from 1897 to 1907. But whether this retardation of the rate is due to an actual decrease in numbers gained or to an undercount at the earlier censuses is not known. Extrapolating brings a predicted population in 1937 of about 15,500,000

TABLE I.—POPULATION OF EGYPT, 1897 TO 1927

Extrapolated to 1937

Date	Total ⁽¹⁾	Increase	Annual rate of increase ⁽²⁾	Population corrected and adjusted to July 1
1	2	3	4	5
1897	9,634,752	—	—	9,647,000
1907	11,189,978	1,555,226	1.52	11,220,000
1917	12,750,918	1,560,940	1.33	12,800,000
1927	14,177,864	1,426,946	1.07	14,230,000
1937	—	1,200,000	0.81	15,430,000

⁽¹⁾ Nomads and British troops excluded.⁽²⁾ All rates have been calculated by the logarithmic method, although the Egyptian Statistical Department has used the arithmetical rate, in the Report of the Census of 1927, which in Column 4 would be respectively 1.6, 1.4, 1.1.*Increasing Density*

Of more concern to Egyptians than total numbers is the number of persons per unit of area, especially productive, agricultural area. Ninety seven per cent of Egypt's 400,000 square miles of territory is barren desert, and only some 13,500 square miles are arable land, which lies mostly in a narrow strip of 750 miles length along the Nile banks between Aswan and the sea. Here Egyptians were packed at an average density of 1,045 per square mile in 1927, and so form one of the most compact of modern nations. While densely populated China has 0.55 of a cultivable acre per inhabitant, Egypt has but 0.39 of a cultivable acre. Furthermore, the burden on the land increased in the thirty years between 1897 and 1927 from 19 to 26 persons for each ten acres, although this pressure was somewhat alleviated by increased productivity of the soil, much of which brought forth more than one crop in a year. If crop area is considered, the figures for density rose only from 14.2 persons per ten crop-acres to 16.4. However, the gain in richness during this period of rapid progress in irrigation works is now having its compensation in a rapid decline in the fertility of some of the most valuable lands, which are beginning to show exhaustion, notably in parts of the

Delta, where perennial irrigation has been longest in practice. Thus it is evident, in whatever way one looks at it, that there is an increase in density, and that the average Egyptian today is not as well off in land and crops as his father was.

The questions arise, first, as to what is causing this steady advance in numbers and, second, whether there are any indications that the apparently decreasing rate of gain from decade to decade is genuine. If so, is it due to a declining fertility, a rise in the mortality, or the effects of immigration and emigration? This last alternative can be dismissed quickly. The foreign population in 1927 was only 1·6 per cent of the total, and the gain in foreign-born residents in the preceding decade was but 752. Numerically the foreigner is an insignificant figure in Egypt. Of emigrants there have been very few. At the last census (1927) the total Egyptians living abroad were 21,565, or 0·15 per cent. We must then turn our attention to the other alternatives.

The Trend in Fertility

The simplest measure of fertility is the crude birth rate, the record of which is shown for the past quarter century by five-year averages in Table II, Column 4, and annually in Chart 1. With the exception of the years of the Great War, when births were reduced by the withdrawal of some hundreds of thousands of young men to serve in a labour corps, and also by the influence of the influenza epidemic of 1918-1919, the curve remains uniformly high, having gone even higher in recent years. This average rate of about 44·5 per thousand since 1927 is an exceedingly high one, when compared with 16·4 in the United States in 1933, or 35·7 in British India the same year.

Furthermore, the rate is likely to continue high for some time as registration improves, at least to the efficiency of the proper Health Registration Bureaus (Table II, Col. 5), and as the effect of the increasing child welfare clinics reduces the still births, the total number of which is unknown, although Cairo reported in 1933 a rate of 21·5 per thousand of live births. This figure, when compared with 38 per thousand in the United States, may indicate that thousands of still births are never reported; and that the saving of these infant lives will one day greatly affect the birth rate.

CHART I

ANNUAL BIRTH AND DEATH RATES IN EGYPT, 1906 TO 1933

Annual Crude Rate—All Egypt—

5-Year Moving Average—All Egypt—

RATE PER
1,000 POPULATION

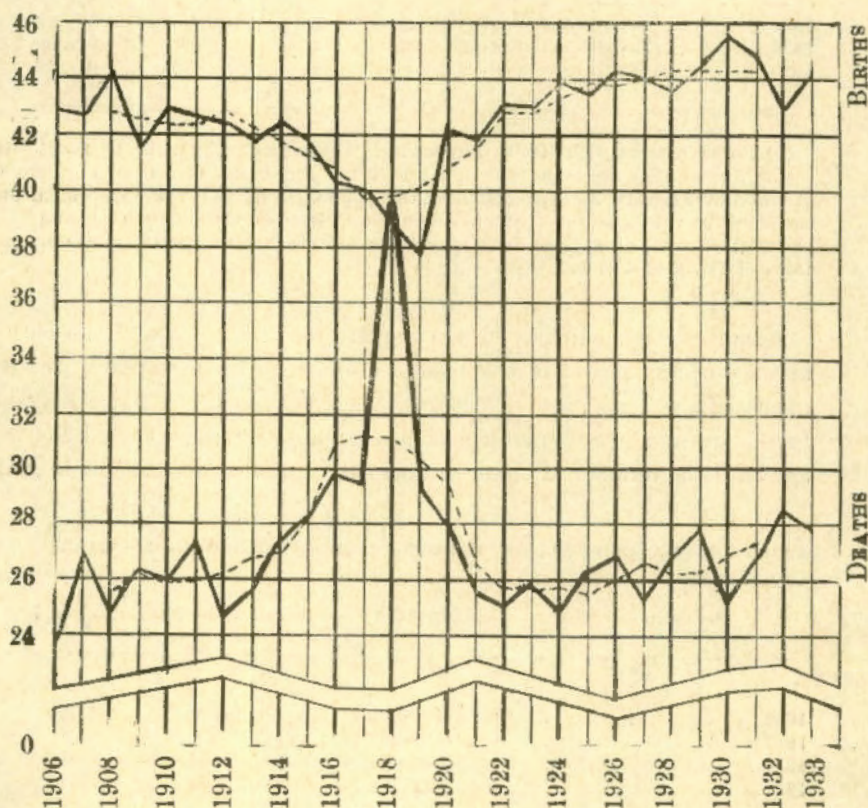


TABLE II.—EGYPTIAN BIRTH AND DEATH RATES BY FIVE-YEAR PERIODS

Period	Estimated Population Middle Year	Av. Num- ber of Births	Birth rate	Birth rate in Health Bureaus (a)	Av. Num- ber Deaths	Death rate	Death rate, in Health Bureaus (a)
1	2	3	4	5	6	7	8
1906-1910 ...	11,426,000	492,000	43.	49.4	291,000	25.5	—
1911-1915 ...	12,144,000	512,825	42.3	47.8	323,000	26.7	—
1916-1920 ...	12,927,000	515,018	39.9	41.4	403,606	31.2	50.9
1921-1925 ...	13,046,000	588,509	43.1	49.4	347,887	25.5	33.4
1926-1930 ...	14,354,000	639,375	44.5	45.	377,573	26.4	31.6
1931... ..	14,801,000	664,631	44.9	45.5	397,706	26.9	29.8
1932... ..	14,946,000	642,595	43.	45.4	431,148	28.8	30.1
1933... ..	15,089,000	668,467	44.3	46.4	420,756	27.9	29.2

(a) Rates in areas with Health Bureaus are taken directly from the Public Health reports, where they are calculated on the basis of a population, which grows by excess of births over deaths. As explained later, this population figure is always too high, and therefore the rates are probably lower than if calculated on a population growing by a geometrical ratio, as was the method used for the country as a whole in finding the rates of Columns 4 and 7.

Because of inaccuracies in age registration in Egypt and the entire absence of any record of the ages of mothers in birth statistics, refinements of the birth rate tell little. A suggestion of the trend may be found however, in a comparison of the numbers of women of child-bearing age with the number of children under 5, census by census (Table III).

TABLE III.—RATIO OF CHILDREN UNDER 5 YEARS TO WOMEN OF CHILD-BEARING AGE

Census	Females 15-49	Children under 5	Ratio per 1,000
1897... ..	2,400,000	1,680,000	700
1907... ..	2,608,927	1,776,439	681
1917... ..	3,026,057	1,754,191	579
1927... ..	3,512,592	2,030,695	578

Here we see a drop in fertility of 122 points per thousand in 30 years, a downward trend which agrees with the declining general rate of increase of the census tables (*see* Table I).

To find reasons for this apparently downward trend of the fertility in opposition to the crude rate, one is led to look into the trend in marriage customs which might affect the number of children born. Table IV shows the number of married women under 50, compared with those of 15 to 49. From 804 per thousand in 1907 ⁽¹⁾ the rate declined to 744 in 1927, a loss of 60 per thousand. The reason lies, perhaps, in the changing customs regarding child marriage for, in this same interval, the rate of married girls under 15 declined from 55 per thousand to 15, and the rate for those 15-19 from 484 to 348. Although the figures in the higher age groups are very uncertain, still they also show a consistent reduction. A rise in the age of marriage of women reduces the percentage of married women in the population and affects the fertility rate by reducing the number of years for women to bear children. This change in the custom of child marriage has been brought about largely by the legislation passed in 1923, forbidding marriage of boys under 18 or girls under 16.

TABLE IV.—PROPORTION OF MARRIED WOMEN UNDER 50 TO WOMEN 15-49

	Females 15-49	Married under 50	0/00
1907... ..	2,608,927	2,096,652	804
1917... ..	3,026,057	2,270,916	750 (b)
1927... ..	3,512,592	2,611,154(a)	744

(a) Includes 689 under 10 years, and 10,238 from 10 to 14 years.

(b) 1917 is probably exceptionally low on account of the World War, when many Egyptian young men were drafted into the Egyptian Labour Corps.

That any loss in fertility is probably not due to a decline in marriage, fertility appears from the fact that the rate of births per thousand married women under 50 actually went up between 1907 and 1927 from 230 to 240. But this gain of ten per thousand, perhaps because of better registration, is simply in line with the apparent gain in the birth rate and so may not represent an actual gain.

Thus it appears that while the crude birth rate is gradually rising (Chart I), assisted perhaps by improved registration, there is something of a decline in fertility (Table III), due perhaps to the decrease in the

⁽¹⁾ The 1897 census does not record civil status.

number of married women and the postponement of marriage to higher ages, especially child marriages. This analysis may help to explain why the inter-censual annual rate of growth is decreasing, although when we take up the next point, the trend in mortality, we shall find a counter influence at work.

The Trend in Mortality

Population is decreased by death and, negatively, increased by the postponement of death. The changes in death rates for the past quarter century by five-year averages are shown in Table II, Columns 7 and 8 (see also Chart I). Two separate rates are given, one for the country as a whole, the other for urban areas having health registration offices, which cover about one-quarter of the total population. In the former the trend is seen to be slightly upward during the last decade due partly perhaps, to improved registration in the large rural areas, and partly, to increased deaths on account of the intense poverty of hard times. In contrast to this the rate in urban places is gradually coming down, perhaps because of the improved living conditions and better medical facilities in the cities. But this improvement of death rates in health bureau areas has not been great enough to overcome the rise in the villages, so that the country as a whole shows an apparent increase in the death rate.

That the gain in population by excess of births over deaths may be slightly less of recent years appears when a comparison is made of the smoothed curves of crude birth and death rates (Chart I). Whereas the birth rate average rose from 43 in 1908 to 44.5 in 1931, the death rate average for the same period rose from 25.5 to 27.3. On the face of it, this would seem to confirm the conclusion from studying the fertility trends, that the rate of gain is falling off slightly. The rise, however, can probably be explained as due chiefly to improved registration and will likely continue, as a simple calculation will show.

The population at the 1907 census was		11,287,359
Births 1907-1926 were		10,683,571
Deaths 1907-1926 were		6,943,139
Natural gain as reported		3,740,432
Assumed population 1927		15,027,791
Actual count 1927, in census		14,217,864
Discrepancy		809,927

In these 20 years what happened to the 800,000? Did they emigrate? Forty thousand people leaving Egypt annually would have been remarked by various agencies, but no such movement has been known to the Passport Bureau. Egyptians do not emigrate. Was the figure of 1907 too high? It is very unlikely, for every opinion has always pointed to the census figure as more probably an undercount than the opposite. Or is the figure for 1927 an understatement? This is possible to some extent, but in view of the care taken that year to check the returns of the reporters, it is exceedingly unlikely that such a large error could have been made. The only possibility left is to assume that the deaths were relatively less registered than the births, and this is highly probable. An average error of 40,000 per year would mean that the general death rate should have been some 3.5 per thousand greater each year, which would bring it to nearly 31 for recent years, and this is almost on a par with the urban rates. The figures for areas with health bureaus would then seem to be nearer the truth. In the future we may expect the true death rate to decline and so off-set the losses from reduced fertility, at least in part. The only countries reporting death rates similar to Egypt's (1928-1932), are, India 26.5, Chile 24.1, Ceylon 24.

Infant Mortality

Further light on the mortality trend comes from a study of what is probably the chief factor in Egypt's high death rate, viz. the infant mortality. In 1927, an average prosperous year, infants under one year constituted 26.5 per cent of the total deaths, under two 41.2 per cent, and under five 53.5 per cent. It is obvious, then, that any reduction in the death rate among children will affect greatly the general death rate⁽¹⁾. That the efforts of the authorities through child welfare work and general education are having a pronounced effect on the infant mortality appears in Table V and Chart 2. The chart shows a clear decline in the rates from areas with health bureaus, where there are greater statistical accuracy and better health conditions. As the improvement in the cities continues and becomes more general throughout the whole country, the general death rate will automatically fall and the

⁽¹⁾ On the average 50 per cent of infant deaths are due to diarrhea and enteritis occurring mostly in the summer months. Successful health work at this point will profoundly affect the infant mortality rate.

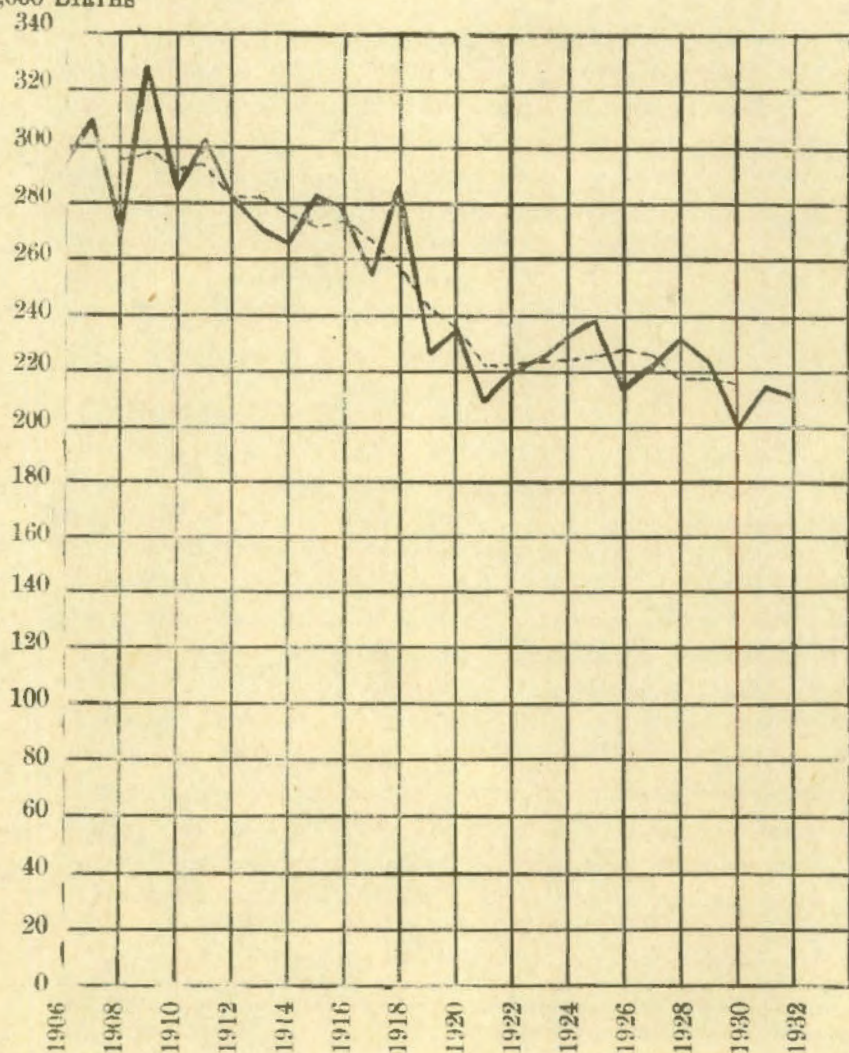
CHART II

INFANT MORTALITY RATES IN AREAS WITH HEALTH
BUREAUS, 1906-1932

Annual Rate ———

5-Year Moving Average ———

RATE PER
1,000 BIRTHS



gain in population will be augmented, unless births also decline. That a considerable reduction is possible is shown in a comparison with infant mortality rates of some other states (1928-1932), such as Chile 227, Japan 134, Italy 116, Germany 86, France 83, England and Wales 66, United States 64, Netherlands 52 and New Zealand 34.

TABLE V.—INFANT MORTALITY RATES PER 1,000 LIVE BIRTHS⁽¹⁾
ALL EGYPT COMPARED WITH AREAS HAVING HEALTH BUREAUS

Year	All Egypt	Areas Health Bureaus	5-Year Moving Average
1906	—	290.4	—
1907	—	309.4	—
1908	—	267.5	296.0
1909	—	327.8	298.1
1910	—	284.8	292.3
1911	—	301.0	293.5
1912	—	280.6	281.3
1913	—	273.5	280.8
1914	—	266.7	276.1
1915	—	282.0	271.3
1916	—	270.6	274.2
1917	—	254.9	266.5
1918	—	287.8	257.5
1919	128.	228.4	243.4
1920	137.	236.6	236.4
1921	133.	209.1	223.6
1922	140.	220.1	224.2
1923	143.	223.8	224.3
1924	150.	231.6	225.5
1925	155.	237.1	225.8
1926	146.	214.9	227.5
1927	152.	221.4	225.8
1928	151.	232.4	218.4
1929	159.	223.2	218.1
1930	151.	200.2	216.2
1931	160.	213.5	—
1932	174.	212.1	—
1933	163.	—	—

⁽¹⁾ Rates, 1906-1919, from Dr. A. M. Kamal, "A Statistical Review of Births and Deaths of Children in the 19 Principal Towns of Egypt since 1886," Cairo, page 3.

Rates, 1920-1933, from "Annual Returns of Births, Deaths, and Infectious Diseases," Table II,

If Egypt approaches these lower rates it will probably be as a corollary of a declining birth rate and an improved standard of living. Otherwise the natural increase of population will continue to intensify the poverty and lower the living standards still further. The facts presented above, imperfect as they are, give hope that the rate of growth of Egypt's population has begun to slow up. However, the increase of numbers is distinctly more rapid than the increase in resources, a situation which cannot be viewed with equanimity. With regard to living standards, we shall now take up some questions about the poverty and ill health of the masses and their associated problems.

II.—THE STANDARD OF LIVING OF EGYPT'S POPULATION

In this section we shall endeavour to throw light on the question, Is the very low quality of life of millions of Egyptians due to their crowdedness on the land and the resulting close competition for bare necessities? First of all, we shall consider the actual living conditions of the 12,000,000 peasants outside of the large cities, who live and work on the land and whose sole support it is, treating briefly the subjects of climate, clothing, shelter, diet, the higher life and health.

The fact that Egypt has one of the most delightful climates on earth, helps greatly to ameliorate living conditions usually associated with extreme poverty. The country lies almost entirely within the North Temperate Zone between the parallels of 22° N. and 32° N. In the northern Delta the temperature has a range from 43° C. (109° F.) in July to 2° C. (36° F.) in February, the mean for the year being 19° C. (66° F.); while in Upper Egypt (Assiut) the range is from 45° C. (113° F.) in July to 0·7° C. (33° F.) in February, the mean being 21·7° C. (71° F.). The rainfall in the northern Delta totalled 103·2 millimetres (4 in.) in 1932, while that of Assiut was only a few drops which fell in January. Alexandria's average rainfall ranks highest with 192 millimetres (7·5 in.), as compared with 43 inches in New York, for example. Sunshine is the rule throughout the land, even Alexandria, the wettest, being able to count upon some 300 bright days per year. Because of the extreme dryness of the climate, agriculture must depend upon the Nile which brings the rainfall of Central Africa and Ethiopia.

The Standard of Living ⁽¹⁾

Clothing.—In such a climate clothing has relatively little biological value. When one is cold, the practice is to step out into the sunshine. Except in the winter months when a certain amount of protection is desirable, there is no need comparable to that of lands where frost is frequent. The Egyptian peasants' clothes are of the simplest, cotton underwear and overrobe, vest, woollen skull cap, and, for the more ambitious, a woollen over garment, tarboush and slippers. The women wear cotton underclothing and black, cotton dresses with a cotton head covering. When at work in the fields little clothing is worn. Barefoot is the rule, any kind of shoes being more or less of a luxury. Jewelry is worn by the women, the gold or silver ornaments being a form of investment as well as of decoration.

Shelter.—Living in compact villages with narrow, irregular passage ways for streets, the average peasant family of five persons dwells in a hovel whose walls are built of sun-dried mud bricks. In some places near the desert, particularly in Upper Egypt, stone is available. Roofs are thatched, mostly, and made of cotton stalks or corn stalks. Floors are of packed clay, and walls are plastered inside and outside with black mud. The dwelling is of one story, occupies an area of about 60 square metres, and consists of three sections, the largest being the stable which usually runs the whole width of the structure, and through which the family must pass to reach the two small rooms beyond. One of these rooms is used for sitting, and the other contains a mud oven occupying from a quarter to a half of the floor space. The oven has no other outlet for its smoke than its door. Its top is flat and serves as bed for some members of the family. Doors are of rough boards and windows are the same, being small and rarely having glass. Such houses are far from being rain-proof, but, fortunately, Egypt has little rain and much of the living can be done out of doors. There is little, if any, furniture, most sitting and eating being done on the floor. One or two cooking utensils over the fire of sticks and dung or, occasionally, a primus stove with kerosene oil, care for the limited amount of cooking. A clay jar or an oil tin serves to carry water which is usually brought from the canal. There may be straw mats and a rug or blanket for sleeping.

⁽¹⁾ The description which follows naturally does not apply to the large numbers of Egyptian families, who have already attained to an advanced stage of cultured living.

Because of the need to conserve the manure, stables are cleaned out only before a new crop is planted. As fresh soil is often added the stable soon fills up. Through this place with its water buffaloes, sheep, goats, fowls and dogs, men, women and children must pass to reach their own rooms. In such surroundings flies, fleas, and other vermin flourish. When the oven is in use, the rooms are filled with smoke, and eyes and throats weep or cough in protest. Such quarters are little more than holes in the ground, places for privacy and sometimes for shelter.

Diet.—The nutritive value of the peasant's food is below his minimum needs, being deficient in both calories and balance. The staple item is bread made of ground maize which, when baked, resembles sheets of cardboard. Enough may be made at one time to last a month, so that from standing in the dry air it soon becomes brittle and furnishes something on which to chew and fill up. As maize contains but 2 per cent of available proteins and 4.4 per cent of available fats with 68 per cent of carbo-hydrates, it in itself gives a very unbalanced diet. In sample peasants' diets selected from various parts of Egypt, maize was found to provide three-quarters of the available calories, the next most prominent items being wheat, rice, and vegetables. Meats, oils and sugars are taken sparingly, because of their cost, meat being eaten perhaps not oftener than once a week. In brief, the best of the selected diets studied, when compared with the *absolute minimum* for a labouring class family in Egypt as suggested by the Department of Physiology of the Kasr el-Aini School of Medicine (¹), are deficient in proteins by 20 per cent, in fats by 16 per cent, and in total calories by 2 per cent. The lack in quantity is often made up by a considerable consumption of greens from the waysides, but these serve only to throw out the balance still further. The upper economic classes in Egypt traditionally consider being fat a mark of health, beauty, and higher social standing, because it is in marked contrast to the peasants who, as a class, are not fat. They may be muscular at times, but more often give the impression of being under-nourished.

The Higher Life.—Little need be said here except to state certain general facts the inferences from which are obvious. In Egypt as a whole, of the population above five years of age, 77 per cent of the males and 95 per cent of the females were illiterate at the time of the

(¹) Wm. H. Wilson, Reports of the Public Health Laboratory, No. 4, Cairo 1921.

census of 1927. In 1930-1931 only 21 per cent of the children of school age were in school, of whom one-half remained less than two years (¹). As might be expected under such conditions, the dwellings of the peasant classes give no suggestion of cultural progress. They have no reading material of any kind, no ornamentation of the house, no written correspondence. Amusements are limited to such simple activities as the people themselves can devise, the commonest way of using leisure being sitting and talking, or perhaps just sitting.

Family Budgets.—That these low standards are the result of poverty is seen from a study of sample family budgets, which were collected at the same time (1931) as the diets already mentioned (²). These show that an average family of five is supposed to have been living on a total expenditure of about L.E. 24 per year. If the average diet were adequate, the house fair and the income sufficient then the case would not seem so bad, but this is not so. During 1931-1933 the usual farm labourer's wage was 2½ to 3 piastres a day, when he worked. If he had worked every day, the total income would not have been but half the supposed expenditure. In better times the wages might have been double this amount, and the family would then have had just barely enough, provided employment had been continuous which, on the farms, is exceptional. On one farm, studied in detail for the year 1932-1933, fourteen families resident on the land farmed 31 acres for themselves and 35 acres for the landlord. Each family averaged a total of 150 days of work for the year and had a cash income of L.E. 5.35. The remaining 215 days they did not work, while their incomes were supplemented somewhat by the gleanings from the land and charity.

The question arises as to how these deficits between expenditure and income were met, and the answer is not easy. Undoubtedly, many families had even less than indicated in the sample budgets, which represented, perhaps, times more normal; others went further into debt, while still others secured supplies by indirect, and extra-legal methods.

Health.—Though living in one of the finest climates on earth, Egyptians are not healthy as a rule. Among the chief causes of death are diarrhea and enteritis in children, congenital debility, jaundice and scleroma

(¹) The Elementary School course covers five years of half-day sessions.

(²) All items were reckoned in money value. House rent is not included as landlords usually provide quarters.

(in children), rickets, bronchitis, pneumonia, senility, nephritis, heart diseases and tuberculosis. But the reported causes of death do not by any means tell the important part of the story of ill-health, for the most widespread and enervating diseases are rarely put down as the cause of death. These diseases are principally four, trachoma affecting 90 per cent, bilharzia and ancylostoma affecting over 80 per cent, and pellagra for the extent of which no figures are known. Pellagra is definitely a disease due to deficient diet. As for trachoma, or granular eyelids, some authorities point to its close association with poverty and hint at its being due, at least partially, to poor diet and low resistance. But the worst effects are produced by the worm diseases, bilharziasis (blood fluke) and ancylostomiasis (hookworm), which in one form or another are spread and sustained by the irrigation waters and damp soil. Because they go barefoot and drink canal water, most peasants are infected as children and harbour one or both diseases all their lives. These diseases produce anemia and deplete the vitality of the labouring classes so as to reduce ambition and take from life much of its vigour and joy. One of the worst effects is slowing down of nervous reactions. Doctors working in the hospitals set up by the Government to combat specifically these two modern plagues of Egypt, speak frequently of the mental sluggishness and apathy of those infected. Cures may be effected, but no immunity is established so that re-infection is very common. That the low vitality caused by bilharzia and ancylostoma produces easy victims for numerous other diseases seems to be undoubted. When it is remembered that 80 per cent of the peasants have one or both of these worm diseases and that 90 per cent of the population have eye diseases, and that there are many other diseases as well, it must be apparent that there are large numbers afflicted with several diseases at once and that as a consequence, their miserable condition is greatly aggravated.

Medical authorities in Egypt are inclined to think that the perennial irrigation system is largely responsible for the spread of bilharzia and hookworm, which flourish in moist places. The former is transmitted from man to man via an intermediate host, either *planorbis* or *bullinus* snails, which are very common in parts of Egypt and grow rapidly in the sluggish waters of the canals. Both diseases could be largely eliminated if sanitary habits could be taught the people, but in the present low stage of advancement, this seems to be the council of perfection. That there is a relation between the effect of these diseases and irrigation developments is evident when a statistical study is made of the irrigation

history and the male : female ratios. Where there has been the most irrigation the men are fewest, which may be ascribed chiefly to the bilharzia spread by the waters to the men labouring in the fields. In two of the seven provinces of Upper and Middle Egypt which, up to the present, have been under basin irrigation and are therefore drier than otherwise, the ratio of men to women shows an actual rise from 1907 to 1927, but a decided loss in all Lower Egypt, most particularly in the lowest provinces. Likewise it can be demonstrated that the bilharzia death rate correlates highly with low elevation of valley land, and that the male death rate from this disease has a high correlation with low male ratios in the population.

Upper and Lower Egyptians Compared

The Upper Egyptian has a reputation for strength, endurance, pugnacity and general restlessness. He is a fighter of numerous village feuds, he migrates to distant places to do heavy labour, whether to Alexandria to move the cotton crop, or the Delta to clean the canals or the Sudan to build new dams. His strength makes him popular with employers, and his exuberance of spirits makes him a problem for the police. The peasant of the Delta has no such reputation. Harassed by hookworm and bilharzia in his soil and water, the peasant of Lower Egypt under a regime of perennial irrigation has lost physical vigour and with it much nervous and mental activity, as already explained. The more vigorous farmer of Upper Egypt has, for the most part, been protected against these parasites so far, but from now on, as perennial irrigation is extended also to Southern Egypt (now in process) one may expect him also to become the victim of weakness and anemia.

Evidences of Over-Population

Are the poverty and misery of the peasants symptoms of over-population ? Let us look at the resources of the country, agricultural and industrial, available to support the people.

Agriculture up to the present time has been the chief source of wealth, the cotton crop alone constituting some 80 per cent of the exports in a normal year. Arable land then furnishes the capital. As already mentioned so great is the density of the population that every two acres must produce enough for five persons per year at the present time ; and, furthermore, this is not as good as in 1897 when the product of two

acres had to be divided among four persons only. As irrigation works continue to develop, there will be available, sometime after 1955 a maximum of 7,100,000 acres of land which can be watered by the Nile. If the people continue to increase at the present rate, they may number about 17,000,000 in 1957, and this would mean that there would be the slight gain *per capita* of 7/100 of a crop-acre. But even this would not be a real gain unless the fertility of the soil remained undiminished.

Land Distribution

However, one must look at the distribution of the land wealth. Here we find that of the total owners (2,210,341 in 1930) ⁽¹⁾, 7 per cent, with over five acres each, owned 70 per cent of the land. Of the 93 per cent who held the remaining 30 per cent of the land, the average holding was 0.84 of an acre. Now this is barely one-third of the mean for the whole country, so that the story of impoverishment is made worse ⁽²⁾, even though the average income from a whole acre in an ordinary good year may be as much as L.E. 24 ⁽³⁾.

Landlord and Tenant

The matter of land rents also shows the degree of overcrowding of the people, many of whom rent their plots from the big owners. That rates are high appears from the fact that for the period of 1925-1929 rentals averaged L.E. 5 to L.E. 16 per acre, this being from one-half to two-thirds of the income from the acre. With rentals running so high the prospect of the tenant for making anything more than a bare existence is very slight. At best he might clear L.E. 6 per year per acre to compensate him for his labour. But so great is the competition that the author has had the experience of peasants signing contracts for very high rates which they never could hope to pay, and which the owner also could never hope to collect. At worst the peasant knows that his crops will be taken from him, but in the meantime he will have existed on the land. As a result of these prices agricultural land in Egypt has very high values, in normal years running from L.E. 100 to L.E. 200 per

⁽¹⁾ Annuaire Statistique, 1929-1930.

⁽²⁾ This situation is ameliorated somewhat, of course, by the sale of labour to large landowners.

⁽³⁾ The Atlas of Egypt, 1928.

acre. And still, in spite of these prices the Egyptian peasant will struggle to gain ownership of even a tiny piece of land putting everything that he has into it and even carrying a crushing burden of debt.

Low wages for farm labour may likewise be taken as proof of too many labourers. Labour is both cheap and inefficient. Landlords complain that the labour is so poor that more is needed ; but it has been pointed out that most of the workmen have too much leisure and could work more than they do. It is generally considered that two acres is about as much as one man, or family with primitive tools, can farm by their own labour. But when intelligent management enters the scheme and larger areas are worked together, even without mechanization, one man can farm as much as eight acres, as the experience of the farm already mentioned has proved. So great is the competition for jobs that labourers will often work for little or nothing, merely hoping to find a way to exist. In prosperous times, good labour can be secured for 5 piasters per day, while the depression price has been half this or less. The peasant is practically a serf, so fearful is he to leave his native spot lest he finds no means to live elsewhere.

Combined with the fact that there is not enough work to keep all the people busy all the time, there is the further fact that great numbers have not the energy to work continuously. The bilharzia and hookworm which harass so many leave them too weak to carry on with vigour. In the words of Dr. Mohammed Khalil Abdel Khaliq Bey, Professor of Parasitology in the Egyptian University Medical School, the landlords pay the people "a wage gauged according to their weakness"⁽¹⁾. Furthermore, their weakness prevents them from having the energy to migrate. They want to take no risks of not getting at least some little thing to eat, so they stay close to the family. In this way the diseases to which they are especially subject may be said to have produced a generation of Egyptians who, fixed to the soil, consume much more than efficient, healthy labourers would for the same amount of work, and to be the cause of a rapidly increasing population, which is unable to support itself except on the very lowest standards. The fellaheen are victims of a vicious circle, ignorance, poverty and disease, each a cause and each an effect. Because they cannot help themselves, they tolerate without complaint conditions which more energetic peoples would revolt against.

⁽¹⁾ Dept. of Public Health, "The Diseases of Ancylostoma and Bilharzia in Egypt", Cairo, 1927.

Egypt's ability to support her people by industrial growth at the present time can be dismissed briefly. In 1927, only one-tenth of the gainfully employed were in industrial pursuits, while 88 per cent of the establishments were those of small craftsmen, of which only 8 per cent employed more than ten persons each. Because of the inaccessibility of most of the mineral resources, which makes it unprofitable to exploit them, Egypt is mainly dependent for any future growth in industry upon the working up of the products of her soil. Small attempts are being made along this line, but many technical difficulties must be overcome such as, for example, the extreme dryness of the climate which interferes with textile manufacture. It would appear that, for many years, Egypt must lean heavily on the products of her soil for the support of her people.

To what extent the country is over-populated may be estimated briefly. On the average one peasant farms 1.6 acres (1927). On the farm studied above one man farmed eight acres; that is, he did five times the average without special conditions except for careful management. This would indicate that one-fifth of the farm labour might be able to do all that is necessary to keep up present production. But for safety, let us say that one-half could do all the work, in which case farm labourers could be cut by 2,000,000 and the farm population could be reduced by some 5,000,000 persons.

What the effect on farming would be if the cultivation were more mechanized, has not been thoroughly studied. One is not sure that mechanization would be entirely beneficial. If animals were not used, much natural fertilizer would be lost, and much animal food growing along highways remain uncropped. Furthermore, some complain that machine plows dig too deeply, bringing up salty soil. A rough calculation based on the acreage that the *average* American farmer can till, with improved appliances, viz, 33 acres, would indicate that, with one-half of these improvements, 10 per cent of Egypt's farmers could do all the work now done. The other 90 per cent would then be superfluous. This means that some 10,000,000 of Egypt's 12,000,000 peasants would have to find other ways to support themselves. No means for this being available at present, these people would simply starve to death.

This serious situation promises to be even worse in the near future, as indicated by the high birth rate and the falling death rate, which will add many more lives to be sustained, perhaps on a lower level than now, if that were possible. With millions already underfed, afflicted by diseases, ignorant, living in the worst sort of hovels, and unable to keep

employed more than half time, Egypt may well ask herself what is to be done.

Several very obvious answers to this question arise at once—cure the people of their illnesses, educate them, teach them birth control, give them better compensation, distribute property more equitably, persuade the upper classes to be more sympathetic with the lower. But the means of realizing these ideas are not so obvious. The weight of tradition is heavy against them; the social system possesses too great inertia. But, whatever is to be done, it would seem that it must start, first of all, by arousing in the masses desires for better things. The deplorable physical condition of the majority of peasants is such as to dull that sharp edge of desire which, in a healthy being, cuts its way through to better things. These desires could probably be awakened by a simultaneous treatment from within and without. At the same time that health authorities are trying to cure their intestinal and eye diseases, others should be dangling before the people the bait of better economic conditions, while some one keeps up a ceaseless propaganda to stimulate these marginal desires and arouse activity.

Industrial progress in Egypt, eventually the country's main hope to feed her excess population, depends chiefly upon greater demands from the peasants for goods to fill felt needs. Suppose that each household suddenly found need for a bed and two chairs, or any other fundamental commodity, the 2,670,000 orders so placed would create employment for thousands of those no longer needed in agriculture. But this will not happen before the peasants' purchasing power is increased by a more equitable division of the national income through better wages and better distribution of the products of the land. The rich landlord, who exploits his labourers and then spends or invests the income abroad, is not rendering Egypt the service his patriotic spirit should dictate. His own family's consumption of goods being too limited to stimulate local industry, he should raise the buying power of his tenants and labourers by distributing the income in such a way that their demands would create new industries within Egypt sufficient to make a considerable difference in the national wealth and standard of living. Only then, as one judges from the experience of other countries, will the birth rate begin to fall and the population attain a level, where Egypt can support it in health and reasonable comfort on her own resources. This is the problem to which Egypt's conscientious leaders with practical minds should address themselves for the real welfare of their country.

WENDELL CLELAND.

ACTUALITES

ANALYSES ET COMPTES-RENDUS

Philip (André) professeur à la Faculté de Droit de Lyon.—Trade-Unionisme et Syndicalisme.—Editions Montaigne, 13, quai de Conti, Paris 1936.

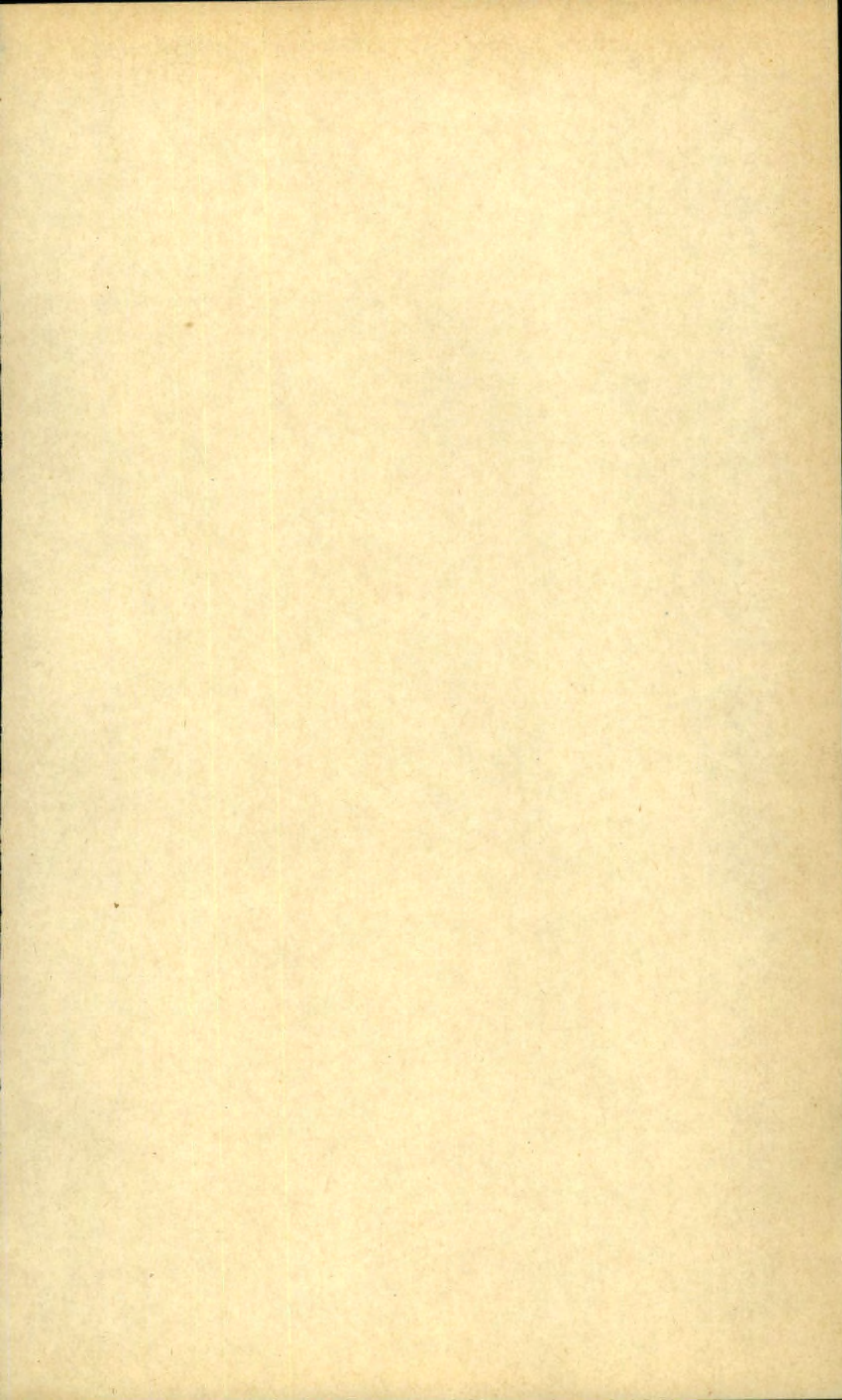
Il y a beaucoup de livres sur l'histoire des syndicats ; les uns sont ennuyeux et savants, les autres au contraire contiennent des détails intéressants et souvent des critiques vraies et savoureuses, mais leurs auteurs connaissent trop mal les nécessités économiques pour apprécier sainement la valeur de l'institution qu'ils étudient. Le mérite de l'ouvrage sous revue c'est qu'il est rédigé par un savant qui est en même temps un croyant. André Philip est à la fois partisan convaincu de l'action syndicale, et un économiste parfait au courant des obstacles auxquels celle-ci se heurte. Comme il est en même temps un conférencier très "dynamique" et un écrivain pittoresque, son livre est à la fois très sérieux et très attachant.

Sans doute, ce livre, né d'une série de conférences faites en 1934-35 au collège ouvrier de Lyon, ne contient l'histoire que du mouvement syndical dans trois pays : Angleterre, Etats-Unis et France, mais l'étude y a été faite d'une façon assez complète pour que André Philip ait le droit d'en tirer de nettes conclusions. Tout mouvement ouvrier passe "successivement par trois stades, celui de la révolte instinctive, (celui) de la lutte individuelle, associée ou corporative dans les cadres capitalistes, celui enfin de la conscience des classes." C'est seulement au cours de ce troisième stade que le mouvement syndical, enfin dégagé des violences et des marchandages égoïstes des deux autres, semble à l'auteur pouvoir jouer un rôle vraiment rénovateur du régime actuel. En quel sens peut s'effectuer cette rénovation ? On tend, nous dit l'auteur, à la création en tout pays de deux secteurs économiques, l'un privé, l'autre "collectivisé," et c'est dans le mouvement de celui-ci que les syndicats auront à jouer un rôle tôt ou tard, rôle consistant sans doute plus en un contrôle qu'en une direction.

Les conclusions de l'auteur ne sont d'ailleurs pas autant précisées ; il ne veut point faire le prophète, ni rédiger un plan méticuleux. Il ne veut que noter l'orientation générale du mouvement syndical.

Ce qui est frappant, c'est que les tendances des régimes autoritaires que Mr. Philip n'a pas voulu étudier, parce que le syndicalisme y est mort, ne sont pas très différentes : là aussi on tend à l'établissement de deux secteurs, et au contrôle des entreprises par des organismes de fonction au moins à demi-ouvrière.

EMILE JAMES.



Back numbers will be charged to Members and Subscribers unless they apply for them within a month from their publication.

The Society is not responsible for the opinions expressed by the authors.

The reproduction and the translation of any of the articles published in this Review is forbidden, except with the previous authorization of the Society.

All manuscripts delivered to "L'Egypte Contemporaine" become the property of the Society.

TABLE OF CONTENTS.

	PAGE
Letter from the Cabinet of the Great Chamberlain	I
List of Members	III-XXIII

ECONOMICS AND LAW

P. WINKLER.—Study of the American foreign policy towards Latin America under the aspect of the Monroe doctrine	1-44
RAYMOND M. NAJAR.—Financial Policy of England in view of the redressing of its economy and its international repercussions	45-66
WENDELL CLELAND.—Egypt's Population problem	67-87

REVIEWS

BIBLIOGRAPHY: EMILE JAMES.—Trade-Unionism and Syndicalism, by André Philip	89-90
---	-------

SOCIÉTÉ ROYALE D'ÉCONOMIE POLITIQUE, DE STATISTIQUE ET DE LÉGISLATION

Fondée en 1909

SIÈGE : 16, Avenue de la Reine Nazli, LE CAIRE

Président : M. F. PETER, Conseiller à la Cour d'Appel mixte.

Vice-Président : M. H. NAUS BEY, Directeur général de la Société des Sucreries et de la Raffinerie d'Egypte.

Secrétaire général : M. EMILE MINOST, Directeur général du Crédit Foncier égyptien.

Trésorier : M. V. FALQUI-CAO, Conseiller à la Cour d'Appel mixte.

Membres du Comité : S.E. ISMAIL SIDKY PACHA, Ancien Président du Conseil des Ministres; S.E. MOHAMMED HILMY ISSA PACHA, Ancien Ministre de l'Instruction Publique; S.E. ABD EL-HAMID BADAWI PACHA, Président du Comité du Contentieux de l'Etat; A. J. BOYÉ, Directeur de l'Ecole française de Droit; Sir ARTHUR BOOTH, Conseiller judiciaire; C. BRESCIANI-TURRONI, Professeur à la Faculté Royale de Droit. Dr. G. L'ABBATE, Conseiller Royal au Contentieux du Ministère de la Justice et des Affaires judiciaires mixtes. A. PENNETTA, Vice-Président du Tribunal mixte; UMBERTO RICCI, Professeur à l'Université Egyptienne; J. RICOL, Juge au Tribunal mixte d'Alexandrie.

Secrétaire : Dr. I. G. LEVI, Ancien Directeur général du Département de la Statistique; Membre titulaire de l'Institut d'Egypte et de l'Institut International de Statistique.

Censeurs : MM. J. CAVALLI et B. R. MARRULLIER.

La Société a plus de six cents adhérents et publie sept fois par an, c'est-à-dire mensuellement pendant la session allant de novembre à mai, un bulletin de cent à cent cinquante pages, L'ÉGYPTE CONTEMPORAINE, dont le service est fait gratuitement à tous les membres.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

P.T. 100 pour l'Egypte et 23 shillings pour tous les pays faisant partie de l'Union postale

Prix du fascicule : P.T. 20 pour l'Egypte; 4 shill. et 7 pence pour l'étranger.

Les demandes d'adhésion, d'abonnement ou d'informations doivent être adressées au Secrétariat de la Société :

LE CAIRE—Boîte Postale No. 732—Téléphone No. 52797.

La Revue se trouve en vente chez les libraires suivants : au Caire, LIBRAIRIE CENTRALE, Immeuble Davies Bryan; A Paris, G. E. STECHERT ET C^{ie}, 16, rue de Condé.